

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°22-2020-107

CÔTES-D'ARMOR

PUBLIÉ LE 22 JUILLET 2020

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor / Service	
environnement	
22-2020-06-29-001 - Arrêté d'abrogation d'agrément de la Sarl du PONT HERVE de	
PLESTAN (vidangeur) (1 page)	Page 3
22-2020-07-17-003 - Arrêté préfectoral du 17/7/2020 déclarant d'intérêt général les travaux	
d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur la commune de GUINGAMP (4 pages)	Page 5
Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des libertés publiques	
22-2020-07-17-001 - AP tableau des électeurs sénatoriaux RAA (42 pages)	Page 10
Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des collectivités territoriales	
22-2020-07-20-001 - Arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2020 portant dissolution SI du	
Gouët (11 pages)	Page 53
22-2020-07-20-002 - Arrêté préfectoral en date du 20/07/2020 portant modification des	
statuts du "syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol et de sa dénomination	
en "Vigipol" (14 pages)	Page 65
Préfecture des Côtes d'Armor / Direction des ressources humaines et des moyens	
22-2020-07-22-001 - Arrêté du 22 juillet 2020 portant délégation signature à Mme	
BLANC directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest (3 pages)	Page 80
Préfecture des Côtes d'Armor / Sous-Préfecture de Dinan	
22-2020-07-18-001 - Arrêté portant composition de la commission départementale	
d'aménagement commercial (2 pages)	Page 84
22-2020-07-17-002 - Arrêté portant habilitation d'un organisme à produire des analyses	
d'impact (2 pages)	Page 87
22-2020-05-28-001 - avis de la commission nationale d'aménagement commercial rejetant	
le recours 4077T01 et autorisant le projet porté par la SAS Binic Distribution (4 pages)	Page 90
22-2020-07-11-001 - Décision commission nationale d'aménagement commercial	
autorisant la création d'un magasin Connexion de 900 m² à Lannion (2 pages)	Page 95
22-2020-06-11-001 - Décision de la commission nationale d'aménagement commercial	
rejetant le recours 4098T01 et autorisant la société Ar Piler à créer un magasin Biocoop de	
250 m ² (8 pages)	Page 98

Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor

22-2020-06-29-001

Arrêté d'abrogation d'agrément de la Sarl du PONT HERVE de PLESTAN (vidangeur)



PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale des territoires et de la mer

Service environnement

Arrêté d'abrogation
d'agrément de la SARL DU PONT HERVE de PLESTAN
réalisant des vidanges et prenant en charge le transport et
l'élimination des matières extraites des installations
d'assainissement non collectif

Le Préfet des Côtes-d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles R. 211-25 à R. 211-45 et R. 214-5;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-8;

VU le code de la santé publique, notamment son article L. 1331-1-1;

VU l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant des vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor;

CONSIDÉRANT l'absence de réponse au courrier adressé par la direction départementale des territoires et de la mer en recommandé le 19 novembre 2019, demandant de fournir le bilan d'activité 2018;

CONSIDÉRANT l'absence de dépôt du bilan d'activité 2019;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 19 novembre 2012, portant agrément de la SARL DU PONT HERVE pour la réalisation des vidanges, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif, est abrogé.

ARTICLE 2 : La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le

2 9 JUIN 2021

Pour le directeur départemental des terremines et de la mer Le directeur adjoint,

Adresse postale de la DDTM (siège) : 1 rue du parc - CS 52256 - 22022 SAINT-BRIEUC Cedex - TEL. 0 821 80 30 22 (0,12 €/mn) www.cotes-darmor.gouv.fr

Eric HENNION

Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes d'Armor

22-2020-07-17-003

Arrêté préfectoral du 17/7/2020 déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur la commune de GUINGAMP



Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

A . 047 17 1 4 19 47 04 4

Arrêté déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur la commune de GUINGAMP

Le Préfet des Côtes-d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 211-7, L. 214-1 à L. 214-6, L. 215-15, L. 215-18, L. 435-5, R. 214-88 à R. 214-104, R. 215-2 à R. 215-5 et R. 435-34 à R. 435-39 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 151-36 à L. 151-40 et R. 152-29 à R. 152-35 et particulièrement l'article L. 151-37 dispensant d'enquête publique, sous réserves, les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics, en ce qui concerne son article 3 auquel l'article L. 151-37 précité fait référence ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, préfet des Côtes-d'Armor;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;

Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goelo approuvé le 21 avril 2017 ;

Vu la demande présentée le 12 mai 2020 par le président de Guingamp-Paimpol Agglomération demandant que l'opération soit déclarée d'intérêt général ;

Considérant l'absence d'observation de Guingamp-Paimpol Agglomération sur le projet d'arrêté transmis par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor par courrier du 29 juin 2020 ;

Considérant ainsi que la demande de déclaration d'intérêt général est dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime ;

Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr Prefet22 Prefet22 Considérant que la réalisation de l'ensemble des actions prévues dans le cadre des travaux d'entretien vont permettre de maintenir les capacités d'écoulement du Trieux en aval de GUINGAMP, notamment au niveau du pont de la route départementale n° 8 afin de limiter les aléas d'inondation dans les quartiers sensibles de GUINGAMP;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : Objet de l'arrêté et bénéficiaire

L'ensemble des actions prévues dans le cadre des travaux d'entretien du lit et de la ripisylve du Trieux sur la commune de GUINGAMP est déclaré d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

Le cours d'eau concerné par les travaux est le Trieux :

- Code hydro J1-0171;
- Masse d'eau FRGR0030b Le Trieux et ses affluents depuis la prise d'eau de Pont Caffin jusqu'à l'estuaire.

Guingamp-Paimpol Agglomération est autorisé à entreprendre les travaux prévus dans le dossier présenté, et sous réserve des autres réglementations en vigueur.

Article 2: Nature des travaux

Les travaux visent à :

- réduire l'aléa inondation en limitant les obstacles à l'écoulement des crues et en maintenant le gabarit naturel du lit mineur du cours d'eau ;
- préserver la biodiversité et les habitats aquatiques en limitant l'intervention au strict nécessaire et en limitant l'impact sur les milieux naturels ;
- mettre en valeur le paysage de la vallée du Trieux ;
- faciliter et assurer la sécurité des usages associés au cours d'eau.

Les travaux sont de plusieurs types :

- traitement paysager important avec abattage et élagage des arbres volumineux;
- diversification des strates par recépage ;
- création de cônes de vue sur le cours d'eau depuis la berge ;
- éclaircissement du cours d'eau au niveau des radiers ;
- dévitalisation des souches implantées dans les murs de soutènement ;
- enlèvement des arbres et arbrisseaux qui risquent de déstabiliser les murs, avec maintien de la strate herbacée;

- abattage des arbres à risque et suppression des grosses branches dangereuses;
- exploitation et suppression de peupliers et sélection des rejets naturels aulnes et saules.

Article 3 : Montant des travaux – Prise en charge des dépenses

Le montant total des travaux est estimé à 41 000 € HT, entièrement pris en charge par Guingamp-Paimpol Agglomération (taxe GEMAPI).

Article 4 : Durée de validité de la déclaration d'intérêt général

La présente déclaration d'intérêt général a une validité de cinq (5) ans renouvelable à compter de la date de sa signature.

Elle deviendra caduque si le programme des travaux qu'elle concerne n'a pas fait l'objet d'un commencement de réalisation dans un délai de deux ans à compter de cette même date.

Article 5 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction et peut être déféré au Tribunal administratif de RENNES :

- 1° par le maître d'ouvrage, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée ;
- 2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :
- l'affichage en mairie de GUINGAMP dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44 du code de l'environnement ;
- la publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie.

Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Lorsqu'un recours gracieux ou hiérarchique est exercé par un tiers contre le présent arrêté, l'autorité administrative compétente en informe le maître d'ouvrage pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L. 411-6 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Ce recours prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus mentionnés.

Les tiers peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service du projet autorisé, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet autorisé présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 précité.

Dans le même délai de deux mois, le maître d'ouvrage peut présenter un recours gracieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site « www.telerecours.fr ».

Article 6: Information des tiers

La présente décision sera affichée dans la mairie de GUINGAMP pendant au moins un (1) mois, mise à la disposition du public, pendant une durée de quatre (4) mois au moins, sur le site internet de la préfecture des Côtes-d'Armor et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Article 7: Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer, le président de Guingamp-Paimpol Agglomération et le maire de la commune de GUINGAMP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Brieuc, le

17 11 2020

Thierry MOSHMANN

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-17-001

AP tableau des électeurs sénatoriaux RAA



Préfecture des Côtes d'Armor

Direction des Libertés Publiques Bureau des élections et de l'administration générale

ARRETE

portant établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.280 à L.293, R.130-1 à R.148;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020, fixant pour chaque commune le nombre de délégués et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable, dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;

VU les procès-verbaux des opérations électorales qui se sont déroulées le 10 juillet 2020 dans chacune des 348 communes du département ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor;

ARRETE

ARTICLE 1: Le tableau des électeurs appelés à élire, le 27 septembre 2020 les sénateurs des Côtes d'Armor, est établi conformément à l'annexe jointe;

ARTICLE 2 : Les élections des délégués des conseils municipaux et des suppléants peuvent être contestées devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de La Motte, 35044 RENNES CEDEX ou via le site www.telerecours.fr)-, dans les 3 jours à compter de la publication du présent tableau ;

<u>ARTICLE</u>: La secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor, les sous-préfets,

les maires du département,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes aux emplacements habituels et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis en ligne sur le site internet de la préfecture.

SAINT-BRIEUC, le 17 juillet 2020

Thierry MOSIMANN

Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr Prefet22 Prefet22

М.	BERVILLE	SENATEURS Hervé	Député
М.	BOTHOREL	Eric	Député
M.	JONCOUR	Bruno	Député
M.	KERLOGOT	Yannick	Député
M.	LE FUR	Marc	
M.	BOTREL	Yannick	Député
Mme			Sénateur
	PRUNAUD	Christine	Sénateur
M.	VASPART	Michel	Sénateur
M	CONSELLERS		the same of the sa
	ALLAIN	Olivier	
Mme	ARGAT-BOURIOT	Sylvie	
Mme	BLEIN	Catherine	
Mme	BREARD	Georgette	
M	BURLOT	Thierry	
Mme	CADIOU	Gaby	
M	DE MELLON	Gerard	
М	DE SALLIER DUPIN	Stephane	
Mme	GUIGNARD	Sylvle	
M	HERCOUET	Philippe	
м	LAHELLEC	Gerard	
Mme	DELAITRE	Véronique	remplaçante de M Marc LE FUR
Mme	NIQUE	Gaelle	The state of the s
М	RAMARD	Dominique	
Mme	TISON	Martine	
	CONSEILLERS DE		
Mme	BALAY-MIZRAHI	Brigitte	
Mme	BERNARD	Cinderella	
Mme	BICHON	Françoise	
М	BLEGEAN	Gerard	
Mme	BLEVIN	Brigitte	
Mme	BOULANGER	Beatrice	_
M	SOUTRON	Romain	
VI	CADEC	Alain	
M	CARO		
M	CHEVALIER	Eugene	
		Mickael	
Vime	CLERET	Marie-Christine	
М	COAIL	Christian	
M	COENT	Andre	
Ville	CORSON	Laurence	
Mme	COTIN	Marie-Christine	
М	DAUGAN	Michel	
M	DE CHAISEMARTIN	Jean-Yves	
M	DEGRENNE	Rene	
Vi	DEJOUE	Jean-Marc	
M	DESBOIS	Michel	
Vime	FEJEAN	Claudine	
Vime	GOLHEN	Françoise	
Vime	GORE-CHAPEL	Isabelle	
VI	GOURONNEC	Pierrick	
VI	GUEGUEN	Alain	
vi	ELLUL	Pascal	Pomplagant de Maria C. L. C. C.
vi Vi	GUIGNARD	Thibaut	Remplaçant de Mme Sylvie GUIGNAI
Vime	GUILLAUME	Celine	
Vine	GUILLOU		
Vime	HAMEON	Claudine	
		Monique	
VI.	HAMON	Bernard	
VI	KERVAON	Patrice	
Vlme	LANGLAIS	Nadege	
Vime	LE BASTARD	Claudine	
Λ	LE COQU	Yves-Jean	
Ime	LE NOUVEL	Sandra	
/me	LE VEE	Monique	
Λ	LEON	Erven	
/lme	MARTIN	Delphine	
/lme	MEHEUST	Veronique	
	MICHEL	Marie-Madeleine	
/lme	MICHEL	Nicole	
/me	MORIN	l Yannick	
/lme /l	MORIN	Yannick	
/ime // /ime	NICOLAS	Isabelle	
Ame A Ame Ame	NICOLAS NICOLAS	Isabelle Monique	
/lme /l	NICOLAS	Isabelle	

M	RAULT	Robert	
M	ROBERT	Fernand	
M	ROSCOUET	Loec	
Mme	RUMIANO	Valerie	=
M	SIMELIERE	Thierry	
M	YON	Didier	

	M	YON	Didier	
		DELEGUES DES CONSEILS	MUNICIPAUX	
COMMUNE	CIVILITE	NOM PATRONYMIQUE OU D'	U Prénom	mandat électoral
ALLINEUC	M.	HERVO	Yohann	délégué élu
ALLINEUC	Mme	PAWLAK	Angélique	délégué élu
ALLINEUC	M.	BURLOT	Guy	délégué élu
ALLINEUC	Mme	LINIER	Cécile	suppleant t
ALLINEUC	M.	SOMMIER	Stéphane	suppléant 2
ALLINEUC	M.	PAULIAC	Frédéric	stoppleant 3
ANDEL	Mme	POULAIN	Nicole	délégué élu
ANDEL	M.	BRIENS	Patrick	délégué élu
ANDEL	Mme	BOURDE	Sylvie	délégué élu
ANDEL	M.	ROBERT	Dany	suppleant 1
ANDEL	Mme	LE NOTRE	Nadine	suppléant 2
ANDEL	M.	ANDRIEUX	Maurice	suppléant 3
AUCALEUC	M.	CHEVE	Jacques	délégué élu
AUCALEUC	M.	OLLIVIER	Christophe	délégué élu
AUCALEUC	M.	RENAUDIN	Pascal	délégué élu
AUCALEUC	Mme	GALLAND	Valérie	suppléant t
AUCALEUC	M.	MORRY	Olivier	suppleant 2
AUCALEUC	Mme	LAINE	Christelle	suppleant 3
BEAUSSAIS SUR MER	M.	GUESDON	Philippe	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	ONEN-VERGER	Magali	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	BOURGET	Christian	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	LE POTIER (VIMONT)	Marie-Laure	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	BONENFANT	Mikaël	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	COLAS-PANSARD	Elisabeth	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	D'AUBERT	Tanguy	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	NEZOU	Marie-Reine	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	VILLENEUVE	Guillaume	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	GUYOT D'ASNIERES DE SALIN	S Catherine	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	LOBJOIT	Rony	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	BAULAIN	Sylvie	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	RENNER	Gérard	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	LONCLE	Ludivine	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	M.	COUSYN	Bernard	délégué élu
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	CHAUVIERE	Alicia	suppléant 1
BEAUSSAIS SUR MER	M.	MAREC	Jean-Pierre	suppléant 2
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	FARAUT-LALAIN	Pauline	suppléant 3
BEAUSSAIS SUR MER	M.	HASLAY	Jean-Michel	suppleant 4
BEAUSSAIS SUR MER	Mme	AMICE (GUILLEMIN)	Christina	suppleant 5
BÉGARD	M.	CLECH	Vincent	délégué élu
BÉGARD	Mme	BOETE	Cécile	délégué élu
BÉGARD	M.	LE COQ	Laurent	délégué élu
8ÉGARD	Mme	BICZO	Sylviane	délégué élu
BÉGARD	М.	LE FLOCH	Eric	délégué élu
BÉGARD	Mme	PIRON	Valentina	délégué élu
BÉGARD	M.	GUILLAUME	Hervé	délégué élu
BÉGARD	Mme	LE GUEVELLOU	Marjorie	délégué élu
BÉGARD	M.	TORTELLIER	Florian	délégué élu
BÉGARD	Mme	HADJADJE	Valérie	délégué élu
BÉGARD	M.	BODEVEUR	David	délégué élu
BÉGARD	Mme	BENECH	Pauline	délégué élu
BÉGARO	M.	HERVE	Gildas	délégué élu
BÉGARD	Mme	BONIZEC	Christel	délégué élu
BÉGARD	M.	DAUPHIN	Jean-Claude	délégué élu
BÉGARD	M.	BOURDON	Yves	suppléant 1
BÉGARD	Mme	LE LUYER	Martine	suppléant 2
BÉGARD	M.	LE GALL	Maël	suppleant 3
BÉGARD	Mme	THEFO	Laurence	suppléant 4
BÉGARD	M.	ANTHOINE	Julien	suppliant 5
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Mme	BALTUS	Brunette	délégué élu
BELLE-ISLE-EN-TERRE	M.	FRANCIOSI	Eric	délégué élu
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Mme	AMBROISE	Maud	délégué élu
BELLE-ISLE-EN-TERRE	M.	BROUDER	Bernard	suppleant 1
BELLE-ISLE-EN-TERRE	Mme	TREMEL	Amandine	suppleant 2
BELLE-ISLE-EN-TERRE	M.	LE MARREC	François	suppleant 3
BERHET	M.	MERRER	Louis	délégué élu
BERHET	M,	DROUMAGUET	Pierre-Yves	suppléant 1

BERHET	M.	GROT	Christian	suppléant 2
BERHET	Mme	BENECH	Laurence	suppléant 3
BINIC ETABLES SUR MER	M.	CHAUVIN	Paul	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MOBUCHON	Nathalie	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	BERTRAND	Gilbert	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MITNIK	Laure	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	COLLIN	Yannick	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	LUTZ	Helene	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	ROSNER	Paul	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	CHORIN	Aurelia	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	TREUSSARD	Jean Michel	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	PENVEN	Christine	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LEBRUN	Kevin	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MEUNIER	Myriam	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	HERISSARD	Pierre	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	BELLEIN GALLO	Dominique	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	BEZELY	Olivier	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	FICHELSON	Karen	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	HONORE	Laurent	
BINIC ETABLES SUR MER	Mme			délégué élu
		BLANCHARD	Annick	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	DARCHE	Patrice	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	MACHET	Bernadette	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LEGER	Michel	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	VIDEMENT	Sylvie	délégué élu
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LE GUERN	François	suppléant 1
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	LENOIR	Muriel	supplient 2
BINIC ETABLES SUR MER	M.	ROUSSEAU	Gilles	suppléant 3
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	WERNER	Elisabeth	suppléant 4
BINIC ETABLES SUR MER	Mme	LECH'VIEN	Catherine	suppleant 5
BINIC ETABLES SUR MER	М.	NAFFRECHOUX	Yannick	supplésent 6
BINIC ETABLES SUR MER	M.	LARUPT	Erwann	suppleant 7
BOBITAL	M.	HEUZE	Jacky	délégué élu
BOBITAL	Mme	LEVAVASSEUR	Séverinne	délégué élu
BOBITAL	M.	MOREL	Alexandre	délégué élu
BOBITAL	Mme	PESTEL	Delphine	suppléant 1
BOBITAL	M.	ACCOH	Gaëtan	suppléant 2
BOBITAL	Mme	TOURTELIER	Pauline	suppleant 3
BON REPOS SUR BLAVET	M.	RIOU	Raoul	délégue élu
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	QUENDERFF	Catherine	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	M.	LAOT	Jean Robert	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	LE BIHAN	Corinne	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	M.	STEVENS	Antoine	délégué élu
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	MOY	Magalie	
BON REPOS SUR BLAVET	M.	LE MADEC	Lionel	suppleant 1
BON REPOS SUR BLAVET	Mme	BENOT	Christine	suppleant 2
BOQUEHO	Mme	LE HEGARAT	Nordia	suppléant 3
BOQUEHO	M.			délégué élu
	_	GARNIER	Sébastien	délégué élu
BOQUEHO	Mme	LE TYRANT	Elodie	délégué élu
BOQUEHO	Mme	HALLET	Anne-Hélène	suppleant 1
BOQUEHO	M.	LE BIHAN	Patrick	suppléent 2
BOQUEHO	M.	DESCHARTRETTE	Jean-Michel	suppliant 3
BOURBRIAC	M.	LE BLOAS	Jean Jacques	délégué élu
BOURBRIAC	Mme	LE COUSTER	Béatrice	délégué élu
BOURBRIAC	M.	DRONIOU	Christian	délégué élu
BOURBRIAC	Mme	LÉ COZ	Caroline	délégué élu
BOURBRIAC	M.	HENAFF	Pascal	délégué élu
BOURBRIAC	Mme	GUEGAN	Florence	suppléant 1
BOURBRIAC	M.	LE FLOC'H	Patrick	suppléant 2
BOURBRIAC	Mme	CONNAN	Audrey	suppléant 3
BOURSEUL	Mme	ALVES PEREIRA	Ludivine	délégué élu
BOURSEUL	M.	DAULY	Philippe	délégué élu
BOURSEUL	Mme	LEROY	Elise	délégué élu
BOURSEUL	Mme	ANDREO	Isabelle	suppléant 1
OURSEUL	M.	JOSSELIN	Hervé	nuppléant 2
OURSEUL	M,	JOSSET	Franck	suppleant 1
BREHAND	M.	RUFFET	Yves	délégué élu
BREHAND	M.	ROUAUD	Anthony	délégué élu
BREHAND	Mme	HERMON	Laetitia	
BREHAND	M.	ESNAULT	Didler	délégué élu
				délégué élu
BREHAND	Mme	GUEGO	Véronique	délégué élu
BREHAND	Mme	MICHELET	Rozenn	suppleant 1
BREHAND	M.	LE DEVEHAT	Mickaël	suppléant 2
BREHAND	Mme	GLATRE	Isabelle	suppleant 1
BRELIDY	M.	GAREL.	Pierre Marie	délégué élu

BRELIDY	M.	PEUCH	Pierre	suppléant 1
BRELIDY	Mme	WATSON	Linda	suppléant 2
BRELIDY	Mme	BLANC-MAGON DE SAINT-ELIE	Eléonore	suppleant 3
BRINGOLO	M.	THOMAS	Philippe	dělégué élu
BRINGOLO	M.	GLAUDEL	Richard	suppléant 1
BRINGOLO	MME	TOQUET	Marie-Josephe	suppléant 2
BRINGOLO	MME	VERRIER	Virginie	suppléant 3
BROONS	M.	LAGUITTON	Denis	délégué élu
BROONS	Mme	BOTREL	Valérie	délégué élu
BROONS	M.	KERRIEN	Ronan	délégué élu
BROONS	Mme	ENGEL	Céline	délégyé élu
BROONS	M.	HERVE	Roger	délégué élu
BROONS	Mme	VILSALMON		
BROONS	M.	RENAULT	Sophie	délégué élu
	Mme		Quentin Martine	délégué élu
BROONS		DELAHAYE	***************************************	suppléant 1
BROONS	M.		Lénaick	suppleant 2
BROONS	Mme	HAGUET	Christelle	suppléant 3
BROONS	M.	ROY	Xavier	suppleant 4
BRUSVILY	Mme	DOUENAT	Marie-Claire	délégué élu
BRUSVILY	M.	LAMBERT	Emmanuel	délégué élu
BRUSVILY	Mme	BARDOU	Evelyne	délégué élu
BRUSVILY	M.	MARIE	Michel	suppléant 1
BRUSVILY	Mme	LEYZOUR	Jacqueline	suppleant 2
BRUSVILY	M.	BOGUENET	Patrick	suppleant 3
BULAT-PESTIVIEN	M.	CHARLES	Olivier	délégué élu
BULAT-PESTIVIEN	M.	TOUPIN	Jean-Claude	suppleant 1
BULAT-PESTIVIEN	Mme	LOZAHIC LE NY	Rozenn	suppléant 2
BULAT-PESTIVIEN	Mme	COAIL FOFANA	Chistelle	suppléant 3
CALANHEL	M.	JOBIC	Cyril	délégué élu
CALANHEL	Mme	LE BRIS	Véronique	suppléant 1
CALANHEL	Mme	BOURDONNEC	Nathalie	suppléant 2
CALANHEL	M.	PARCHEMINER	Yvon	suppleant 3
CALLAC	Mme	LE GRAËT	Sylvie	délégué élu
CALLAC	M.	LINTANE	Joseph	
CALLAC	Mme	INDERBITZIN		délégué élu
			Laure-Line	délégué élu
CALLAC	Mi.	MORCET	Patrick	délégué élu
CALLAC	M.	TREMEL	Jean-Pierre	délégué élu
CALLAC	Mme	LE TERTRE	Pascale	suppleant 1
CALLAC	M.	LE CALVEZ	Michel	suppléant 2
CALLAC	Mme	LE BON	Christelle	suppleme 1
CALORGUEN	M.	ROBERT	Marcel	délégué élu
CALORGUEN	Mme	DELAUNEY	Réjane	délégué élu
CALORGUEN	M.	MARQUER	Didier	délégué élu
CALORGUEN	M.	LUCAS	Yannick	sypp)éant 1
CALORGUEN	Mme	LEROY	Anita	suppléant 2
CALORGUEN	M.	ROBERT	Frédéric	suppléant 1
CAMLEZ	M.	DROUMAGUET	Pierre-Yves	délégué élu
CAMLEZ	M.	LE GOFF	Rémi	délégué élu
CAMLEZ	M.	THEBAULT	Christophe	délégué élu
CAMLEZ	Mme	JEAN-LE LAY	Annic	suppléant 1
CAMLEZ	M.	GAUTIER	Bernard	suppléent 2
CAMLEZ	M.	LE ROUX	Gwénaël	suppleant 3
CANIHUEL	M.	LE MEAUX	Franck	délégué élu
CANIHUEL.	M.	TROEL	Vincent	suppléant 1
CANIHUEL	Mme	POIGNONEC	Magalie	suppléant 2
CANIHUEL	M.	OLLIVIER	Michel	suppleant 3
CANINDEL CAQUENNEC-LANVEZAC	M.	DERRIEN	Guy	délégué élu
CAOUËNNEC-LANVEZAC	M.	LAHOUSSINE	Alain	
CAOUENNEC-LANVEZAC				délégué élu
	M.	LONIE	John	délégué élu
CAOUËNNEC-LANVEZAC	Mme	GUERN	Martine	supplésni 1
CAOUËNNEC-LANVEZAC	Mme	LE PERF	Sylvie	suppléunt 2
CAOUËNNEC-LANVEZAC	M.	LE CAROU	Yvan	suppléant 3
CARNOET	M.	LEYOUR	Pascal	délégué élu
CARNOET	M.	BANIEL	Pascal	délégué élu
CARNOET	M.	LE MEN	Rémi	délégué élu
CARNOET	M.	CHEVALLIER	Cédric	suppléant 1
CARNOET	M.	MONFORT .	Frédéric	suppléant 2
CARNOET	M.	FOLLEZOU	Armand	suppléant 3
CAULNES	Mme	LE MOAL	Marina	délégué élu
CAULNES	M.	NOGUES	Jean-Yves	délégué élu
CAULNES	Mme		Marylène	délégué élu
CAULNES	M.		Hubert	délégué élu
CAULNES	Mme		Patricia	délégué élu
CAULNES	M.		David	
SHOUND	IIVI.	IMAILLAND	DEVIO	suppleant 1

CAULNES	Mme	GUILLEMOT	Marie-Paule	suppléant 2
CAULNES	M.	PRIOL	Marc	supplient 3
CAUREL	M.	MARTIGNÉ	Jean-Louis	délégué élu
CAUREL	Mme	JÉGO	Mireille	suppléant 1
CAUREL	Mme	MENGUY	Maryse	suppleant 2
CAUREL	M.	LE MOUËL	Jean-Paul	supplémnt 3
CAVAN	M.	OFFRET	Maurice	délégué élu
CAVAN	Mme	BODEREAU	Magali	délégué élu
CAVAN	M.	ROUSSEL	Mathieu	délégué élu
CAVAN	Mme	LE FLOCH	Lydie	délégué élu
CAVAN	M,	NEVEUX	Didier	délégué élu
CAVAN	M.	LE CANN	Jean Paul	suppleant 1
CAVAN	Mme	DENIS	Catherine	suppléant 2
CAVAN	M.	PRIGENT	Pascal	supplicant 3
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	BOISSIERE	Olivier	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	_	MEVEL-RAULT	Sylvie	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	MARTIN	Patrick	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LORANT	Monique	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	BEROT	Patrice	
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE BONHOMME	Sophie	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	SOLO	Patrick	délégué élu
				délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE LAY	Géraldine	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	TURBAN	Daniel	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE BRETON	Alexandra	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	LARRIVEN	Yves	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	PHILIPPE	Sophie	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	LE PILLOUER	Jean-Michel	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE CHANU	Isabelle	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Μ.	LE GUILLOUX	Pascal	délégué élu
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE CREURER	Ginette	suppliant 1
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	PERAIS	Jérôme	suppleant 2
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	LE ROY	Aline	suppléant 3
CHATELAUDREN PLOUAGAT	M.	TREPARD	Afain	süpplemy 4
CHATELAUDREN PLOUAGAT	Mme	GOURIOU	isabelle	suppleant 5
COADOUT	M.	PILMANN	Michel	délégué élu
COADOUT	M.	HERPE	Denis	délégué élu
COADOUT	M.	BALLOUARD	Anthony	délégué élu
COADOUT	M.	GIUNTINI	Jean-Pierre	suppléant 1
COADOUT	Mme	LE ROUX	Morgane	suppléant 2
COADOUT	M.	GAURY	Jean-François	supplemet 3
COATASCORN	M.	LE CREURER	Eric	délégué élu
COATASCORN	M.	GROUAZELKRAUSS	Romain	suppléant 1
COATASCORN	Mme	PERROT	Sophie	suppléant 2
COATASCORN	M.	FRAVAL	Philippe	suppléant 3
COATRÉVEN	M.	LE ROLLAND	Yves	délégué élu
COATRÉVEN	M.	HUON	Christian	suppleant 1
COATRÉVEN	MME	LE PEUCH	Véronique	174
COATRÉVEN	M.	DEMEERSSEMAN	Franiy	supplement 2
COËTLOGON	Mme	ROBERT		süppleant 3
			Annie	délégué élu
COËTLOGON	М.	ANGOUJARD	François	suppléant 1
COËTLOGON	Mme	LE PERSON	Christine	supplient 2
COËTLOGON	M	LE NY-CLARKE	Rémy	suppléant 3
COËTMIEUX	Mme	MADEC	Isabelle	délégué élu
COËTMIEUX	M.	TIREL	Dominique	délégué élu
COËTMIEUX	Mme	PECHEUR	Virginie	délégué élu
COËTMIEUX	M.	GAUTHIER	Jean-Paul	délégué élu
COËTMIEUX	Mme	PURON	Muriel	délégué élu
COËTMIEUX	M.	LE MOUNIER	Jean-Marie	suppleent 1
COËTMIEUX	Mme	HOUDMON	Judith	suppléant 2
COËTMIEUX	M.	ROHON	David	suppléant 3
COHINIAC	M.	HEDER	Jean Paul	délégué élu
COHINIAC	Mme	LABICHE-MICHEL	Marie-Christine	suppléant 1
COHINIAC	Mme	MAHE	Valérie	soppléant 2
COHINIAC	M.	JOSSIN	Rodrigue	suppléant 3
CORLAY	Mme	THOMAS	Marielle	délégué élu
CORLAY	M.	SOUNDRON	Jacky	délégué élu
CORLAY	Mme	COURTOT	Mylène	délégué élu
CORLAY	M.	LE BARS	Luc	supplearn 1
CORLAY	М.	TRENDA	Daniel	suppléant 2
	M.	BURLOT	Jacky	suppléant 3
	M.	JAN	Alain	délégué élu
	Mme	LUCAS	Eliane	
CORSEUL	M.	BOUILLON		délégué élu
			Pascal	délégué élu
CORSEUL	Mme	ALLORY	Rachel	délégué élu

CORSEUL BERNARD M. Philippe délégué élu CORSEUL Mme HAMONIC Anne-Gaëlle suppléant 1 CORSEUL M. PORCHER suppléant 2 Emeric CORSEUL Mme LEZOUR Manuella 5 Insélegue CRÉHEN Mme LAIGO Françoise délégué élu M. CRÉHEN BIARD délégué élu Gilbert CRÉHEN Mme JOUFFE Martine délégué élu M. CRÉHEN DOS Philippe délégué élu CRÉHEN Mme EVEN Virginie délégué élu CRÉHEN M. LETONTURIER suppleant 1 Malo CRÉHEN Mme BURLOT Béatrice suppléant Z CRÉHEN BOUVIER David suppleant 3 DINAN Μ. ABRODIN délégué de droit DINAN Mme MERDRIGNAC Annie délégué de droit DINAN M, GOMBERT Henri délégué de droit DINAN LECHIEN Didier délégué de droit DINAN LE DU-BLAYO Mme Laurence délégué de droit DINAN M. LAGREE Bernard délégué de droit DINAN Mme MEAL Stéphanie délégué de droit DINAN TOUMINET acques délégué de droit DINAN BOBIGEAT Ollvier délégué de droit DINAN Vme BOULOUX Chantal délégué de droit DINAN DERU Didier délégué de droit DINAN LE GUIFFANT Mme Joëlle délégué de droit DINAN M. HELLIO Yannick délégué de droit DINAN M BADOLIAL Guy délégué de droit DINAN Mme MALIDOR Nathalie délégué de droit DINAN JOUNEAU Matthieu délégué de droit DINAN Mme PARIS Cécile délégué de droit MIEL GIRESSE DINAN Mme Odile délégué de droit DINAN HOUZE Charles délégué de droit DINAN Mme MASSAR Christine délégué de droit DINAN M. SACHET Maxime délégué de droit DINAN Mme PATRY Lydie délégué de droit DINAN ORHANT Dominique délégué de droit DINAN Mme CHENE Sylvaine délégué de droit DINAN MENAR Jérémie délégué de droit DINAN DESPRES Mme Françoise délégué de droit DINAN Mme GUILLEMOT Anne-Sophie délégué de droit DINAN BRUNET M David délégué de droit DINAN Mme SOQUET Christiane délégué de droit DINAN M. MORANT Philippe délégué de droit DINAN Mme BOUVIER Christelle délégué de droit DINAN FORGET Michel délégué de droit DINAN Mme MISSIR Stéphanie délégué de droit DINAN SANSON Joris délégué de droit DINAN CORBES Mme Stella délégué de droit BOURGAULT-LEBRANCHU DINAN Mme Chantal suppléant 1 DINAN M. FOURRIER Philippe suppléant 2 DINAN Mme BEDEL Annie Suppliant 3 DINAN M. KOZIEL Yves suppléant 4 DINAN Mme DESRAME Cyrille supplement 5 DINAN DE POMMEREAU Gilles suppléant 6 DINAN Mme HEURTEL Claudine suppléant 7 DINAN M. **PASINO** Charles suppléant 6 DINAN M. ABOUDOU Sailihi suppléant 9 DUAULT CALLONNEC M. Claude délégué élu DUAULT Mme LE GARIGNON Isabelle suppééant 1 DUAULT Mme COLLOBERT Pascale suppléant 2 DUAULT M. LE ROUX Eric S (min))qqi.ve ÉRÉAC Vime DROBECQ Nicole délégué élu ÉRÉAC Mme MARCHAND Marie-Pierre délégué élu ÉRÉAC MARCHAND M. Christophe délégué élu ÉRÉAC DIEULESAINT M. Thierry suppléant 1 ÉRÉAC M. THIRION Gilles suppléant 2 ÉRÉAC M. BOUGALIT Christophe auppléant 3 ERQUY M. LABBE Henri délégué élu ERQUY Mm BERTIN osyane délégué élu ERQUY M. MONNIER Philippe délégué élu ERQUY Mme ALLAIN Marie-Paule délégué élu М. **ERQUY** LESNARD Pierre délégué élu Mme ERQUY LE RALEC Delphine délégué élu M. ERQUY POUGET Léo délégué élu ERQUY Mme L'HARIDON Michelle délégué élu

Remplaçant de M Gérard de MELLON Remplaçante de Mme Brigitte BALAY- MIZRAHI Remplaçant de M René DEGRENNE

ERQUY	M.	HERNOT	Bruno	délégué élu
ERQUY	Mme	MAZARE	Marie-Camille	
				délégué élu
ERQUY	M.	HUET	Jean-Marie	délégué élu
ERQUY	Mme	CHARLOT	Karine	délégué élu
ERQUY	M.	AMADIEU	Michel	délégué élu
ERQUY	Mme	CHALVET	Maryvonne	délégué élu
ERQUY	M.	RENAUT	Sylvain	délégué élu
ERQUY	Mme	DONNARD	Roxanne	suppléant 1
ERQUY	M.	LANCESSEUR	Christian	suppléant 2
	Mme	GUINARD		The Administration of the Community of t
ERQUY			Brigitte	suppléant 5
ERQUY	M.	PILVEN	Patrice	suppleant 4
ERQUY	Mme	MANIS	Cécile	suppleant 5
EVRAN	Mme	BARBIER	Lawrence	délégué élu
EVRAN	Mme	GAIGNOT	Caroline	délégué élu
EVRAN	M.	ROTH	Fabrice	délégué élu
EVRAN	Mme	BERNARD	Morgane	délégué élu
EVRAN	M.	BROSSARD	Jacques	délégué élu
EVRAN	Mme	JEANNE	Gaëlle	***
				suppleant 1
EVRAN	M.	BRARD	Alain	suppléant 2
EVRAN	Mme	ELABDI	Leila	suppléant 3
FREHEL	M.	CALLIOT	Michel	délégué élu
FREHEL	Mme	MOISAN	Michèle	délégué élu
FREHEL	M.	FAUDIERE	Patrice	délégué élu
FREHEL	Mme	MEHOUAS	Josiane	délégué élu
FREHEL	M.	DALLET	Yves	délégué élu
				The second secon
FREHEL	Mme	BLINTZOWSKY	Christiane	supplicant 1
FREHEL	M.	SECRETAIN	Daniel	suppléant 2
FREHEL	Mme	BRIARD	Sylvie	suppléant 3
GAUSSON	Mme	MICHEL	Arlette	délégué élu
GAUSSON	M.	TANGUY	Pierre	délégué élu
GAUSSON	M.	KEROMEST	Julien	délégué élu
GAUSSON	M.	PRAT	Maxime	suppléant 1
GAUSSON	M.	DIBOU	Jonas	suppleant 2
GAUSSON	M.	RAULT	Hyacinthe	suppleant 3
GLOMEL	M.	TROËL	Thierry	délégué élu
GLOMEL	Mme	BLANCHARD KERGADALLAN	Nadine	délégué élu
GLOMEL	M.	BONIC	Hervé	délégué élu
GLOMEL	Mme	TRUBUILT	Martine	suppléant 1
GLOMEL	M.	PRIGENT	Romuald	suppléant 2
GLOMEL	Mme	LE GOFF ROBIC	Christine	suppléant 3
GOMENÉ	М.	JOUANNO	Jean-Luc	délégué élu
2				
GOMENÉ	M.	HERVE	Serge	délégué élu
GOMENÉ	M.	MAUGAIN	Gilles	délégué élu
GOMENÉ	M.	LEVEAU	Mickaël	suppléant 1
GOMENÉ	M.	CARISSAN	Erwan	suppleant 2
GOMENÉ	M.	ROBLET	Olivier	süppléant 3
GOMMENEC'H	M.	HERVIOU	Alain	délégué élu
GOMMENEC'H	Mme	LE GONIDEC	Christelle	délégué élu
GOMMENEC'H	M.	LANCIEN	Erwan	délégué élu
	Mme		Sandrine	
GOMMENEC'H		SALAUN		suppleant 1
GOMMENEC'H	M.	LE GUILLOU	Hyacinte	suppléant 2
GOMMENEC'H	M.	BEAUVERGER	Michel	suppleant 3
GOUAREC	M.	REAU	Daniel	délégué élu
GOUAREC	Mme	GUYON	Annick	délégué élu
GOUAREC	M.	POCHON	Philippe	délégué élu
GOUAREC	M.	TAUVRY	Claude	suppleant 1
GOUAREC	M.	CERTAIN	Xavier	Suppléant 2
	Mme	CORLAY	Nina	Total I second second
GOUAREC				suppléant 3
GOUDELIN	M.	LE FAUCHEUR	Laurent	délégué élu
GOUDELIN	Mme	ROUAULT	Anne-Marie	délégué élu
GOUDELIN	M.	SÉHAN	Alain	délégué élu
GOUDELIN	Mme	LE HEGARAT	Valérie	délégué élu
GOUDELIN	Mme	LE GARFF-TRUHAUD	Francette	délégué élu
GOUDELIN	M.	GAUVAIN	Michaël	auppléant 1
GOUDELIN	Mme	LEFEBVRE	Nathalie	suppléant 2
GOUDELIN	M.		Gérald	
		CORLAY		suppléant 3
GRÂCE-UZEL	M.	HINDRÉ	François	délégué élu
GRÂCE-UZEL	Mme	LUCAS	Analk	suppliant 1
GRÂCE-UZEL	M.	LAINÉ	Loic	suppleant 2
GRÂCE-UZEL	Mme	THOMAS	Nathalie	suppléant 3
GRACES	М.	LE GOFF	Yannick	délégué élu
GRACES	Mme	BRIENT	Stéphane	délégué élu
GRACES	M,	LASBLEIZ	Michel	délégué élu
GRACES	Mme	VOISIN	Aurore	délégué élu

GRACES	M.	BONNEAU	Pascal	délégué élu
GRACES	Mme	LE BON	Marie-Yvonne	délégué élu
GRACES	M.	MILONNET	Jérôme	délégué élu
GRACES	Mme	CORRE	Corinne	suppléant f
GRACES	M.	GIRONDEAU	Sylvain	suppleme 2
GRACES	Mme	RACULT	Nathalle	suppleant 3
GRACES	M.	BELEGAUD	Philippe	signpleant 4
GUENROC	M.	COSTARD	Roger	délégué élu
GUENROC	M.	HEURLIN	Philippe	suppleant 1
GUENROC	Mme	GAREL	Valérie	suppléant 2
GUENROC	M.	ROQUIER	Tanguy	suppléant 3
GUERLEDAN	M.	LE LU	Hervé	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	LE POTIER	Marie-Anne	délégué élu
GUERLEDAN	M.	DABET	Mickaël	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	LORETTE	Marianne	délégué élu
GUERLEDAN	M.	LE BOUDEC	Eric	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	BERTHO	Jacqueline	délégué élu
GUERLEDAN	Mme	LE CLEZIO	Monique	délégué élu
GUERLEDAN	M.	BALAVOINE	Jean-Noël	suppléant 1
GUERLEDAN	Mme	LE NAGARD	Annabelle	suppléant 2
GUERLEDAN	M.	LE DUDAL	Jean-François	suppleant 3
GUERLEDAN	Mme	GUILLOUZY	Géraldine	suppleant 4
GUINGAMP	M.	LE GOFF	Philippe	délégué élu
GUINGAMP GUINGAMP	Mme M.	MANCASSOLA BUHE	Chantal	délégué élu
GUINGAMP	M. Mme	LE HOUEROU	Thierry	délégué élu
GUINGAMP	M.	GOUDALLIER	Annie	délégué élu
GUINGAMP	Mme	COZIC	Benoît Sandy	délégué élu délégué élu
GUINGAMP	M.	LE LAY	Tugdual	délégué élu
GUINGAMP	Mme	LE BLEIZ	Armelle	délégué élu
GUINGAMP	M.	AATACH	Houssain	délégué élu
GUINGAMP	Mme	BRISSONNEAU	Alix	délégué élu
GUINGAMP	M.	GAUTIER	Christophe	délégué élu
GUINGAMP	Mme	SANZ	Myriam	délégué élu
GUINGAMP	M.	BONBONNY	Sébastien	délégué élu
GUINGAMP	Mme	TISSIER	isabelle	délégué élu
GUINGAMP	Mme	LALANDE	Christine	délégué élu
GUINGAMP	M.	KERHERVE	Guy	suppléant 1
GUINGAMP	Mme	BIZIEN	Déborah	suppleant 2
GUINGAMP	Mme	DUCLOS	Anne	supplement 3
GUINGAMP	M.	STEPHAN	Philippe	suppléant 4
GUINGAMP	M.	HERVE	Roger	suppleant 5
GUITTÉ	M.	GUESSANT	Sylvain	délégué élu
GUITTÉ	M.	LUCAS	Géraldine	délégué élu
GUITTÉ	M.	VERGER	Christophe	délégué élu
GUITTÉ	M.	DESPORTES	Fabien	suppleant 1
GUITTÉ	MME	DARTOIS	Marlène	suppléant 2
GUITTÉ	Mme	CRESPEL	Christine	suppléant 3
GURUNHUEL	M.	ROLLAND	Paul	délégué élu
GURUNHUEL	M.	GODEST	Pierrick	suppléa it 1
GURUNHUEL	M.	CHAMBRY	Laurent	suppléant 2
GURUNHUEL	Mme	DANIEL	Anne Yvonne	supplement 3
HÉMONSTOIR	M.	LARVOR	Benoît	délégué élu
HÉMONSTOIR	M.	GUILLAUME	Marc	délégué élu
HÉMONSTOIR	M.	PECQUEUR	Lionel	délégué élu
HÉMONSTOIR	M.	LE GALL	Cédric	supplémm 1
HÉMONSTOIR	Mme	LE PONNER	Josette	suppleant 2
HÉMONSTOIR	M.	GUILLOU	Lionel	suppléant 2
HÉNANBIHEN	M.	GAUTHIER	Joseph	délégué élu
HÉNANBIHEN	Mme	CORDON	Catherine	délégué élu
HÉNANBIHEN	M.	MEFFRE	Régis	délégué élu
HÉNANBIHEN	Mme	RONDEL	Emmanuelle	suppléant 1
HÉNANBIHEN	M.	LEBRUN	Gildas	suppléant 2
HÉNANBIHEN	Mme	DURAND	Anne	suppleant 3
HÉNANSAI.	Mme	HERVO	Sylvie	délégué élu
HÉNANSAL	M.	GOUAULT	Yvonnick	délégué élu
HÉNANSAL	Mme	GESREL	Nathalie	délégué élu
HÉNANSAL	M.	BESNOUX	Jean-Luc	suppléant 1
HÉNANSAL	Mme	BOURDEL	Laurence	suppléant 2
HÉNANSAL	M.	BAUDET	Tanguy	suppleant 3
HENON	M.	ANDRIEUX	Thierry	délégué élu
HENON	Mme	L'ECHELARD	Nadine	délégué élu
HENON	M.	MAHE	Jean-Luc	délégué élu
HENON	Mme	CHENY	Catherine	délégué élu

HENON	M.	BOINET	Pascal	délégué élu
HENON	Mme	CADIN	Christelle	suppléant 1
HENON	M.	BOURGES	Daniel	suppléant 2
HENON	Mme	ROUTIER	Elisabeth	suppléant 3
HILLION	M.	COSSON	Mickaël	dělégué élu
HILLION	Mme	GUENNOU	Annie	délégué élu
HILLION	М.	JEGOUIC	Antony	délégué élu
HILLION	Mme	GOUESSANT	Katel	délégué élu
HILLION	M.	MACE	William	délégué élu
HILLION	Mme	ROSNARHO	Virginie	délégué élu
HILLION	M.	BOURDONNAIS	Henri	
HILLION	Mme	COLAS		délégué élu
	M.		Morgane	délégué élu
HILLION		KUNTZ	Grégoire	délégué élu
HILLION	Mme	CHAPLAIN	Martine	délégué élu
HILLION	M.	BOULAIRE	Didier	délégué élu
HILLION	Mme	DELANOË	Bénédicte	délégué élu
HILLION	M.	RAULT	Sébastien	délégué élu
HILUON	Mme	DEPAGNE	Anne-Gaëlle	délégué élu
HILLION	M.	DERON	Ludovic	délégué élu
HILLION	M.	REBOURS	Vincent	nuppééant 1
HILLION	Mme	DESBOIS	Stéphanie	suppleant 2
HILLION	M.	DEVRAND	Michel	suppléant 3
HILLION	Mme	CREZE	Isabelle	suppleant 4
HILLION	M.	ALLANIC	Eric	suppléant 5
ÎLE-DE-BRÉHAT	M.	CARRÉ	Olivier	délégué élu
ÎLE-DE-BRÉHAT	M.	SICHER	Dominique	SUDDIMENT 1
ÎLE-DE-BRÉHAT	Mme	COJEAN-PRIGENT	Gabrielle	suppleant 2
ÎLE-DE-BRÉHAT		-542	OUNTE/IE	suppliant 3
ILUFAUT	M.	JUHEL	Yves	délégué élu
ILLIFAUT	M.	VIEL		
	M.		Dominique	délégué élu
ILLIFAUT		GUILLAUMEL	Stéphane	délégué élu
ILUFAUT	М.	LEGLATIN	Alain	suppléant 1
ILLIFAUT	Mme	PIEDERRIERE	Sylvie	suppléant 2
ILLIFAUT	M.	FROSIO .	Daniel	suppléant 3
JUGON LES LACS COMMUNE		MOISAN	Eric	délégué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	DIRR	Mauricette	délégué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	М.	ORVEILLON	Jean-Charles	délégué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	TOUBLANC	Malika	délégué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	LEBLANC	Robert	délégué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	BRIVE	Adeline	délégué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	M,	BERTRAND	Philippe	délégué élu
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	GESRET	Servane	suppléant 1
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	BOUGON	Cédric	suppléant 2
JUGON LES LACS COMMUNE	Mme	BEZARD	Marie-Sergine	suppléant 3
JUGON LES LACS COMMUNE	M.	POIDEVIN	Alexis	supplement 4
KERBORS	M.	LE BEVER	Gildas	délégué élu
KERBORS	Mme	KERAMBRUN	Caroline	suppléant 1
KERBORS	Mme	HEGARET	Annie	Contrate Contract Con
KERBORS	Mme	PIRIOU	Karine	suppleant 2
	Mme	FAVEAUX	Roseline	suppléant 3
KERFOT				délégué élu
KERFOT	Mme	LE ROLLAND	Marie-Aimée	délégué élu
KERFOT	M.	THOMAS	David	délégué élu
KERFOT	M.	LE MEUR	Yves	suppléant 1
KERFOT	Mme	SAMSON-RAOUL	Caroline	suppleant 2
KERFOT	Mme	LE GOFF	Emilie	suppléant 3
KERGRIST-MOËLOU	M.	MUNIER	Gérard	délégué élu
KERGRIST-MOËLOU	M.	LEON	Raymond	délégué élu
KERGRIST-MOËLOU	M.	LAMER	Antoine	délégué élu
KERGRIST-MOËLOU	Mme	BLIN-CONNAN	Jeannie	suppléant 1
KERGRIST-MOËLOU	Mme	DAGORNE	Maïwenn	suppléant 2
KERGRIST-MOËLOU	Mme	COAIL	Nolwenn	suppleant 3
KERIEN	М.	SALOMON	Claude	délégué élu
KERIEN	M.	HENRY	Denis	suppléant 1
KERIEN	M.	GUIODO	Dominique	suppleant 2
KERIEN	M.	LE BRIS	Gildas	suppleant 2
KERMARIA-SULARD	M.	HOUSSAIS	Pierre	délégué élu
KERMARIA-SULARD	Mme	LE ROY	Nadia	délégué élu
KERMARIA-SULARD	M	JUGUET	André	délégué élu
KERMARIA-SULARD	Mme	DESCHATRETTES	Peggy	suppleant 1
KERMARIA-SULARD	M.	LE HOUEROU	Alain	suppléant 2
KERMARIA-SULARD	Mme	TAUPIN	Christelle	suppléant 3
KERMOROC'H	M.	LE BRIS	Hervé	délégué élu
KERMOROC'H	MME	LE MEVEL	Sonia	suppléant t
KERMOROC'H	M.	RIVOALLAN	André	aupptéant 2

KERMOROC'H	M.	GAUTIER	Pierre	suppléant 3
KERPERT	M.	TALOC	Bruno	délégué élu
KERPERT	MME	LE BEGUEC	Marilyse	supplement 1
KERPERT	MME	ANDRE	Servane	suppleant 2
KERPERT	M.	HUBY	Michel	supplifient 3
LA BOUILLIE	M.	CHRETIEN	Dominique	délégué élu
LA BOUILLIE	M.	LEBRETON	Pascal	délégué élu
LA BOUILLIE	M.	LEFEBVRE	Jean-Claude	délégué élu
LA BOUILLIE	Mme	BOURGAULT	Josiane	supplésmi 1
LA BOUILLIE	Mme	BLANCHARD	Nadine	suppléant 2
LA BOUILLIE	M.	GUYOMAR	Laurent	suppléant 3
LA CHAPELLE NEUVE	M.	PRIGENT	Jean-Paul	délégué élu
LA CHAPELLE NEUVE	M.	LE GAC	Nicolas	suppléant 1
LA CHAPELLE NEUVE	M.	LE MARREC	François	suppleant 2
LA CHAPELLE NEUVE	Mme	LE BIGOT-LOSSOUARN	Nadia	suppléant 3
LA CHAPELLE-BLANCHE	Mme	DEUTSCHMANN	Sandrine	délégué élu
LA CHAPELLE-BLANCHE	M.	ODYE	Dominique	suppleant 1
LA CHAPELLE-BLANCHE	Mme	GORRÉ	Marie-Christine	suppliant 2
LA CHAPELLE-BLANCHE	M.	LEROUX	Elie	suppleant 3
LA CHÈZE	Mme	HOLLEBECQ	Marie-Guénola	délégué élu
LA CHÈZE	M.	PINSARD	Fabien	délégué élu
LA CHÈZE	M.	LE MOUEL	Erwann	
LA CHÈZE	M.	LE VOT	Gwénaël	délégué élu
LA CHÈZE	Mme	FERRER		suppléant 1
LA CHÈZE	Mme M.	POILVET	Véronique	suppléent 2
			Kévin	suppléant 3
LA HARMOYE	M.	LE OUAULT	Michel	délégué élu
LA HARMOYE	Mme	HERAULT	Florence	suppléant 1
LA HARMOYE	M.	MEROT	Auguste	suppléant 2
LA HARMOYE	M.	BAUDOUIN	Christophe	suppléant 3
LA LANDEC	M.	CAMPION	Michel	délégué élu
LA LANDEC	Mme	BARON	Karine	délégué élu
LA LANDEC	M.	GUILLET	Romain	délégué élu
LA LANDEC	M.	LERIBAULT	Guy	suppléant 1
LA LANDEC	M.	SIMON	Patrick	suppléant 2
LA LANDEC	M.	SAILLARD	Didier	suppléant 1
LA MALHOURE	Mme	MORFOUASSE	Valérie	délégué élu
LA MALHOURE	M.	CARDIN	Joël	délégué élu
LA MALHOURE	M.	FOLIGNE	Michel	délégué élu
LA MALHOURE	M.	LE TEXIER	Jacques	suppléant 1
LA MALHOURE	M.	MOLITOR	Julien	suppléant 2
LA MALHOURE	M.	CHARLET	Xavier	suppléant 3
LA MÉAUGON	M.	CARDUNER	Lydie	délégué élu
LA MÉAUGON	Mme	LABBÉ	Jean-Marc	délégué élu
LA MÉAUGON	M.	LE GALL	Fernande	délégué élu
LA MÉAUGON	Mme	RÉAU	Johnny	suppleant 1
LA MÉAUGON	M.	PLANTEC	Nelly	suppléante 2
LA MÉAUGON	Mme	DORNER	Brieg	suppléant à
LA MOTTE	M.	FLAGEUL	Henri	délégué élu
A MOTTE	Mme	LE TINNIER	Jocelyne	délégué élu
A MOTTE	M.	FOUCAULT	Stephane	délégué élu
A MOTTE	Mme	URVOIX	Christelle	délégué élu
A MOTTE	M.	MOISAN	Robert	
A MOTTE	Mme	URVOY	Roselyne	délégué élu
A MOTTE	M.		Michel	suppléant I
A MOTTE		HARNOIS		suppleant 2
A PRÉNESSAYE	Mme M.	LE GOFF	Annie	suppleant 3
		PELLION	Laurent	délégué élu
A PRÉNESSAYE	Mme	RAULOT	Elisabeth	délégué élu
A PRÉNESSAYE	Mme	ROUZO	Martine	délégué élu
A PRÉNESSAYE	Mme	COROUGE	Isabelle	suppleant 1
A PRÉNESSAYE	Mme	AUBERT	Marie-Claire	suppléant 2
A PRÉNESSAYE	Mme	LE GOFF	Marcelline	suppleant 3
A ROCHE JAUDY	M.	EVEN	Jean-Louis	délégué élu
A ROCHE JAUDY	Mme	COADIC	Danièle	délégué élu
A ROCHE JAUDY	M.	PARISCOAT	Arnaud	délégué élu
A ROCHE JAUDY	Mme	JEGOU	Marie-France	délégué élu
A ROCHE JAUDY	M.	MERLE	Renaud	délégué élu
A ROCHE JAUDY	Mme	GAUTHERON	Claudine	délégué élu
A ROCHE JAUDY	M.	COLIN	Guillaume	délégué élu
A ROCHE JAUDY	Mme	COADIC	Marie-Laure	délégué élu
	M.	MEUR	Jean-Luc	délégué élu
A ROCHE JAUDY				
	Mme	SALIC	IVIIFERIE	ldélégűé élű
A ROCHE JAUDY			Mireille Michel	délégué élu délégué élu
	Mme M. Mme	LE ROUX BENECH	Michel Ludivine	délégué élu délégué élu délégué élu

LA ROCHE JAUDY	Mme	PIAT	Sophie	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	DEKKER	Antwan	délégué élu
LA ROCHE JAUDY	M.	PERROT	Gildas	suppléant 1
LA ROCHE JAUDY	M.	GUENNEC	Christiane	suppléant 2
LA ROCHE JAUDY	M.	HENRY	Jean-Marc	suppleant 3
LA ROCHE JAUDY	Mme	FERCOQ	Claudette	supplicant 4
LA ROCHE JAUDY	M.	CORBEL	Tugdual	suppleant 5
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	BROMBIN	Alain	délégué élu
LA VICOMTE SUR RANCE	Mme	RUCET	Angélique	délégué élu
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	BERTHELOT	Vincent	délégué élu
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	HAMON	Pascal	suppleant 1
LA VICOMTE SUR RANCE	Mme	LOURADOUR DURAND	Gisèle	suppléant 2
LA VICOMTE SUR RANCE	M.	LELANDAIS	Yann	supplient 3
LAMBALLE ARMOR	M.	LORMEL	Nicolas	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	ROUILLE	Roger	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	ARTHEMISE	Fablenne	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BENOIT	Jean-François	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BERNU	Sylvain	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme M.	BOUZIO	Nathalie	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	-	BREXEL	Pierrick	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	BRIENS	Pierrick David	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	BURLOT	Camille	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	FORTIN	Céline	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GAUVRIT	Thierry	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	GILLARD	Nadine	délégué de droit délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	GOASTER	Samy	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GOUEZIN	Alain	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GRIMAULT	David	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	GUYMARD	Jean-Luc	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	JEGU	Joslanne	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LAVENU DE NAVERAN	Hélène	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LE BOUCHER	Colette	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	LE BOULANGER	René	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LE GUEN	Nadège	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	LE MAUX	Thierry	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LE MOIGNE	Christine	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	LEVY	Christelle	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	L'HEVEDER	Jérôme	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	LINTANF	Goulven	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	M'BAREK	Sébastien	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	MEGRET	Yves	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	MERIAN	Caroline	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	PECHA	Virginie	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	RICHEUX	Laëtitia	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	ROYER	Thierry	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	Mme	URVOY	Laurence	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	VITEL	Fablen	délégué de droit
LAMBALLE ARMOR	M.	CAURET	Loic	suppléant 1
LAMBALLE ARMOR	Mme	BARROSO	Christelle	suppléant 2
LAMBALLE ARMOR	M.	FAVREL	Thomas	suppléant 3
LAMBALLE ARMOR	Mme	CLERET	Marie-Christine	suppléent 4
LAMBALLE ARMOR	M.	NESTOUT PHILIPPE	Christian	suppléant 5
LAMBALLE ARMOR	Mme		Lydie	suppléant 6
LAMBALLE ARMOR	M. Mme	BRIENS MAIGNAN	Jean-Pierre	suppleant 7
LAMBALLE ARMOR	M.	NABUCET	Brigitte Daniel	suppléint 8
LANCIEUX	Mme	BRIAND	Delphine	supplicant 8
LANCIEUX	M.	GRANIER	François	délégué élu délégué élu
LANCIEUX	Mme	JANIN	Marie-Helene	délégué élu
LANCIEUX	M.	BRIAND	Patrick	délégué élu
LANCIEUX	Mme	SOUCHAY	Catherine	délégué élu
LANCIEUX	M,	AUSSANT	Michel	supplésmi 1
LANCIEUX	Mme	LECOLUNET	Laura	suppléant 2
LANCIEUX	M.	DE GALZAIN	Olivier	suppléant 3
LANDEBAERON	M.	TONDEREAU	Sébastien	délégué élu
LANDEBAERON	Mme	AUBRY	Gwénaelle	suppléant 1
LANDEBAERON	M.	TANGUY	Kévin	supplifant 2
LANDEBAERON	Mme	LEBEAU	Emmanuelle	Supplicant 3
LANDÉBIA	M.	DURAND	Patrick	délégué élu
LANDÉBIA	M.	BIARD	Plerrick	supplifant 1
LANDÉBIA	Mme	OLIVIER	Laëtitia	suppléant 2
LANDÉBIA	M.	RIOU	Karine	suppléant 3
LANDEHEN	MME	TRAVERT LE ROUX	Nathalie	délégué élu

Remplaçant de M Stéphane de SALLIER DUPIN Remplaçant de M Philippe HERCOUET

LANDEHEN	M.	BOSCHER	Philippe	délégué élu
LANDEHEN	MME	BRETON	Christine	délégué élu
LANDEHEN	M.	BEUVE	Gerard	suppleant 1
LANDEHEN	MME	BRIAND	Linda	suppléant 2
LANDEHEN	M.	GAUBERT	David	suppleant 3
LANFAINS	M.	MEROT	Gérard	délégué élu
LANFAINS	Mme	DANIELOU	Valérie	délégué élu
LANFAINS	M.	BENOIT	Laurent	délégué élu
LANFAINS	Mme	MERRANT	Edith	
	M.			suppléant 1
LANFAINS	-	MORVAN	Loic	suppléant 2
LANFAINS	Mme	JOUAN	Emilie	suppléant 3
LANGOAT	M.	DELISLE	Hervé	délégué élu
LANGOAT	Mme	BROUDIC	Maryvonne	délégué élu
LANGOAT	M.	KERBOEUF	Sébastien	délégué élu
LANGOAT	Mme	MONTJARRET	Noëlle	Suppleant 1
LANGOAT	M.	NEDELEC	René-Pierre	Suppleant 2
LANGOAT	Mme	RIVOALLAN	Solenn	Supplifiant 3
LANGROLAY-SUR-RANCE	Mme	DJIAN	Danielle	délégué élu
LANGROLAY-SUR-RANCE	M.	ARMANGE	Raymond	délégué élu
LANGROLAY-SUR-RANCE	M.	GAINCHE	Jean-Paul	délégué élu
LANGROLAY-SUR-RANCE	M.	RICHTER	Charles	supplinant 1
LANGROLAY-SUR-RANCE	M,	GABRIEL	Franck	suppléant 2
LANGROLAY-SUR-RANCE	Mme	ROUXEL	Sandrine	suppleant 3
LANGUÉDIAS	M.	GICQUEL	Christian	délégué élu
LANGUÉDIAS	MME	DEROUILLAC	Marina	
LANGUÉDIAS	MME			délégué élu
LANGUÉDIAS		COQUIN	Sarah	délégué élu
	M.	NEDELLEC	Jean-Yves	suppléant 1
LANGUÉDIAS	MME	WERNER	Graziella	suppléant 2
LANGUÉDIAS	M.	DAUPHIN	Jeremy	suppléant 3
LANGUENAN	M.	SALAÜN	Jean	délégué élu
LANGUENAN	Mme	MORIN	Christine	délégué élu
LANGUENAN	M.	MORAIN	Didier	délégué élu
LANGUENAN	Mme	BARTHOLET	Marie-Claude	suppleant 1
LANGUENAN	M.	HUBERT	Christian	suppléant 2
LANGUENAN	Mme	JOUANIN	Violaine	suppléant 3
LANGUEUX	M.	HAAS	Richard	délégué élu
LANGUEUX	Mme	MEHEUST	Malorie	délégué élu
LANGUEUX	M.	HAMON	Guillaume	délégué élu
LANGUEUX	Mme	POULAIN COLANI	Isabelle	
LANGUEUX	M.	HILLION	Hubert	délégué élu
				délégué élu
LANGUEUX	Mme	BLEVIN	Laura	délégué élu
LANGUEUX	М.	TOULGOAT	Éric	délégué élu
LANGUEUX	Mme	GUERNION NÉE REDON	Sandrine	délégué élu
LANGUEUX	M.	LECORVAISIER	Olivier	délégué élu
LANGUEUX	Mme	ETIEMBLE	Isabelle	délégué élu
LANGUEUX	M.	BAUDET	Michael	délégué élu
LANGUEUX	Mme	HURSON	Françoise	délégué élu
LANGUEUX	M.	BELLEC	Jean	délégué élu
LANGUEUX	Mme	TRAISSAC	Valérie	délégué élu
LANGUEUX	M.	REGNAULT	Jean-Pierre	délégué élu
LANGUEUX	Mme	LE MAUFF	Kristell	suppléant 1
LANGUEUX	M.	KERAUTRET	Christian	suppleant 2
LANGUEUX	Mme	PEPIN	Catherine	suppleant 3
LANGUEUX	M.	BOUL	Sébastien	suppleant 3
ANGUEUX	Mme	ANDRE	Amandine	The state of the s
				suppléant 6
ANLEFF	Mme	CONNAN	Josette	délégué élu
LANLEFF	M.	CRENAN	Daniel	suppleant 1
ANLEFF	M.	LE CALVEZ	Ludovic	suppleant 2
ANLEFF	Mme	LE MERRER	Annick	suppléant 3
ANLOUP	M.	REBOURS	François	délégué élu
ANLOUP	M.	FEINTE	Emmanuel	suppleant t
ANLOUP	M.	LE BARS	Yannick	suppléant 2
ANLOUP	mme	MARCUS	Marie-Chrisrine	suppléant 3
ANMÉRIN	M.	SALIOU	Jean-François	délégué élu
ANMÉRIN	M.	LE HENAFF	Jean-Noël	délégué élu
ANMÉRIN	Mme	BONNIEC	Carole	délégué élu
ANMÉRIN	Mme	L'ANTHOEN	Isabelle	suppléant !
ANMÉRIN	Mme	THOMAS	Karine	suppleant 2
ANMÉRIN	M.	BOURLIER	Fabrice	and the state of t
				suppléant 3
ANMODEZ	Mme	DOMANCICH	Lydie	délégué élu
ANMODEZ	Mme	LOGNONE	Jamila	suppléant 1
ANMODEZ	M.	CHAMPAGNAT	Pasca!	suppleant 2
ANMODEZ	M.	BODIN	Arnaud	suppleant 3
ANNEBERT	M.	GEFFROY	Jean-Michel	délégué élu

LANNEBERT TALLEC Mme Jeanne suppléant 1 LANNEBERT Μ, FAVEREAU Roger supplicant 2 LANNEBERT M. TRAVIGNET Jean Francois suppléant 3 LANNION M. LE FAUCHEUR Roger délégué de droit IANNION M LE BIHAN Paul délégué de droit LANNION M. ROBERT délégué de droit Eric LANNION Mme LE MEN Françoise délégué de droit LANNION SEUREAU Cédric М. délégué de droit LANNION Mme CORVISIER 8ernadettte délégué de droit LANNION M. NEDELEC Marc délégué de droit LANNION Mm KERRAIN Trefina délégué de droit LANNION Mme LAIR Gwénaëlle délégué de droit LANNION M. DIVERCHY Michel délégué de droit LANNION M. LATIMIER Hervé délégué de droit LANNION GOUZI Plerre délégué de droit LANNION BRIAND Yvon délégué de droit ANNION. Mme BARAC'H Marie Christine délégué de droit LANNION Mme NICOLAS Sonva délégué de droit LANNION M. MEHEUST Christian délégué de droit ANNION M. NEDELLEC Yves délégué de droit LANNION Mme GUILLOU Marie Annick délégué de droit LANNION Mme BARBIER Françoise délégué de droit LANNION Mme Anne Claire délégué de droit LANNION Mme TANGUY Christine délégué de droit LANNION DUBOURG Mme Myriam délégué de droit LANNION LOUEDEC M. Fabrice délégué de droit LANNION Mme HENRY Nolwenn délégué de droit LANNION Mme HUE Carine délégué de droit LANNION M. CANEVET Fabien délégué de droit LANNION М. KERGOAT Christophe délégué de droit LANNION CORNEC iaël délégué de droit LANNION Mme BRIDET Catherine délégué de droit LANNION NOEL auison délégué de droit LANNION Mme MAREC Danielle délégué de droit LANNION Mme CALLAC Jean-Yves délégué de droit LANNION Mme LE GUEN Anne délégué de droit LANNION Mme MOHAMMEDI Fatima suppléant 1 LANNION FEAT Vicolas suppléant 2 LANNION Mme BESNARD Catherine suppléant 3 LANNION PINCEMIN M. Gérard suppleant 4 LANNION Mme GALLAS Laurence suppléant 5 LANNION LAHRER Jean François suppléant 6 LANNION Mme CHARLET Delphine suppleant 7 LANNION M. HUNAUT Christian süppléant B LANNION M. FALEZAN Gérard supplement 9 LANRELAS HARIVEL Jean-Marc délégué élu LANRELAS RENAULT M. Thierry délégué élu LANRELAS CARRÉ M. Aurélien délégué élu MÉNARD LANRELAS Danièle Mme suppléa LANRELAS HAMÉON suppléant 2 Mme Béatrice LANRELAS M. RÉALLAND Nicolas suppléant 3 LANRIVAIN M. LE JONCOUR Philippe délégué élu Fabienne LANRIVAIN Mme PAMPANAY suppleant 1 LANRIVAIN STEUNOU Sylvie stappleant 2 LANRIVAIN M. RAOULT Bruno C Insélacue LANRODEC LE GOUX lean Pierre Μ. délégué élu STEUNOU-ROQUINARC'H LANRODE Mme Solène délégué élu LANRODEC M. JOURDEN Jean-Yves délégué élu LANRODEC Mme BRIAND - LE FRANCOIS Aline suppléant 1 LANRODEC M. DARTIAILH Emmanuel suppléant 2 LANRODEC Mme LE SCEL Marthe suppleant 3 LANTIC LE MAITRE Christian délégué élu LANTIC Mme LE DORÉ Céline délégué élu LANTIC HEURTEL Nicolas délégué élu LANTIC Mme OLLIVIER Sandrine délégué élu LANTIC M. SAINT-CAST Matthieu délégué élu LANTIC Mme NARDUZZI Jeannine suppléant 1 LANTIC M. BURLOT Daniel suppléant 2 LANTIC Mme LE VAILLANT Karine suppléant 3 LANVALLAY RICARD Bruno délégué élu LANVALLAY Mme CARER Guylaine délégué élu LANVALLAY M. VADEPIED Alain délégué élu LANVALLAY TROUBADOURS Mme Sophie délégué élu LANVALLAY CASSIGNEUL M. Thomas délégué élu

Remplaçant de M Patrice KERVAON

LANVALLAY	Mme	RÉ	Claire	délégué élu	
LANVALLAY	M.	MAHÉ	Bernard	délégué élu	
LANVALLAY	Mme	GUERIN	Sabine	délégué élu	
LANVALLAY	M.	BRIAND	David	délégué élu	
LANVALLAY	Mme	PILLOT	Mathilde	délégué élu	
LANVALLAY	M.	GUILLEMOT	Thomas	délégué élu	
LANVALLAY	М.	LE DREZEN	Philippe	délégué élu	
LANVALLAY	Mme	BAUDU	Françoise	délégué élu	
LANVALLAY	Mme	GUIGUI-DELAROCHE	Cécilia	délégué élu	
LANVALLAY	M.	BERNARO	Rémi	délégué élu	
LANVALLAY	М.	NICOLAS	Thierry	suppleant 1	
LANVALLAY	Mme	IDRI	Brigitte	suppléant 2	
LANVALLAY	M.	PINTO	José	suppléant 3	
LANVALLAY	Mme	BRIOT	Janig	supptéant 4	
LANVALLAY	M.	ARMBRUSTER	Olivier	suppléant 5	
LANVELLEC	M.	PRIGENT	François	délégué élu	
LANVELLEC	Mme	LE JEUNE	Annie	délégué élu	
LANVELLEC	M.	LE JEUNE	Yves	délégué élu	
LANVELLEC	M.	BADEL	Jacques	suppleant 1	
LANVELLEC	Mme	GUILLOUX	Laurence	supplement 2	
LANVELLEC	M.	LE PENVEN	Yvon	suppléant 3	
LANVOLLON	M.	NICOLAZIC	Arsène	délégué élu	
LANVOLLON	Mme	MARTIN	Patricia	délégué élu	
LANVOLLON	M.	CHAPIN	Marc	délégué élu	
LANVOLLON	Mme	GEFFROY	Marie-Annick	délégué élu	
LANVOLLON	M.	BROUDER	Jacques	délégué élu	
LANVOLLON	Mme	RIVOALLAND	Véronique	suppleant 1	
LANVOLLON	M.	AUBERT	Pascal	suppleant 2	
LANVOLLON	Mme	LIMPALAER	Marie-Françoise	suppléant 3	
LAURENAN	M.	GUEHENNEUX	Jean-Rebé	délégué élu	
LAURENAN	M.	ROUXEL	Pascal	délégué élu	
LAURENAN	M.	RIVALLAN	Olivier	délégué élu	
LAURENAN	Mme	NIVET	Françoise	suppleant 1	
LAURENAN	Mme	BARBÉ	Valérie	suppléant 2	
LAURENAN	Mme	LORAND	Evelyne	suppléant 1	
LE BODÉO	M.	JOUAN	Michel	délégué élu	
LE BODÉO	M.	LE GUILLOUX	Jean-Yves	suppléant 1	
LE BODÉO	M.	PICHON	Olivier	suppléant 2	
LE BODÉO	Mme	HAZARD	Caroline	suppléant 1	
LE CAMBOUT	M.	DANTEC	Ronan	délégué élu	
LE CAMBOUT	M.	SABLÉ	Hervé	suppléant 1	
LE CAMBOUT	М.	LAUNAY	Stéphane	suppléant 2	
LE CAMBOUT	Mme	JOLIVET	Soizic	suppleant 3	
LE FAOUÊT	M.	TRICARD	Jacques	délégué élu	
LE FAOUËT	Mme	TREBOUTA	Sandrine	suppléant 1	
LE FAOUËT	M.	CAPELLE	Olivier	suppleant 2	
LE FAOUËT	M,	ANNEVILLE	Valery	suppléant à	
LE FOEIL	M.	PRIDO	Pascal	délégué élu	
LE FOEIL	Mme	LE BARS	Jeanine	délégué élu	
LE FOEIL	M.	COSQUER	Philippe	délégué élu	
LE FOEIL	Mme	HELLEGOUARCH	Marion	suppléant 1	
LE FOEIL	M.	LE VAILLANT	Ludovic	suppléant 2	
LE FOEIL	Mme	LE GALL	Ghislaine	suppléant 3	
LE HAUT-CORLAY	M.	LE BIHAN	Jean-Pierre	délégué élu	
LE HAUT-CORLAY	M.	OLLIVIER	Hervé	délégué élu	
LE HAUT-CORLAY	M.	NOEL	Laurent	délégué élu	
LE HAUT-CORLAY	Mme	LEVRIER	Roselyne	suppléant 1	
LE HAUT-CORLAY	Mme	GUILLOT-FLOURIOT	Marina	suppléant 2	
LE HAUT-CORLAY	M.	RAOULT	Jean-Philippe	suppléant 3	
LE HINGLE	Mme	AUFFRAY	Claudine	délégué élu	
LE HINGLE	M.	ECOLAN	Stéphane	délégué élu	
LE HINGLE	Mme	MURY	Céline	délégué élu	
LE HINGLE	Mme	FOSSANI	Véronique	suppléant 1	
LE HINGLE	M.	DE BRUYNE	Fabrice	auppléant 2	
LE HINGLE	Mme	BOCLAUD	Laura	suppléant 3	
LE LESLAY	M.	OLLIVIER	Stéphane	délégué élu	
LE LESLAY	M.	LEFÈVRE	Yvon	suppléant 1	
LE LESLAY	M.	OLLIVIER	Sébastien	supplicant 2	
LE LESLAY	Mme	QUEMENER	Audrey	suppléant 3	
E MENE	M.	DABOUDET	Gerard	délégué élu	
LE MENE	M.	CHEREL	André	délégué élu	
LE MENE	M.	CHEVALIER	Pascal	délégué élu	
LE MENE	M.	CONAN	Cyril	délégué élu	
LE MENE	M.	DONNE	Jean-Michel		
A INTEINE	IVI.	POMME	Jean-wacitel	délégué élu	

LE MENE	Mme	GANNAT	Marie Hélène	délégué élu
LE MENE	M.	GUEGUEN	Plerrick	délégué élu
LE MENE	Mme	HINGANT	Arlette	délégué élu
LE MENE	M.	JAFFROT	Eric	délégué élu
LE MENE	Mme	KERAUDREN	Charlotte	délégué élu
LE MENE	M.	LABBE	Jean-Luc	délégué élu
LE MENE	M.	LEFEUVRE	Daniel	délégué élu
LE MENE	M.	MOY	Jean-Yves	délégué élu
LE MENE	Mme	NOFFE	Laura	délégué élu
LE MENE	M.	PERRIN	Yvon	délégué élu
LE MENE	Mme	POULAILLON	Martine	délégué élu
LE MENE	Mme	ROCABOY	Roselyne	délégué élu
LE MENE	Mme	ROCABOY	Sylvie	
LE MENE	M.	ROUILLE		délégué élu
LE MENE	M.		Daniel	délégué élu
		SOULABAILLE	Thomas	délégué élu
LE MENE	M.	ULMER	Michel	délégué élu
LE MENE	Mme	SAGORY	Sylvian	suppléant 1
LE MENE	Mme	NORRE	Virginie	unbölget/ S
LE MENE	Mme	LE BELLEC	Magali	suppléant 3
LE MENE	Mme	JEZEQUEL	Karole	suppléant 4
LE MENE	Mme	LESSARO	Anne	suppleant ti
LE MENE	Mme	TESSIER	Céline	suppleant 6
LE MENE	M.	PRESSE	Corentin	suppléant 7
LE MERZER	M.	LE SECH	Bernard	délégué élu
LE MERZER	Mme	THOUEMENT	Aurélie	délégué élu
LE MERZER	Mme	LE QUERNEC	Pauline	délégué élu
LE MERZER	Mme	LE FAOU	Béatrice	suppleant 1
LE MERZER	M.	LE PLAT	Alexandre	suppleant 2
LE MERZER	M.	LE GUILLOU	Manuel	suppléant 3
LE MOUSTOIR	Mme	GUILLEMOT	Monique	délégué élu
LE MOUSTOIR	M.	DI MAGGIO	Ingrid	délégué élu
LE MOUSTOIR	M.	LE CAROFF	Nicolas	délégué élu
LE MOUSTOIR	M.	LE BARON	Christian	suppleant 1
LE MOUSTOIR	M.	MONNERIE	Goulven	suppléant 2
LE MOUSTOIR	M.	GALGUEN	Mikael	suppleant 3
LE QUILLIO	M.	HAMON	Xavier	délégué élu
LE QUILLIO	M.	TILLY	Florent	délégué élu
LE QUILLIO	Mme	LE HELLOCO	Laëtitia	
LE QUILLIO	M.	BURLOT		délégué élu
LE QUILLIO	M.		Alain	suppleant 1
		TAILLARD	Michel	suppléant 2
LE QUILLIO	Mme	LE BON	Christine	suppleant 3
LE QUIOU	M.	CARRE	Arnaud	délégué élu
LE QUIOU	M.	HERVET	Axel	suppléant I
LE QUIOU	Mme	PEPION	Adeline	suppléant 2
LE QUIOU	M.	LEFORT	Charles	suppleant 3
LE VIEUX-BOURG	M.	COATRIEUX	Daniel	délégué élu
LE VIEUX-BOURG	M.	VINCENT	Fabrice	délégué élu
LE VIEUX-BOURG	M.	RANNO	Christian	délégué élu
LE VIEUX-BOURG	Mme	BURLOT	Danièle	suppleant 1
LE VIEUX-BOURG	Mme	LE HEGARAT	Valérie	suppléant 2
LE VIEUX-BOURG	M.	HAUGOMMARD	Sébastien	suppléant 3
LE VIEUX-MARCHÉ	M.	GARZUEL	Alain	délégué élu
LE VIEUX-MARCHÉ	Mme	VILAIN	Danièle	délégué élu
LE VIEUX-MARCHÉ	M.	MORICE	Christophe	délégué élu
LE VIEUX-MARCHÉ	Mme	CONNAN	Patricia	suppléaut 1
LE VIEUX-MARCHÉ	M.	CONAN	Christian	nuppléant 2
LE VIEUX-MARCHÉ	Mme	MALLEDANT	Gaëlle	suppleant 3
LES CHAMPS-GERAUX	M.	LUCAS	Georges	délégué élu
LES CHAMPS-GERAUX	Mme	JUHEL	Sandrine	délégué élu
LES CHAMPS-GERAUX	M.	GOUPIL	Denis	délégué élu
LES CHAMPS-GERAUX	Mme	RICHEUX	Isabelle	suppleant 1
LES CHAMPS-GERAUX	M.	SIMON	Pierre	suppleant 2
LES CHAMPS-GERAUX	Mme	HAYCOX	Caroline	suppleant a
LESCOUET - GOUAREC	Mme	LE TANNO GUÉGAN	Marie-Claude	délégué élu
LESCOUET - GOUAREC	M.	POUILLET	Edward	
LESCOUET - GOUAREC	Mme	LE LOUARN	Yolande	auppläänt 1
	M.			supplemnt 2
LESCOUET - GOUAREC		FLAMEN	Steven	suppléant 3
LEZARDRIEUX	M	PARANTHOEN	Henri	délégué élu
LEZARDRIEUX	Mme	LE COQ BRESCHEL	Annyvonne	délégué élu
LEZARDRIEUX	М.	ANDRE	Yannick	délégué élu
LEZARDRIEUX	Mme	SUCHARD	Corinne	suppléant 1
LEZARDRIEUX	M.	LESCOUARCH	Nicolas	suppléant 2
LEZARDRIEUX	Mme	LE BRIAND	Fabienne	suppléant 3
CELOTICON				

LOC ENVEL	М.	MONCOUQUT	Pascal	suppléant 1
LOC ENVEL	M.	DOUIB	Thomas	suppleant 2
LOC ENVEL	M.	CHARRIERE	Aurélien	suppleant 3
LOCARN	M.	BIHAN	Remi	délégué élu
LOCARN	M.	LE CORRE	Patrick	suppléant 1
LOCARN	M.	PINSON	Christophe	suppleant 2
LOCARN	Mme	THEPAUT	Stéphanie	suppleant 3
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	LE GALL	Jean-François	délégué élu
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	RUBEUS	Saïg	délégué élu
LOGUIVY-PLOUGRAS	Mme	DUEDAL	Maryline	délégué élu
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	GRELLEPOIX	Nicolas	suppliant 1
LOGUIVY-PLOUGRAS	Mme	LE GALL	Pascale	- Indiana and the second
LOGUIVY-PLOUGRAS	M.	LE FOLL	Arnaud	suppléant 2
LOHUEC	M.	LOZAC'H	Claude	suppléant à
LOHUEC	Mme	BOURDOULOUS		délégué élu
LOHUEC	Mme		Marie-Paule	suppléant 1
LOHUEC		LEFEUVRE	Margot	suppléant 2
	Mme	THOS	Fanny	suppléant 3
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	JEANNEY	Thierry	délégué élu
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	COLLET	Emmanuel	délégué élu
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	PICHOT	Marcel	délégué élu
LOSCOUËT-SUR-MEU	Mme	TREGOUET	Karinne	suppleant 1
LOSCOUËT-SUR-MEU	M.	ROSSELIN	Didier	suppléant 2
LOSCOUËT-SUR-MEU	Mme	PEDRON	Sylvie	suppléant 3
LOUANNEC	M.	EGAULT	Gervais	délégué élu
LOUANNEC	Mme	CRAVEC	Sylvie	délégué élu
LOUANNEC	M.	BACUS	Marc	délégué élu
LOUANNEC	Mme	LEGENDRE	Karine	délégué élu
LOUANNEC	M.	PARZY	Guy	délégué élu
LOUANNEC	Mme	ZEGGANE	Emilie	délégué élu
LOUANNEC	M.	MICHEL	André	délégué élu
LOUANNEC	M.	RENAUD	Eric	suppléant 1
LOUANNEC	Mme	PAGE	Danièle	suppléant 2
LOUANNEC	M.	COGNEAU	Emmanuel	supplésent 3
LOUANNEC	Mme	RICHARD	Marie Paule	suppléant 4
LOUARGAT	Mme	LE JANNE	Claudie	délégué élu
LOUARGAT	M.	L'HEVEDER	Hervé	délégué élu
LOUARGAT	Mme	TREGUIER	Laurence	délégué élu
LOUARGAT	M.	FEJEAN	Eric	délégué élu
LOUARGAT	Mme	LEROY	Christelle	délégué élu
LOUARGAT	M.	DENOUEL	Jacques	
LOUARGAT	Mme	QUELEN	Brigitte	suppléant 1
LOUARGAT	M.	PIROU		suppléant 2
	M.		Anthony	suppléant 3
LOUDEAC		DESANLIS	Jean-Guillaume	délégué de droit
LOUDEAC	M.	LE BESCAUT	Bruno	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	VIDELO-RUFFAULT	Valérie	délégué de droit
LOUDEAC	M.	COGUIC	Daniel	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BOSCHER	Evelyne	délégué de droit
LOUDEAC	M.	PRESSE	Philippe	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	ÖLLITRAULT	Nadine	délégué de droit
LOUDEAC	M.	SCOUARNEC	Jean-Michel	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	KERVELLA	Gwénaëlle	délégué de droit
LOUDEAC	M.	BLANCHARD	Jean-Luc	délégué de droit
LOUDEAC	M.	GLORY	Jacques	délégué de droit
LOUDEAC	M.	DUROS	Henri	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	LE STRAT	Odile	délégué de droit
LOUDEAC	M.	FERRON	Joël	délégué de droit
LOUDEAC	M.	MASSE	Jacques	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	PASCO	Régine	délégué de droit
LOUDEAC	M.	BOSSON	Alain	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	LE CROM	Claudine	délégué de droit
LOUDEAC	M.	GAUTIER	Guy	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	MACE	Isabelle	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	PERRIER	Anne	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BIZET	Carole	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	SOHIER-DUPRE	Sylvie	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BOUGEARD	Rozenn	
	-			délégué de droit
LOUDEAC	M.	LE BRETON	Rodolphe	délégué de droit
LOUDEAC	M.	HUBY	Joël	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	LE BRIS	Isabelle	délégué de droit
LOUDEAC	M.	BLANCHARD	Yannick	délégué de droit
LOUDEAC	Mme	BONIN	Monique	délégué de droit
LOUDEAC	M.	GUILLOTIN	Gilles	suppléent 1
LOUDEAC	Mme	PASQUER	Fablenne	suppléant 2
LOUDEAC	M.	ROPTIN	Ludovic	suppléant 3

Remplaçant de Mme Béatrice BOULANGER

Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. M. M. M. M. M. M. M. M. Mme M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	MARAIS GAUVRY HORELLOU DUAULT FRABOULET LE BORGNE LE FOLL ASLANOFF TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN BILY LE GUYADER	Sandrine Jean-Marie Françolse Jean-Paul Anita Rollande Guy Evelyne Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronique Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene Marie Madeleine	suppleant 4 suppleant 5 suppleant 6 suppleant 7 suppleant 8 delégué élu délégué élu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 2
Mme M. Mme M. Mme M.	HORELLOU DUAULT FRABOULET LE BORGNE LE FOLL ASLANOFF TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC OOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGES CARFANTAN BESNARD BALAN	Françoise Jean-Paul Anita Rollande Guy Evelyne Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronlque Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rane	suppleant 8 suppleant 7 suppleant 8 delégué élu délégué élu délégué élu suppleant 1 suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 2 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 2 suppleant 3
M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme Mme M.	DUAULT FRABOULET LE BORGNE LE FOLL ASLANOFF TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC OOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Jean-Paul Anita Rollande Guy Evelyne Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronique Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppleant / suppleant 8 delégué élu délégué élu délégué élu suppleant 1 suppleant 3 délégué élu suppleant 3 délégué élu suppleant 3 délégué élu suppleant 2 suppleant 3 délégué élu suppleant 2 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 2 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1
Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. M. Mme M. M. Mme M. M. Mme M.	FRABOULET LE BORGNE LE FOLL ASLANOFF TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Anita Rollande Guy Evelyne Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronlque Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	supplems 8 delégué élu délégué élu udélégué élu upplems 1 supplems 1 supplems 1 délégué élu supplems 2 supplems 3 délégué élu supplems 3 délégué élu supplems 1 supplems 1 supplems 1 supplems 2 supplems 1
Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme Mme Mme Mme Mme M. M. Mme M.	LE BORGNE LE FOLL ASLANOFF TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Rollande Guy Evelyne Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronlque Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	delégué élu délégué élu upplásint 1 supplásint 2 supplásint 1 supplásint 2 supplásint 2 supplásint 2 supplásint 3 délégué élu supplásint 1 supplásint 2 supplásint 1 stapplásint 2 supplásint 1 stapplásint 2 supplásint 1 stapplásint 2 supplásint 1 supplásint 2 supplásint 1
M. Mme M. Mme M. M. M. Mme M. M. M. Mme M. M. Mme M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme	LE FOLL ASLANOFF TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Guy Evelyne Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronique Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	délégué élu délégué élu supploant 1 supploant 2 supploant 3 délégué élu supploant 2 supploant 2 supploant 3 délégué élu supploant 1 supploant 2 supploant 2 supploant 1 supploant 1 supploant 2 supploant 1 supploant 1 supploant 1 supploant 1
Mme M. Mme M. M. M. M. M. M. M. M. M. Mme M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme M.	ASLANOFF TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC OOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Evelyne Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronique Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	délégué élu suppléant 1 suppléant 3 délégué élu suppléant 2 suppléant 3 délégué élu suppléant 1 suppléant 1 suppléant 2 suppléant 1 suppléant 2 suppléant 1 suppléant 1 suppléant 2 suppléant 1 suppléant 1 suppléant 1 suppléant 1
M. Mme M. Mme M. Mme Mme Mme Mme M.	TROQUIER JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Jean-Pierre Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronique Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppleant 1 suppleant 3 delégué étu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 3 délégué étu suppleant 3 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1
Mme M. M. M. M. M. M. M. M. M. Mme M. Mme Mme Mme Mme Mme M.	JAFFRENOU BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Yolande Raymond Joseph Henri Yann Veronlque Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppleant 2 suppleant 3 delegue étu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 3 delegue étu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 3 delégue étu suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1
M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	BARRE BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Raymond Joseph Henri Yann Veronlque Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 1 suppleant 1 délégué élu suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 2
M. M. M. M. M. M. M. Mime Mime Mime Mime Mime Mime Mime Mime	BERNARD POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Joseph Henri Yann Veronlque Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	délégué élu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 1 délégué élu suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1
M. M. M. M. M. M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	POHLER BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Henri Yann Verontque Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppleant 1 suppleant 2 delegue étu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2 suppleant 3 delegue étu suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 1 suppleant 2 suppleant 2
M. Mme M. M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	BOUTIER IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Yann Veronique Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	supplemt 2 delégué élu supplemt 1 stapplemt 2 supplemt 3 delégué élu supplemt 1 supplemt 1 supplemt 1 supplemt 1 supplemt 2
Mme M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	IELPO GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Veronique Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	aupheant 3 délégué élu suphéant 1 suphéant 2 suphéant 3 délégué élu suppléant 1 suphéant 1 suppléant 2
M. M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	GOURIOU LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Arnaud Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	délégué élu suppléant 1 suppléant 2 suppléant 3 délégué élu suppléant 1 suppléant 2 suppléant 3
M. Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	LEFEVRE BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Jean Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	Suppleant 1 stappleant 2 suppleant 3 délégué élu suppleant 1 suppleant 2 suppleant 3
Mme Mme Mme Mme Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	BOUILLENNEC DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Rachel Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	stapfent 2 supplent 3 délégué élu supplent 1 supplent 2 supplent 3
Mme Mme Mme Mme M.	DOLO RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Adeline Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppléant a délégué élu suppléant 1 suppléant 2 suppléant 3
Mme Mme Mme M.	RIVOALLAND BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Céline Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	délégué élu suppléunt 1 suppléunt 2 suppléant 3
Mme Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	BERGEROT HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Christelle Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppléant 1 suppléant 2 suppléant 3
Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppléant 2 suppléant 3
Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	HUET PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Gaëlle Marie-Laure Jean-Rene	suppléant 2 suppléant 3
Mme M. Mme M. Mme M. Mme M.	PAGÈS CARFANTAN BESNARD BALAN	Marie-Laure Jean-Rene	suppleant 3
M. Mme M. Mme M. Mme M. Mme	CARFANTAN BESNARD BALAN	Jean-Rene	
Mme M. Mme M. Mme M.	BESNARD BALAN		ociogue eid
M. Mme M. Mme M.	BALAN	Interne Madelettie	délégué élu
Mme M. Mme M.		Alain	
M. Mme M.	BILT LE GUYAUER	Helene	délégué élu
Mme M.			délégué élu
M.	LEBOUC	Gervais	délégué élu
	KERLEROUX	Gaelle	suppleant I
	LE BRETON	Jean-Charles	suppléant 2
Mme	GOSSELIN	Josette	suppléant 3
Mme	DESPRES	Marie-Jeanne	délégué élu
Mme	GUICHARD	Fabienne	délégué élu
Mme	CLEMENT	Christelle	délégué élu
M.	GABORIEAU	Cédric	suppléant 1
М.	HAQUIN	Mickaël	suppléant 2
M.	GIBLAINE	Jean	suppleant 3
Mme	FERCOQ	Marie-José	délégué élu
Mme	AILLET	Catherine	supplésal 1
			suppléant 2
			supplement 3
_			délégué élu
1			délégué élu
			délégué élu
-			délégué élu
			délégué élu
			délégué élu
			délégué élu
			suppléant 1
			suppléant 2
M.	COLLETTE		suppléset 3
Mme	BELOT		suppleent 4
M.	DELAHAYE	Claude	délégué élu
	HUET	Sylvie	suppléant 1
Mme	MEUNIER	Anita	suppleant 2
	LEBAS	Franck	suppléent 3
M.	CARREE	Joel	délégué élu
		Gervals	supplement 1
			suppléant 2
			suppleant 3
-1			délégué élu
			délégué élu
			délégué élu
			Buppléent 1
			The state of the s
			supplement 2
			suppléent 3
			délégué élu
	SOULABAILLE	The second secon	délégué élu
M.	OLLIVRO		délégué élu
Mme	AUPETIT	Irène	suppleant 1
Mme	MILLORIT	Anne-Gaud	suppléent 2
Mme	PEIGNE	Véronique	supplement 1
M.	LE MEUR	Frédéric	délégué élu
-	JEZEQUEL	Hervé	délégué élu
	M. Mine M. M. M. M. Mine Mine Mine Mine Mine Mine Mine Mine	M. QUÉRÉ M. ROBIN Mme RIGOLLÉ M. HESRY Mme HAMON M. LE GALL Mme BADOUARD M. DAUNAY M. CHEVALIER Mme POILBOUT M. COLLETTE Mme BELOT M. DELAHAYE HUET MINE MEUNIER LEBAS M. CARREE M. LEMOINE M. LE ROI MME DAUNY M. LE ROI MME GALLAIS M. LE LUHERNE MME SILLY M. BOULANGER MME SILLY M. BOULANGER MME GALLAIS M. LE LUHERNE MME SILLY M. BOULANGER MME GALLAIS M. ROUZIC M. SOULABAILLE M. OLLIVRO MME AUPETIT MME MILLORIT MME PEIGNE M. MILLORIT MME PEIGNE M. MILLORIT MME PEIGNE M. MILLORIT MME PEIGNE M. LE MEUR	M. QUÉRÉ Thomas M. ROBIN Eric Mme RIGOLLÉ Delphine M. HESRY Michel Mme HAMON Isabelle M. LE GALL Pascal Mme BADOUARD Allison M. DAUNAY Dominique M. CHEVALIER Hubert Mme POILBOUT Marie M. COLLETTE Abel Mme BELOT Sylvie M. DELAHAYE Claude HUET Sylvie Mme MEUNIER Anita LEBAS Franck M. CARREE Joel M. LEMOINE Gervais M. LEROI Christian Mme DAUNY Odile M. LE ROI Christian Mme GALLAIS Marie-Yvonne M. LE LUHERNE Jean-Pierre Mme SILLY Nathalie M. BOULANGER Dominique M. BOULANGER Dominique M. ROUZIC Enguerrand M. ROUZIC Enguerrand Mme AUPETT Irène Mme MILLORIT Anne-Gaud Mme PEIGNE Véronique Mme MILLORIT Anne-Gaud Mme PEIGNE Véronique Mme PEIGNE Véronique Mme MILLORIT Anne-Gaud Mme PEIGNE Véronique Mme PEIGNE

MOUSTERU	M.	HERVÉ	Christian	délégué élu
MOUSTERU	Mme	TRÉHIOU	Véronique	suppléant 1
MOUSTERU	Mme	LE MERRER	Magalie	suppleant 2.
MOUSTERU	М.	LE BONNIEC	Éric	suppleant 3
NOYAL	M.	HELLO	Philippe	délégué élu
NOYAL	M.	PANSART	Daniel	délégué élu
NOYAL	MME	ROBERT	Anne	délégué élu
NOYAL	MME	TEFFAINE	Sylvianne	suppliant 1
NOYAL	M.	LEJART	Frédéric	suppléant 2
NOYAL	M.	BRUAND	Christophe	suppléant 3
PABU	M.	SALLIOU	Pierre	délégué élu
PABU	Mme	THOMAS	Denise	délégué élu
PABU	M.	SIMON	Anthony	délégué élu
PABU	Mme	KARROUMI	Jamila	délégué élu
PABU	M.	LE FOLL	Guy Marcel	délégué élu
PABU	Mme	PONTIS	Florence	délégué élu
PABU	M.	LOUIS	Guillaume	délégué élu
PABU	M.	HENRY	Bernard	
PABU	Mme	COCGUEN	Marie Joseph	suppleant 1
PABU	M.	LE BAQUER		suppléant 2
PABU	Mme		François Xavier	supplifant ()
		BECHET	Christine	suppléant 4
PAIMPOL	Mme	PARROT	Marie-Christine	délégué élu
PAIMPOL	M.	MAHE	Antonin	délégué élu
PAIMPOL	Mme	PERSON	Annaïk	délégué élu
PAIMPOL	M.	BOUVEAU	Guy	délégué élu
PAIMPOL	Mme	AMELINE DE CADEVILLE	Ghislaine	délégué élu
PAIMPOL	M.	MORVAN	Goulven	délégué élu
PAIMPOL	Mme	BOUCHER	Gaëlle	délégué élu
PAIMPOL	M.	BOZEC	Robert	délégué élu
PAIMPOL	Mme	LE GRUIEC	Malika	délégué élu
PAIMPOL	M.	GOUAULT	facky	délégué élu
PAIMPOL	Mme	FAURE	Fabienne	délégué élu
PAIMPOL	M	RASLE-ROCHE	Morgan	délégué élu
PAIMPOL	Mme	OLLIVRO	Caroline	délégué élu
PAIMPOL	M.	LE GUILLARD	Alain	délégué élu
PAIMPOL	Mme	MEVEL	Christine	délégué élu
PAIMPOL	M.	BINARD	Eric	suppléant 1
PAIMPOL	Mme	BATAILLER	Isabelle	suppleme 2
PAIMPOL	M.	SWARTVAGUER	Eric	suppleant 3
PAIMPOL	Mme	BOULANGER	Servane	suppleant 4
PAIMPOL	M.	BOCHE	Johann	soppleant 4
PAULE	Mme	BOU-ANICH	Martine	
PAULE	Mme	LE GUENNEC	Anne Françoise	délégué élu
PAULE	Mme	CORNU	Isabelle	délégué élu
PAULE	M.	SPARFEL,		délégué élu
PAULE	M.		Jean Pierre	suppleant 1
PAULE	M.	HOUSSIER	Josiane	suppléant 2
		LE BARON	Vanessa	suppléant 3
PÉDERNEC	M.	TANVEZ	Jean-Louis	délégué élu
PÉDERNEC	Mme	LE BRAS	Séverine	délégué élu
PÉDERNEC	M.	LE ROUX	Gildas	délégué élu
PÉDERNEC	Mme	CARVENNEC	Eveline	délégué élu
PÉDERNEC	M.	RANNOU	Hervé	délégué élu
PÉDERNEC	Mme	PACHEU	Sabrina	suppléant 1
PÉDERNEC	M.	CLATIN	Jean-Charles	suppléant 2
PÉDERNEC	Mme	MAHE	Anita	suppléant 3
PENGUILY	Mme	CLEMENT	Karine	délégué élu
PENGUILY	M.	PUEL	Sébastien	délégué élu
PENGUILY	M.	CARMOUET	Jean Pierre	délégué élu
PENGUILY	M.	MARTIN	Jérôme	suppleant 1
PENGUILY	M.	RONDEL	Patrice	suppléant 2
PENGUILY	M.	BARON	Bruno	supplifient 3
PENVÉNAN	Mme	PRUD'HOMM	Denise	délégué élu
PENVÉNAN	M.	SIMON	Pierre	délégué élu
PENVÉNAN	Mme	MEVEL	Joëlle	délégué élu
PENVÉNAN	M.	PLEGADES	François	délégué élu
PENVÉNAN	Mme	LE BOUDER	Laetitia	délégué élu
ENVÉNAN	M.	THERIN	Patrick	
ENVÉNAN	Mme	GLAZIOU		délégué élu
ENVÉNAN	M.		Elisabeth	délégué élu
		OLLIVIER	Christian	suppléant 1
ENVÉNAN	Mme	DERRIEN	Anne-Marie	suppleant 2
ENVÉNAN	M.	POUGNARD	Xavier	suppléant 3
ENVÉNAN	Mme	TRANCHANT	Emmanuelle	suppléent 4
ERROS-GUIREC	M.	BETOULE	Christophe	délégué élu
ERROS-GUIREC	Mme	PONTAILLER	Catherine	délégué élu

PERROS-GUIREC	M.	LE NORMENT	Jean Jacques	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	DANGUY DES DESERTS	Rosine	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	MARECHAL	Guy	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	LE CORRE	Maryvonne	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	BAÍN	Jean	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	JALLIFIER	Justine	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	LOISEL	Patrick	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	DERRIEN	Patricia	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	LOCATELLI	Thierry	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	THOMAS	Laurence	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	ROUSSELOT	Pierrick	délégué élu
PERROS-GUIREC	Mme	TRAN VIVIER	Vanni	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	GOURVES	Jean Pierre	délégué élu
PERROS-GUIREC	M.	BANCHEREAU	Jean Claude	suppléant.
PERROS-GUIREC	Mme	DERU LAQUENAN	Anne Laure	suppliant
PERROS-GUIREC	M.	LE GUILLOUZER	Gwenael	suppliend
PERROS-GUIREC	Mme	HAMON	Annie	suppléant
PERROS-GUIREC	Mme	BOURGES	Véronique	suppléant
PEUMERIT-QUINTIN	Mme	BERNARD	Marie-Hélène	dělégué élu
PEUMERIT-QUINTIN	M.	PUSTOC'H	Pierrick	suppléant 1
PEUMERIT-QUINTIN	M.	BERTHELIN	Simon	suppléant 2
PEUMERIT-QUINTIN	Mme	BENION	Annie	aupoléant 3
PLAINE HAUTE	M.	PIERRE	Philippe	délégué élu
PLAINE HAUTE	MME	REPERANT	Elisabeth	délégué élu
PLAINE HAUTE	M.	LOYER	Jean-Yves	délégué élu
PLAINE HAUTE	MME	LUCAS	Réiane	délégué élu
PLAINE HAUTE	M.	RAOULT	Stéphane	délégué élu
PLAINE HAUTE	MME.	MEHEUT	Léone	suppléant 1
PLAINE HAUTE	M.	LETORT	Nicolas	suppleant 1
PLAINE HAUTE	MME	OIZEL	Régine	supplicant 3
PLAINTEL	M.	ALLENO	Vincent	délégué élu
PLAINTEL	Mme	OGER	Nicole	délégué élu
PLAINTEL	M.	JOUAN	Antony	délégué élu
PLAINTEL	Mme	JOUAN	Karen	délégué élu
PLAINTEL	M.	BANNIER	Jean-Raymond	délégué élu
PLAINTEL	Mme	LE GUILLOUX	Isabelle	délégué élu
PLAINTEL	M.	AUFFRET	Yann	
	Mme	BIDAN	Geneviève	délégué élu délégué élu
PLAINTEL			Jean-Marc	
PLAINTEL	M.	OGER	Murielle	délégué élu
PLAINTEL	Mme M.	VISDELOUP	Samuel	délégué élu
PLAINTEL		ROOS	Yveline	délégué élu
PLAINTEL	Mme	JEGLOT		délégué élu
PLAINTEL.	M.	ROUAULT	Stéphane Hélène	délégué élu
PLAINTEL	Mme	BELOEIL		délégué élu
PLAINTEL.	M.	FONTAINE	Jean-Paul	délégué élu
PLAINTEL	Mme	BRESSET	Morgane	suppleant 1
PLAINTEL	M.	HAMON	Jérôme	suppléant 2
PLAINTEL	Mme	CARREE	Monique	suppléant 3
PLAINTEL	M.	CORGNET	Benoît	nuppléant 4
PLAINTEL.	Mme	LE TURDU	Delphine	suppléant 5
PLANCÖET	M.	BARRAUX	Patrick	délégué élu
PLANCÖET	Mme	LABBE	Céline	délégué élu
PLANCÖET	M.	FANOUILLERE	Pascal	délégué élu
PLANCÖET	Mme	FAREY	Evelyne	délégué élu
PLANCÖET	M.	LOHIER	Jean-Guy	délégué élu
PLANCÖET	Mme	SAMSON	Valérie	délégué élu
PLANCÖET	M.	COTTEBRUNE	Yves	délégué élu
PLANCÖET	Mme	DELAMARRE	Patricia	suppléant 1
PLANCÖET	M,	BEAUDUCEL	Fabrice	Suppleant 2
PLANCÖET	Mme	HEUX	Claudine	supplémnt 3
PLANCÖET	M.	SAIGET	Christophe	suppléant 4
PLEBOULLE	M.	BROSSAS	Yannick	délégué élu
PLEBOULLE	Mme	PINCK	Catherine	délégué élu
PLEBOULLE	M.	ROUXEL	Jean-Luc	délégué élu
PLEBOULLE	M.	RENAULT	Patrick	suppleant 1
PLEBOULLE	mme	FRANCE	Delphine	suppléant 2
PLEBOULLE	М.	RENAULT	Hervé	suppleant 3
PLEDELIAC	M.	OREAL	Sylvain	délégué élu
PLEDELIAC	Mme	LELIONNAIS	Catherine	délégué élu
PLEDELIAC	M.	ANDRIEUX	Claude	délégué élu
PLEDELIAC	Mme	BORNIER-FEAT	Fabienne	suppléant 1
PLEDELIAC	M,	SIMEON	Jérôme	suppléant 2
		DALICY CONTROLLAND	Céline	
PLEDELIAC	Mme	RAULT-HAUTCHAMP	Centre	suppleant 3

PLÉDRAN	Mme	LE MOUAL	Christiane	délégué élu
PLÉDRAN	M.	BURON	Eric	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	HAICAULT	Michelle	délégué élu
PLÉDRAN	M.	JEHANNO	Gaëtan	délégué élu
PLÉORAN	Mme	QUINTIN	Karine	délégué élu
PLÉDRAN	M.	JOSSE	Jean-Yves	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	SOYEZ	Karine	délégué élu
PLÉDRAN	M.	COLLIOU	Olivier	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	MORIN	Octavie	délégué élu
PLÉDRAN	M.	DARCEL	Gilles	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	LEBRAS	Céline	délégué élu
PLÉDRAN	M.	FAURE	Bertrand	délégué élu
PLÉDRAN	Mme	LUCAS	Laurence	délégué élu
PLÉDRAN	M,	MORIN	Michel	
PLÉDRAN	Mme	REUX	Cécile	délégué élu
PLÉDRAN	M.	GRABOWSKI	Jean-Marc	suppléunt 1
PLÉDRAN	Mme	FANIC		suppléant 2
PLÉDRAN	M.		Solange	suppleant 3
PLÉDRAN		BILLAUD	Nicolas	suppléant 4
	Mme	QUINTIN	Patricia	suppliant h
PLÉGUIEN	M.	LE GOUX	Philippe	đélégué élu
PLÉGUIEN	Mme	KEROULLÉ	Christine	délégué élu
PLÉGUIEN	M.	LE MEHAUTÉ	Claude	délégué élu
PLÉGUIEN	Mme	BOCHER	Emilie	suppléant 1
PLÉGUIEN	M.	HERNOT	Hervé	suppléant 2
PLÉGUIEN	Mme	GOAZIOU	Fabienne	suppléant 3
PLÉHÉDEL	М.	ROPERS	Daniel	délégué élu
PLÉHÉDEL	Mme	LE CHEVERT	Véronique	délégué élu
PLÉHÉDEL	M.	COISNE	Pierre	délégué élu
PLÉHÉDEL	Mme	RAFFIN	Karine	suppleant 1
PLÉHÉDEL	M.	NICOLLE	Philippe	suppléant 2
PLÉHÉDEL	Mme	SCUDELLER	Aurélie	suppleant 3
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	MIRIEL	Didier	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	GUILCHER	Pascale	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	GELARD	Philippe	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	REHEL	Sandrine	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	GESRET	Joël	délégué élu
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	PERCHE	Mélanie	
PLÉLAN-LE-PETIT	M.	DELOURME	Didier	suppleent 1
PLÉLAN-LE-PETIT	Mme	HOUEE	Josiane	supplifiant 2
	M.			suppléant 3
PLÉLAUFF	M.	конои	Bernard	délégué élu
PLÉLAUFF	-	LE GALL	Gilles	délégué élu
PLÉLAUFF	Mme	LE GAC	Louise-Anne	délégué élu
PLÉLAUFF	M.	KERBIRIOU	Alain	suppléant 1
PLÉLAUFF	М.	LOISEAU	Guillaume	suppleant 2
PLÉLAUFF	Mme	BLANCHARD	Laurence	suppleant 3
PLÉLO	M.	MEURO	Jérémy	délégué élu
PLÉLO	Mme	LAMOUR	Jeanne-Noëlle	délégué élu
PLÉLO	M.	BRIGANT	Patrick	délégué élu
PLÉLO	Mme	GUILLAUME	Sandrine	délégué élu
PLÉLO	M.	BALLOUARD	Jean-Pierre	délégué élu
PLÉLO	Mme	GUEGAN	Gwendaline	délégué élu
PLÉLO	М.	FOLLET	Denis	délégué élu
PLÉLO	M.	CORBEL	Mikaël	suppléant 1
PLÉLO	Mme	BAYLE	Marie	suppléant 2
PLÉLO	M.	CAMUS	Erwan	suppléant 3
PLÉLO	M.	ROUTIER	Gaëlle	suppléant 4
PLEMET	Mme	NEVO	Chantal	délégué élu
PLEMET	M.	RAULT	Patrick	délégué élu
PLEMET	Mme	POINEUF	Elisabeth	délégué élu
PLEMET	M.	PIGNARD	Didier	
PLEMET	Mme	BOUTBIEN	Elodie	délégué élu
PLEMET	M,			délégué élu
		FERNANDEZ	Ronan	délégué élu
PLEMET	Mme	BEUREL	Delphine	délégué élu
PLEMET	M.	BLOUIN	Plerre-Yves	délégué élu
LEMET	Mme	THEBAULT PASCALE	Pascale	délégué élu
LEMET	M.	BOURDARD	Bernard	délégué élu
LEMET	Mme	DUBOIS	Ama,Dine	délégué élu
LEMET	M.	JOSSE	Guénael	délégué élu
	Mme	JOSSE-SORGNIARD	Aurélie	délégué élu
LEMET		10001001	Michel	dáláguá álu
LEMET	M.	ROCABOY	IVIICITES	délégué élu
PLEMET	M. Mme	SOULABAILLE	Anne-Marie	délégué élu
PLEMET PLEMET PLEMET PLEMET				
LEMET LEMET	Mme	SOULABAILLE	Anne-Marie	délégué élu

PLEMET	M.	PERROQUIN	Jérome	suppléant 4
PLEMET	Mme	BRICHORY	Annick	suppléant 5
PLÉMY	M.	RICHARD	Michel	délégué élu
PLÉMY	Mme	MOISAN	Catherine	délégué élu
PLÉMY	M.	LATIMIER	Daniel	délégué élu
PLÉMY	Mme	DREZEN-LAURGEAU	Marielle	délégué élu
PLÉMY	M.	LE MERCIER	Pierrick	délégué élu
PLÉMY	Mme	FRANÇAIS	Nadège	acoptéant 1
PLÉMY	M.	MARTIN	Fabrice	suppleant 2
PLÉMY	Mme	LEFFONDRÉ	Isabelle	suppleant 3
PLÉNÉE-JUGON	Mme	BOURDÉ	Suzanne	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	M.	SAMSON	Gérard	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	Mme	PRESSE	Sabrina	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	M.	LUCAS	Roland	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	Mme	DUQUENNE	Hélène	délégué élu
PLÉNÉE-JUGON	Mme	DANIEL	Emilile	suppléant 1
PLÉNÉE-JUGON	M.	L'HOMME	David	100014000000
				suspléant 2
PLÉNÉE-JUGON	Mme	HERVÉ	Anne	suppleant 3
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	BLEVIN	Pierre-Alexis	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	TASSEL	Fabienne	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	LE MASSON	Patrick	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	TURMEL	Hélène	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	HAMON	André	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	CARPIER	Françoise	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	LE MERRER	Sébastien	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	BOUCHER	Nathalie	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	DEMOY	Constantin	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	THEBAULT	Cécile	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	DURAND	Yves	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	RABAUX	Aurélie	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	THOMAS	Thierry	délégué élu
	M.	CARFANTAN	Thibault	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ				
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	HOCINE	Hakim	délégué élu
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	LECLERC	Béatrice	suppléant 1
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	SCHMID	Jean-Jacques	suppléant 2
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	LE MEN	Claire	suppléant 3
PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ	M.	ROBERT	Thierry	supplémé 4
LÉNEUF-VAL-ANDRÉ	Mme	DURAND	Camille	supplement 5
PLERIN	M.	KERDRAON	Ronan	délégué de droit
PLERIN	M.	BENIER	Jean-Marie	délégué de droit
PLERIN	Mme	MESGOUEZ	Delphine	délégué de droit
PLERIN	M.	FLAGEUL	Didier	délégué de droit
PLERIN	Mme	DEMEURANT COSTARD	8rigitte	délégué de droit
PLERIN	M.	LAPORTE	Pascal	délégué de droit
PLERIN	Mme	DANIEL	Christine	
				délégué de droit
PLERIN	M.	ROY	Yvon	délégué de droit
PLERIN	Mme	JOUBIN	Tracy	délégué de droit
PLERIN	M.	HENRY	Mael	délégué de droit
PLERIN	M.	ARNOUX	Yves	délégué de droit
PLERIN	Mme	DEL ZOTTO	Miriam	délégué de droit
PLERIN	M.	LE CONTELLEC	Jean	délégué de droit
PLERIN	Mme	HOUSSIN	Christine	délégué de droit
PLERIN	M.	CAINGNARD	Michel	délégué de droit
PLERIN	Mme	ADENIS	Pascale	délégué de droit
PLERIN	M.	URVOY	Michel	délégué de droit
PLERIN	Mme	HATREL GUILLOU	Claudine	délégué de droit
PLERIN	Mme	ANDRE	Laurence	délégué de droit
PLERIN	Mme	MARCHESIN PIERRE	Catherine	délégué de droit
			David	
PLERIN	M.	BELLEGUIC		délégué de droit
PLERIN	Mme	CHAPRON	Magalle	délégué de droit
LERIN	Mme	JAUNAS	Rachel	délégué de droit
PLERIN	M.	BANIEL	Arnaud	délégué de droit
LERIN	M.	LUCAS SALOUHI	Erwann	délégué de droit
LERIN	M.	QUINIO	Michel	délégué de droit
LERIN	M.	GUYOT	Andre	délégué de droit
LERIN	Mme	CASTILLO	Isabelle	délégué de droit
PLERIN	M.	LE BRETON	Arnaud	délégué de droit
PLERIN	Mme	PERICHON	Catherine	délégué de droit
PLERIN	Mme	LE FUSTEC	Corinne	délégué de droit
			Julie	délégué de droit
PLERIN	Mme	MORVAN		
PLERIN	M.	SOULABAILLE	Guenole	délégué de droit
PLERIN	M.	FAISANT	Philippe	suppléant 1
PLERIN	Mme	LAMOUR LECOCQ	Sylvia	suppléant ?
LERIN	M.	DENOUAL	Jean-Luc	Suppleant 1

PLERIN	Mme	PERRIER	Geraldine	suppléant 4	
PLERIN	M.	GROMAS	Alain	suppleant 5	
PLERIN	Mme	CHEVALIER	Marion	Suppleant 6	
PLERIN	M.	LE CLERC	Denis	auppleant 7	-
PLERIN	Mme	LE ROUX	Michelle	suppleant 8	
PLERIN	Mme	BAUDET	Sylvie	suppléant 9	-
PLERNEUF	M.	LE MEHAUTE	Philippe	délégué élu	
PLERNEUF	Mme	RUELLAN NÉE LE FLOC'H	Véronique	délégué élu	
PLERNEUF	M.	MEURIC	Rémi	délégué élu	-
PLERNEUF	Mme	LE DOYEN NÉE LE COADOU	Justine		
PLERNEUF	M.	CHALON	Christian	suppléant 1	-
PLERNEUF	MME	LE GALLOU NÉE PASQUIOU	Valérie	auppléant 2	_
PLESIDY	M.	GAUTIER		suppleant 3	
PLESIDY	M.		Guy	délégué élu	
		ALLARD	Ronan	délégué élu	
PLESIDY	M.	MEGARET	Thierry	délégué élu	-
PLESIDY	M.	PAUMIER	Jean-Pierre	suppleant 1	
PLESIDY	M.	GEORGELIN	Didier	suppleant 2	
PLESIDY	Mme	STEVENS	Hélène	suppléent 3	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	ORVEILLON	Thierry	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	GESLAIN	Charlotte	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	LEMOINE	Loïc	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	VADIS	Sylvie	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	CHEVALIER	Serge	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	HUGUERRE	Flore	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	PRESSE	Yvon	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	PICOUAYS	Viviane	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	LEROY	Jean-Paul	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	GILBERT	Françoise	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	CHAMPAGNE	Régis	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	FOUCRIT	Thais	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	ALLAIN	Jean-Claude	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	GUIBERT	Estelle	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	RENAULT	Bénédicte	délégué élu	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	TAILLARD	Céline	suppléant 1	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	HERVE	Eric	suppléant 2	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	DAROT	Annie	suppleant 3	
PLESLIN TRIGAVOU	M.	MOUSSET	Laurent	suppléant 4	
PLESLIN TRIGAVOU	Mme	DOARE	Valérie	suppléant 5	
PLESTAN	Mme	AILLET	Claudine	délégué élu	
PLESTAN	M.	GENCE	Alain	délégué élu	_
PLESTAN	Mme	BARON	Céline	délégué élu	
PLESTAN	M.	KOUMOU	Jean-François	délégué élu	_
PLESTAN	Mme	coquio	Edith	délégué élu	
PLESTAN	M.	GUILLOT	Alain	suppléant 1	
PLESTAN	Mme	FERET	Marie-Lise		-
PLESTAN	M.	JOSSELIN	Olivier	supplier 2	-
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	PRIGENT	Brigitte	suppléant 3	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	JEFFROY	Christian	délégué élu	-4
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	FOURNIS-BEYOU	Aurore	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	GUEHL	François	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES				délégué élu	_
	Mme	LATOUCHE	Christine	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	LE GLAS	Jacques	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	BONABAL	Régine	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	HUONNIC	Bertrand	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	LE RUMEUR	Claudie	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	KEREMPICHON	Franck	délégvé élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	RIOUAL	Marie-Anne	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	MORINIÈRE	Raymond	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	SOURIMANT	Annette	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	BOUGET	Jean-François	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	ADAM	Isabelle	délégué élu	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	LE BRIGANT	Yvon	suppléant 1	
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	GUIMBERTEAU	Viviane	suppléant 2	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	LEON	Frédéric	suppleant 5	
PLESTIN-LES-GRÈVES	Mme	DROUOT	Janic	supplement 4	
PLESTIN-LES-GRÈVES	M.	CRESSEVEUR	Erwan	supplement 5	
PLEUBIAN	M.	LE BRIAND	Gilbert	délégué élu	
PLEUBIAN	Mme	KERGALL	Martine	délégué élu	-
PLEUBIAN	M.	GICQUEL	Joël	délégué élu	
PLEUBIAN	Mme	LE CORRE	Isabelle	délégué élu	-
PLEUBIAN	M.	LE BRIAND	Eugène	délégué élu	-
PLEUBIAN	M.	BERTHOU	Romuald	suppléant 1	-
PLEUBIAN	Mme	AMBERT	Françoise	The state of the s	
FEARIVIA	MILLIE	MAINTI	i ianyoise	suppléant 2	
PLEUBIAN	M.	LE MOULLEC	Laurent	suppléant 3	

PLEUDANIEL	M.	ROGARD	Didier	délégué élu
PLEUDANIEL	Mme	POCHAT	Isabelle	délégué élu
PLEUDANIEL	M.	LE CHEVANTON	Glibert	délégué élu
PLEUDANIEL	Mme	HAMON	Anne	suppléant 1
PLEUDANIEL	Mme	LEC'HVIEN	Brigitte	suppleant 2
PLEUDANIEL	M.	LE BRIAND	Alain	suppléant 3
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	BOIXIERE	David	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	PRIE	Nathalie	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	HULAUD	Jean François	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	VAN DIEN	Françoise	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	JUIN	Didier	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	LEMARCHAND	Christelle	délégué élu
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	OGER	Bernard	délégué élu
	Mme		Marie-Pierre	
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	LEROUX		suppléant 1
PLEUDIHEN-SUR-RANCE		CHOANIER	Bernard	auppléant 2
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	Mme	BELLANGER	Gilberte	supplifient 3
PLEUDIHEN-SUR-RANCE	M.	VORIMORE	Yannik	suppléant 4
PLEUMEUR-BODOU	M.	TERRIEN	Pierre	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	BROUDIC	Christelle	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	М.	L'HOTELLIER	Bertrand	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	DRONIOU	Marie-Louise	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LE BIGOT	Gérard	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	SEGURA	Yvonne	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LETANOUX	Michel	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	PROVOST	Claire	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mi.	CORBEL	Christian	délégué élu
PLEUMEUR-BÓDÓU	Mme	RODRIGUES	Claudine	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LEMESTRE	Christophe	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	BOUSTOULLER	Martine	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	MOISAN	Yvon	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	M.	LE GUILLOU	Pierre	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	STRBIK	Bérengère	délégué élu
PLEUMEUR-BODOU	Mme	MEYER	Bérangère	suppleant 1
PLEUMEUR-BODOU	M.	TOUZE	Patrick	suppleant 2
PLEUMEUR-BODOU	Mme	PASCAL	Sonia	- I Transport
PLEUMEUR-BODOU	M.	NICOL	Claude	suppléant 3
	M.			suppléant 4
PLEUMEUR-BODOU		JORAND	Jean-Claude	suppléant 5
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	LE TIRANT	Chritine	délégué élu
PLEUMEUR-GAUTIER	M.	LE GUEN	François	délégué élu
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	CARVENNEC	Marie-Hélène	délégué élu
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	L'AUBIN	Marie-Renée	suppléant 1
PLEUMEUR-GAUTIER	M.	TERRIEN	Yannick	suppléant 2
PLEUMEUR-GAUTIER	Mme	CLENET	Véronique	suppleant 3
PLÉVEN	M.	GUERIN	Jacquy	délégué élu
PLÉVEN	M.	GUILBERT	Christian	délégué élu
PLÉVEN	MME	GARETTE	Gladys	délégué élu
PLÉVEN	MME	ROMMES	Evelyne	suppléant 1
PLÉVEN	M.	SEGUIN	Mickaël	suppléant 2
PLÉVEN	M.	MONSCH	Xavier	suppléant 1
PLEVENON	MME	HANICQUE	Valerie	délégué élu
PLEVENON	MME	LE BAIL	Laurence	délégué élu
PLEVENON	MME	LOUICHE	Sarah	délégué élu
PLEVENON	MME	BLANCHARD	Catherine	suppleant 1
PLEVENON	M.	JOUON DES LONGRAIS	Guenolé	suppléant 2
PLEVENON	MME	LOHIER	Philipope	suppleant 3
PLEVIN	M.	COGEN	Dominique	délégué élu
PLEVIN	Mme	KERFERS	Jocelyne	délégué élu
PLEVIN	M.	DUBOIS	Alain	délégué élu
PLEVIN	M.	TREUSSARD	Mickaël	Supplement 1
PLEVIN	M.	HUITOREL	Ronan	The state of the s
PLEVIN	M.	MONNOT	Laurent	suppléant 2
PLEVIN PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	CHARPENTIER	Anne-Marie	suppléant 3
				délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	GOUYETTE	Thierry	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	LE RIGOLEUR	Donatienne	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	ROBIN	Pascal	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	THÉRIN	Marie-Claire	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	HOUÉE	Frédéric	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	PINEL	Maryse	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	PHILIPPE	Gérard	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	LE TOUZIC	Anne	délégué élu
	M.	HENRIOT	Patrick	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	101.			
PLOEUC L'HERMITAGE PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	RIO	Nathalie	délégué élu
	-		Nathalie Bruno	délégué élu délégué élu

PLOEUC L'HERMITAGE	M.	GOUÉDARD	Cyrille	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	LE MAITRE	Marine	délégué élu
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	BLOT	Yann	suppléant t
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	DÉJOUÉ	Linda	nuppléant 2
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	LAILLET	Benoit	suppleant 1
PLOEUC L'HERMITAGE	Mme	BOISHARDY	Aurélie	suppléant 4
PLOEUC L'HERMITAGE	M.	GLATRE	Christophe	suppléant à
PLOËZAL	M.	CONNAN	Guy	délégué élu
PLOËZAL	Mme	MEYER	Carole	délégué élu
PLOËZAL	M.	LE CHEVERT	Joseph	délégué élu
PLOËZAL	M.	VIEL	Jean-Michel	suppleant 1
PLOËZAL	Mme	GELGON	Dominique	suppleant 2
PLOËZAL	M.	ANTOINE	Gilbert	suppléant 3
PLOREC-SUR-ARGUENON	M.	FOUERE	Daniel	délégué élu
PLOREC-SUR-ARGUENON	M.	ROUXEL	Romain	suppleant 1
PLOREC-SUR-ARGUENON	Mme	DANIEL	Rose-Marie	Suppleant 2
PLOREC-SUR-ARGUENON	M.	LE DOUJET	Corentin	The second second second
PLOUARET	Mme	BRAS-DENIS	Annie	auppléant 3
PLOUARET	M.	LE GUERN	Frédéric	děléguě ělu
PLOUARET	Mme	SALLOU LE GUEN	Nadine	délégué élu
PLOUARET	M.		Hervé	délégué élu
PLOUARET		HILIQUIN		délégué élu
	Mme	COATANLEM	Pascale	délégué élu
PLOUARET	M.	LAFONTAINE	Marcel	suppléant 1
PLOUARET	Mme	LE QUERE	Martine	suppleant 2
PLOUARET	M.	LE GUEUZIEC	Jean-Yves	suppléant 3
PLOUASNE	M.	SIMONET	Norbert	délégué élu
PLOUASNE	Mme	BOUCHET	Christine	délégué élu
PLOUASNE	M.	GALLEE	Bertrand	délégué élu
PLOUASNE	Mme	GESFEROIS	Corinne	délégué élu
PLOUASNE	M.	BAZY	Yves	délégué élu
PLOUASNE	Mme	BORDEAU	Elisabeth	suppléant 1
PLOUASNE	M.	CRETTAZ	Alain	suppléant 2
PLOUASNE	Mme	PRECHOUX	Claire	suppléant 1
PLOUBAZLANEC	M.	LE NORMAND	Jean-Pierre	délégué élu
PLOUBAZLANEC	Mme	KERAMBRUN-LE TALLEC	Agathe	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	LE BARS	Guillaume	délégué élu
PLOUBAZLANEC	Mme	MORIN	Catherine	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	RIOU	Jean-François	délégué élu
PLOUBAZLANEC	Mme	SAVARYCORREZE	Yvonne	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	BALCOU	Joseph	délégué élu
PLOUBAZLANEC	M.	VIBERT	Richard	suppléant 1
PLOUBAZLANEC	Mme	ILLIEN WEYDERS	Hélène	supplicant 2
PLOUBAZLANEC	M.	LOMBARD	Eric	suppléant 3
PLOUBAZLANEC	Mme	BASTIN	Marie-Christine	suppléant 4
PLOUBEZRE	Mme	GOURHANT	Brigitte	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	LAFEUILLE	Jérôme	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	LE CARLUER	Marie-Pierre	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	ZEGGANE	Malek	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	DESMEULLES	Marie-Madeleine	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	JEGOU	Louis	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	ALLAIN	Françoise	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	NICOLAS	Gildas	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	ROBIN-DIOT	Armèle	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	LESTIC		
PLOUBEZRE	Mme		Hervé	délégué élu
		GIRAUDON	Evelyne	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	ROPARS	Gilles	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	GATTA	Béatrice	délégué élu
PLOUBEZRE	M.	CODEN	Christian	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	PERRIN	Gabrielle	délégué élu
PLOUBEZRE	Mme	ROLLAND	Marie-Odile	suppléant 1
PLOUBEZRE	M.	VANGHENT	François	suppléant 2
LOUBEZRE	Mme	LISSILLOUR-MENGUY	Rozenn	suppléant 3
LOUBEZRE	M.	BISS	Rodolphe	Suppléant 4
PLOUBEZRE	M.	MASSÉ	Jérôme	Suppléant 5
	M.	LE MEAUX	Vincent	délégué élu
PLOUEC DU TRIEUX		BOUTTERIN	Nelly	délégué élu
PLOUEC DU TRIEUX PLOUEC DU TRIEUX	Mme	2001121011		
PLOUEC DU TRIEUX	Mme M.	LE PALANTON	Jean-Luc	délégué élu
PLOUEC DU TRIEUX PLOUEC DU TRIEUX			Jean-Luc René-Loïc	délégué élu supplé ant t
PLOUEC DU TRIEUX PLOUEC DU TRIEUX PLOUEC DU TRIEUX	M.	LE PALANTON		suppléant 1
PLOUEC DU TRIEUX PLOUEC DU TRIEUX PLOUEC DU TRIEUX PLOUEC DU TRIEUX	M.	LE PALANTON ALIX	René-Loïc	suppléant 1 suppléant 2
PLOUEC DU TRIEUX	M. M. Mme	LE PALANTON ALIX CONNEN	René-Loïc Cécilia	suppléant 1 suppléant 2 suppléant 3
PLOUEC DU TRIEUX	M. M. Mme M.	LE PALANTON ALIX CONNEN BOUGET	René-Loïc Cécilia Alain	suppléant 1 suppléant 2 suppléant 3 délégué élu
PLOUEC DU TRIEUX PLOUER-SUR-RANCE	M. M. Mme M. M.	LE PALANTON ALIX CONNEN BOUGET GODET	René-Loic Cécilia Alain Yann	suppléant 1 suppléant 2 suppléant 3

		To a constant	1-	
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	BERTAZZO	Bernard	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	MESLAY	Solenn	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	CIBERT	Emmanuel	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	CHEVAILLIER	Guillemette	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	ESTIENNE	Olivier	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	HAMONOU	Gaëlle	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M,	CORMIER	Claude	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	GUGUEN	Emmanuelle	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	STAERCK	Laurent	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	BOVE	Stéphanie	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	GUICHARD	Bernard	délégué élu
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	AMAR HUET	Jean-Baptiste	suppléant 1
PLOUËR-SUR-RANCE	Mme	BORDEREAU	Nathalie	suppléant 2
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	FLAUX	Daniel	Suppléant 3
PLOUER-SUR-RANCE				William Control of the Control of th
	Mme	LIGUET	Amélie	suppléunt 4
PLOUËR-SUR-RANCE	M.	POSNIC	Richard	supplemt fi
PLOUÉZEC	M.	MANGOLD	Jacques Jean Paul Ghislain	délégué elu
PLOUÉZEC	Mme	HAGARD	Elisabeth Muriel	délégué élu
PLOUÉZEC	M.	PAGNY	Gilles Jean Roland	délégué élu
PLOUÉZEC	Mme	GRAEBER	Sophie Frédérique	délégué élu
PLOUÉZEC	M.	SIMON	Yvon Joël Marle	délégué élu
PLOUÉZEC	Mme	SUPERCHI	Danièle	
	_			délégué élu
PLOUÉZEC	M.	LE JOUANARD	Armand	délégué élu
PLOUÉZEC	M.	LE FRIEC	Dominique	supplement 1
PLOUÉZEC	Mme	HERY	France Martine Fernande M	suppléant 2
PLOUÉZEC	M.	BRULARD	Michel Jean Louis Marie	suppléant 3
PLOUÉZEC	Mme	OLLIVIER	Jeannine	suppléant 4
PLOUFRAGAN	Mme	REY	Annie	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	MOULIN	Rémy	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	BEUZIT	Bruno	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	GALLERNE	Pascale	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	DUBRUNFAUT	Pascal	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LABBE	Annie	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	DECRETON	Anthony	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LAURENT	Maryse	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	BIZOT	Xavier	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	BOULIN	Viviane	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	COSSON	Patrick	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	JUHEL	Michel	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	MOISAN	Annick	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LE FLANCHEC	Marie-Ange	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	SALAUN	Pierre Jean	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LABBE	Pascale	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	GOUEDARD	Gabrielle	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	LE NOA	Emmanuel	
				délégué de droit
PLOUFRAGAN	М.	BRUNEL	Pierre-Yves	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	PESTEL	Céline	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	TRETON	Séverine	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	LE GUEDARD	Yann	délégué de droit
PLOUFRAGAN	М.	STRIDE	Luc	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	LEMAIRE	Julie	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	COURTAS	Mari	délégué de droit
PLOUFRAGAN				
	M.	LABARRE	Romuald	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mi.	LE CRONC	Maxime	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	BOULVARD	Laurence	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	HAMON	Jean-Pierre	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	BERNARD	Jean-Yves	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	DEMOY	Marie-Hélène	délégué de droit
PLOUFRAGAN	Mme	PERROT	Claudine	délégué de droit
PLOUFRAGAN	M.	COLLET	Martial	délégué de droit
		ROUALEN		VII.VI. I VII.VII.VII.VII.
PLOUFRAGAN	M.		David	suppléant 1
PLOUFRAGAN	Mme	LE SAULNIER	Laurianne	suppléant 2
PLOUFRAGAN	M.	ROUXEL	Rémi	suppléant 3
		DUPLENNE	Marie-Françoise	suppléant 4
PLOUFRAGAN	Mme	DOFFERINE		
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN	Mme M.	BLANCHARD	Jacques	suppleant 5
PLOUFRAGAN	M.	BLANCHARD		THE STATE OF THE S
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN	M. Mme	BLANCHARD LABARRE	Marie	suppléant 6
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN	M. Mme M.	BLANCHARD LABARRE FOURNET	Marie Joris	suppléant 6 suppléant 7
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN	M. Mme M. Mme	BLANCHARD LABARRE FOURNET BRUNEL	Marie Joris Kristen	suppléant 6 suppléant 7 suppléant 6
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN	M. Mme M. Mme M. Mme	BLANCHARD LABARRE FOURNET BRUNEL PERSONNIC	Marie Joris Kristen Paul	suppléant 6 suppléant 7 suppléant 6 suppléant 9
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUGONVER	M. Mme M. Mme	BLANCHARD LABARRE FOURNET BRUNEL PERSONNIC ROBIN	Marie Joris Kristen Paul Jean-Yves	suppléant 5 suppléant 7 suppléant 6 suppléant 9 délégué élu
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN	M. Mme M. Mme M. Mme	BLANCHARD LABARRE FOURNET BRUNEL PERSONNIC	Marie Joris Kristen Paul	suppléant 6 suppléant 7 suppléant 6 suppléant 9
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUGONVER	M. Mme M. Mme M. Mme M.	BLANCHARD LABARRE FOURNET BRUNEL PERSONNIC ROBIN	Marie Joris Kristen Paul Jean-Yves	suppléant 5 suppléant 7 suppléant 6 suppléant 9 délégué élu
PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUFRAGAN PLOUGONVER PLOUGONVER	M. Mme M. Mme M. Mme M. M.	BLANCHARD LABARRE FOURNET BRUNEL PERSONNIC ROBIN PRIGENT	Marie Joris Kristen Paul Jean-Yves Christian	suppléant 6 suppléant 7 suppléant 6 suppléant 9 délégué élu délégué élu

Remplaçante de Mme Christine Orain Grovalet

PLOUGONVER	M.	LE MADEC	Marc-Antoine	suppléant 3
PLOUGRAS	M.	QUENIAT	Jean-Claude	délégué élu
PLOUGRAS	MME	GOASDOUE	Nadine	Slippiéant 1
PLOUGRAS	M.	LIRZIN	David	suppléant 2
PLOUGRAS	MME	LE MAT	Gwenaelle	suppléant 3
PLOUGRESCANT	M.	RANNOU	Gilbert	délégué élu
PLOUGRESCANT	Mme	PIEDALLU	Anne-Françoise	délégué élu
PLOUGRESCANT	M.	DUVAL	Bruno	délégué élu
PLOUGRESCANT	Mme	LE ROUX	Dominique	suppleant 1
PLOUGRESCANT	M.	PONGERAD	Gérard	suppléant 2
PLOUGRESCANT	Mme	BOSSUYT	Nathalie	suppleant 3
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	LE JAN	Yvon	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	HERVE	Aurélie	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	RIO	Lionel	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	LUCAS	Laurence	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	MOREL	Jean-Luc	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mime	ETIENNE	Noëlle	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	LUCAS	Gaëtan	délégué élu
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	QUERE	Claudia	Bupckbant 1
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	HUGUES	Alexis	suppléant 2
PLOUGUENAST-LANGAST	Mme	FLAGEUL	Nadine	suppléant 3
PLOUGUENAST-LANGAST	M.	LE BOUDEC	Michel	suppléant 4
PLOUGUERNÉVEL	Mme	PASCO	Monique	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	M.	LE YOUDEC	Guy	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	Mme	CORGNIEC	Magalie	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	M.	HINAULT	Hubert	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	Mme	QUÉMARD	Nathalie	délégué élu
PLOUGUERNÉVEL	M.	COËTMEUR	Vincent	suppléant 1.
PLOUGUERNÉVEL	Mme	OURVOUAL	Sophie	suppleant 1
PLOUGUERNÉVEL	M.	BAQUER	Jean-Pierre	
PLOUGUIEL	M.	HUONNIC	Pierre	suppléant 3
PLOUGUIFU.	Mme	KERLEVEO	Sophie	délégué élu délégué élu
PLOUGUIEL	M.	PICHOURON	Jean-Paul	délégué élu
PLOUGUIEL	Mme	SAGE	Harisoa	
PLOUGUIEL	M.	NEDELEC	Jean-Yves	délégué élu
PLOUGUIEL	M.	HUONNIC	Yvon	délégué élu
PLOUGUIEL	Mme	BILLON	Sarah	suppléant 1
PLOUGUIEL	M.	OFFRET	Pascal	suppleant ?
PLOUHA	M.	DELSOL		suppléant 3
PLOUHA	Mme	LE ROUX	Philippe	délégué élu
PLOUHA	M.	COMPAIN	Stéphanie Xavier	délégué élu
PLOUHA	Mme	LANCASTER	Christine	délégué élu
PLOUHA	M.	GOURDAIN	Michel	délégué élu
PLOUHA	Mme	TROEGER	Eva	délégué élu
PLOUHA	M.	HEUZÉ		délégué élu
PLOUHA	Mme	LE SCANF	Joël	délégué élu
PLOUHA	M.	DORNEMIN	Nathalie	délégué élu
	Mme.		Jean-Luc	délégué élu
PLOUHA PLOUHA	M.	LEROY	Vanessa	délégué élu
		FICHOU	Jean-Marie	délégué élu
PLOUHA	M.		Arnaud	délégué élu
PLOUHA	Mme	LE POLES MICHEL	Ghislaine	délégué élu
PLOUHA	M.	ROBIGO	Gilles	délégué élu
PLOUHA	M.	DUVAL	Eric	délégué élu
PLOUHA	Mme	LE PUT	Danie	suppleant 1
PLOUHA	M.	LÉARD	Didier	suppléant 2
PLOUHA	Mme	JAECKERT	Marie-Odile	suppléant 3
PLOUHA	M.	MORVAN	Jean-Michel	puppléant 4
PLOUHA	M.	LE CHAT	Marc	suppléant 5
PLOUISY	M.	GUILLOU	Rémy	délégué élu
PLOUISY	Mme	SEBILLE	Stéphanie	délégué élu
PLOUISY	M.	TESSIER	Mickael	délégué élu
PLOUISY	Mme	LE PESSOT	Mireille	délégué élu
PLOUISY	M.	FOURE	Olivier	délégué élu
PLOUISY	Mme	HAMEL	Fabienne	suppleant 1
PLOUISY	М.	BACCON	8runo	suppléant 2
PLOUISY	Mme	LE SAOUT	Aurélie	suppléant 3
STORTEC,H	M.	CAMUS	Sylvain	délégué élu
PLOULEC'H	Mme	ROLLAND	Pierrette	délégué élu
PLOULEC'H	M.	DUPUIS	Matthieu	délégué élu
PLOULEC'H	Mme	LE GALL	Armelle	délégué élu
PLOULEC'H	M.	CUZIAT	Gérald	délégué élu
	Mme	ALLAIN	Rachel	suppléant I
YOULEC'H	1444110	1		
STONTEC,H	M.	BOSC	Dominique	suppléant 2

PLOUMAGOAR PLOUMAGOAR PLOUMAGOAR PLOUMAGOAR	Mme M.	LE COTTON STEPHAN	Anne Jean-Paul	délégué élu
PLOUMAGOAR		STEPHAN	Janus David	
			Jean-Paul	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	CRENN	Kathy	délégué élu
	M.	YAHIA	Marc	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LE FOLL	Marie-Françoise	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	HATTON	Philippe	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LE MAIRE	Nathalie	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	PRIGENT	Jean-Yvon	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	GREZARD	Anne	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	NOGE	Bruno	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	LE GOUX	Dominique	délégué élu
PLOUMAGOAR	M.	BATARD	Guillaume	délégué élu
PLOUMAGOAR	Mme	GUILLAUMIN	Guilda	délégué élu
	M.	BOYEZ		
PLOUMAGOAR PLOUMAGOAR	Mme		Philippe Marie-Annick	délégué élu
		LOYER		suppléant 1
PLOUMAGOAR	M.	LE BOLLOCH	Nicolas	suppléant 2
PLOUMAGOAR	Mme	BOTCAZOU	Annyvonne	suppleant 3
PLOUMAGOAR	M.	ROBERT	Didler	suppléant 4
PLOUMAGOAR	Mme	LE HOUERFF	Arlette	suppléant 5
PLOUMILLIAU	M.	KERGOAT	Yann	délégué élu
PLOUMILLIAU	Mme	LE CARLUER	Marie Philomene	délégué élu
PLOUMILLIAU	M.	LE QUELLEC	Laurent	délégué élu
PLOUMILLIAU	Mme	TURPIN	Sylvie	délégué élu
PLOUMILLIAU	Mme	DUBUIS	Carole	délégué élu
PLOUMILLIAU	M.	THOMAS	Frederic	suppléent 1
PLOUMILLIAU	Mme	ANDRADE	Fernanda	suppléant 2
PLOUMILLIAU	M.	JUDIC	Christophe	suppléant 3
PLOUNÉRIN	M.	L'HEREEC	Patrick	délégué élu
PLOUNÉRIN	M.	JACOB	Christian	délégué élu
PLOUNÉRIN	М.	FAES	Pascal	délégué élu
PLOUNÉRIN	M.	LANCIEN	Norbert	suppléant I
PLOUNÉRIN	Mme	LE GOFFIC	Edith	suppleant 2
PLOUNÉRIN	M.	NICOLAS	Régis	supplement 3
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	M.	QUILIN	Gérard	délégué élu
PLOUNÉVEZ-MOEDEC	Mme	LE MAOU	Anne-Karine	
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	M.	OLLIVAUX		délégué élu
			Serge	délégué élu
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	Mme	BOISLIVEAU	Catherine	suppléant 1
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	M.	LE MIGNOT	Jean-François	suppléant 2
PLOUNÉVEZ-MOËDEC	Mme	BROUDER	Morgane	suppleant 1
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	M.	LE VOT	Rémy	délégué élu
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	Mme	LE BOËDEC	Bernadette	délégué élu
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	M.	BURLOT	Eric	délégué élu
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	Mme	LE CORRÉ	Marie-Noëlle	suppléant 1
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	M.	LE GUELLEC	Jean-Pierre	suppléant 2
PLOUNÉVEZ-QUINTIN	Mme	NICOLAS	Céclle	suppléant a
PLOURAC'H	M.	LARVOR	Yannick	délégué élu
PLOURAC'H	M.	GUILLERM	Jean-Pierre	suppléant 1
PLOURAC'H	M.	LE GUILCHER	Philippe	suppleant 2
PLOURAC'H	M.	FER	Aurélien	suppleant 3
PLOURHAN	M.	RAOULT	Loïc	délégué élu
PLOURHAN	Mme	GUERNION-BATARD	Marie-Annick	délégué élu
PLOURHAN	М.	GUEGAN	Laurent	délégué élu
PLOURHAN	Mme	DUROSE	Béatrice	délégué élu
PLOURHAN	M.	BERTIN	Laurent	délégué élu
PLOURHAN	Mme	GOUJON	Geneviève	suppléant 1
PLOURHAN	M.	GUILLAUME	Didier	suppléant 2
PLOURHAN	Mme	QUENARD	Charlotte	suppléant 3.
PLOURIVO	Mme	CADUDAL	Véronique	délégué eta
		HORELLOU	Pascal	
PLOURIVO	M.			délégué élu
PLOURIVO	Mme	GUEGAN	Elodie	délégué élu
PLOURIVO	M.	RIOU	Philippe	délégué élu
PLOURIVO	Mme	ALLAIR	Marie-Annick	délégué élu
PLOURIVO	M.	LE GOFF	Stéphane	supplienni 1
PLOURIVO	Mme	RICARD	Lydie	suppléant 2
PLOURIVO	M.	LE FLOCH	Alain	supplicant 1
PLOUVARA	Mme	L'HOSTELLIER	Stéphanie	délégué élu
PLOUVARA	M.	GUÉNO	Alain	délégué élu
PLOUVARA	Mme	FROMAGÉ	Anne	délégué élu
PLOUVARA	M.	BERTHAUD	Tony	suppleant 1
PLOUVARA	Mme	MÉLÉARD	Marion	suppléant 2
		DUDAL	Cédric	suppleant 3
PLOUVARA	M.	DODAL	George	Supplies 3
	M.	LE MORVAN	Arnaud	délégué élu

PLOUZÉLAMBRE	Mme	HAYE	Maryvonne	suppléant 2
PLOUZÉLAMBRE	M.	TANGUY	Arnaud	suppléant 3
PLUDUAL	M.	GUILLERM	Yves	délégué elu
PLUDUAL	MME	SALAUN HERVE	Sandrine	délégué élu
PLUDUAL	M.	LE TURLUER	Frédéric	délégué élu
PLUDUAL	M.	PEZZOLI	Baptiste	suppléent 1
PLUDUAL	MME	OLLIVIER VOLLEZ	Michèle	suppléant 2
PLUDUAL	M.	LE MERRER	Christophe	suppléant 3
PLUDUNO	M.	LEBORGNE	Maxime	délégué élu
PLUDUNO	MME	VILLER	Nicole	délégué élu
PLUDUNO	M.	REVEL	Loïc	délégué élu
PLUDUNO	MME	JOUFFE	Isabelle	délégué élu
PLUDUNO	M.	CHRETIEN	Bernard	délégué élu
PLUDUNO	MME	CHOLLET	Alix	
PLUDUNO	M.	CHESNAIS	Vincent	suppléant (
PLUDUNO	MME	LE VERGE		suppleast 2
PLUFUR	M.		Angélique	suppleant 0
		LE CORRE	Jean-Yves	délégué élu
PLUFUR	M.	RIOU	Michel	délégué élu
PLUFUR	Μ.	PICHOURON	Jean-Luc	délégué élu
PLUFUR	M.	MORVAN	Rémi	suppléent 1
PLUFUR	M.	LE CALVEZ	Michel	suppléant 2
PLUFUR	M.	LE GALL	Erwan	suppléant 3
PLUMAUDAN	Mme	GALLEE	Laurence	délégué élu
PLUMAUDAN	M.	ROBERT	Claude	délégué élu
PLUMAUDAN	Mme	BERTRAND	Virginie	délégué élu
PLUMAUDAN	Mme	TRANCHEVENT	Sophie	suppleant 1
PLUMAUDAN	M.	GUENROC	Philippe	suppléant 2
PLUMAUDAN	Mme	GILBERT	Christelle	suppleant 3
PLUMAUGAT	M.	BARBÉ	Pascal	délégué élu
PLUMAUGAT	Mme	PACÉ	Patricla	délégué élu
PLUMAUGAT	M.	PRIÉ	Jacques	délégué élu
PLUMAUGAT	Mme	PILLET	Marie-Thérèse	suppléant t
PLUMAUGAT	M.	MOINERIE	Cyril	suppleant 2
PLUMAUGAT	Mme	PFEIFFER	Sabine	suppléant 3
PLUMIEUX	M.	QUINIO	Sébastien	délégué élu
PLUMIEUX	Mme	MARTEIL	Fanny	délégué élu
PLUMIEUX	M.	MIGNOT	Samuel	délégué élu
PLUMIEUX	Mme	LAUNAY	Marina	suppléani 1
PLUMIEUX	M.	CADIO	Quentin	suppléant 2
PLUMIEUX	Mme	BIENNE	Angélique	suppleant 3
PLURIEN	M.	OMNES	Jean-Pierre	délégué élu
PLURIEN	Mme	LAURENT	Martine	délégué élu
PLURIEN	M.	ANDRE	Afain	
PLURIEN	Mme	GAUDU	Fabienne	délégué élu
PLURIEN	M.	STRUGAREK	Jean-Luc	délégué élu
	Mme			délégué élu
PLURIEN		DUBOIS	Karine	suppléant 1
PLURIEN	M.	HELLIO	Michel	suppléant 2
PLURIEN	Mme	JACQUELIN	Nadine	supplémnt 1
PLUSQUELLEC	M.	LE CREFF	Jacques	délégué élu
PLUSQUELLEC	M.	DOHOLLOU	Emile	délégué élu
PLUSQUELLEC	M.	COUZINET	Pascal	délégué élu
PLUSQUELLEC	Mme	JEGOU	Christelle	suppleant 1
PLUSQUELLEC	M.	LE MADEC	Stéphane	suppléant 2
PLUSQUELLEC	M.	LOZACH	Christophe	suppleant 3
PLUSSULIEN	M.	THOMAS	Gilles	délégué élu
PLUSSULIEN	Mme	BROSSARD	Claudine	suppléant 1
PLUSSULIEN	M.	LE MOIGNE	Daniel	suppléant 2
PLUSSULIEN	Mme	GOUYETTE	Amélie	Suppleant 3
PLUZUNET	M.	COCADIN	Romuald	délégué élu
PLUZUNET	M.	LE CORRE	Noël	délégué élu
PLUZUNET	M.	LE BIVIC	Yves	délégué élu
PLUZUNET	M.	LE MOAL	Joseph	suppléant 1
PLUZUNET	M.	CONNAN	Thierry	suppléant 2
PLUZUNET	M.	LE ROUX	Patrick	suppleant 3
POMMERET	M.	GUINARD	Serge	délégué élu
OMMERET	Mme	PANSARD	Annie	délégué élu
POMMERET	M.	DRIANT	Christophe	délégué élu
POMMERET	Mme	JAFFRELOT		
			Brigitte	délégué élu
POMMERET	M.	DEPAGNE	Daniel	délégué élu
OMMERET	Mme	RENAULT	Catherine	suppléant 1
POMMERET	M.	TOUCHERY	Frederic	suppléant 2
OMMERET	Mme	CLEMENT	Carine	suppleant 3
POMMERIT LE VICOMTE	MME	LE SAINT	Florence	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	M.	MENGUY	Stephane	délégué élu

POMMERIT LE VICOMTE	MME	ROPERS	Valerie	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	M.	LE QUERRIOU	David	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	MME	BELLEGOU	Anne	délégué élu
POMMERIT LE VICOMTE	M.	CARRE	Yves	suppléant 1
POMMERIT LE VICOMTE	MMe	BEAUCAMP	Martine	suppléent 2
POMMERIT LE VICOMTE	M.	CABIOCH QUEMENER	Danlel	suppléant 3
PONT-MELVEZ	Mme	SCOLAN	Marie.Thérèse	délégué élu
PONT-MELVEZ	Mme	PIERRE	Nathalie	délégué élu
PONT-MELVEZ	M.	MR CHEVANCE	MICKAËL	délégué élu
PONT-MELVEZ	M.	DIRIOOLLOU	René	supple of 1
PONT-MELVEZ	M.	HERMETET	Samuel	suppléant 2
PONT-MELVEZ	M.	RAOULT	Fabien	
PONTRIEUX	M.	LE GAOUYAT	Samuel	suppléunt à
	Mme	THUILUER	Doriane	délégué élu
PONTRIEUX				délégué élu
PONTRIEUX	M.	COSQUER	Patrick	délégué élu
PONTRIEUX	Mme	ILLIEN	Martine	supplemet 1
PONTRIEUX	M,	CONNAN	Yvon	suppleant 2
PONTRIEUX	Mme	BELLEGUIC	Claudie	suppleant 3
PORDIC	M.	BATARD	Joël	délégué élu
PORDIC	MME	BOSCHER	Martine	délégué élu
PORDIC	M.	TARDY	Loïc	délégué élu
PORDIC	MME	DESFEUX	Isabelle	délégué élu
PORDIC	M.	QUETTIER	Jean Claude	délégué élu
PORDIC	MME	MORO	Nelly	délégué élu
PORDIC	M.	FERRET	Roger	délégué élu
PORDIC	MME	LALANDEC	Eliane	délégué élu
PORDIC	M.	HOURDEL	Anthony	délégué élu
PORDIC	MME	RAPINEL	Stéphanie	délégué élu
PORDIC	M.	BERTRAND	Jean Luc	délégué élu
PORDIC	MME	COLLIN	Marie Pierre	délégué élu
PORDIC	М.	HERGAS	Jean Manuel	délégué élu
PORDIC	ММЕ	BRIAND-FALLER	Patricia	délégué élu
PORDIC	M.	ROLANDO	Robert	délégué élu
PORDIC	MME	HUET-LE PROVOST	Hélene	délégué élu
PORDIC	M.	ETIENNE	Gregory	délégué élu
PORDIC	M.	LEBRAT	Alexis	délégué élu
PORDIC	MME	LE TIRRAND	Thi Thuy Ha	suppleant 1
PORDIC	M.	RAOUL	Loïc	suppleant 2
PORDIC	MME	MORIN	Laetitia	
PORDIC	M.	URO	Pascal	suppleant 3
	MME			suppleant 4
PORDIC		DELVALLEE	Fanny	suppleant 5
PORDIC	MME	CARMES	Michelle	suppléant 6
PRAT	M.	EVEN	Michel	délégué élu
PRAT	Mme	LE MORVAN	Pascale	délégué élu
PRAT	M.	LE BIHAN	Yves	délégué élu
PRAT	Mme	SOYER	Véronique	suppleant 1
PRAT	M.	CAVAN	Jean-Yves	suppléant 2
PRAT	Mme	LE BESCONT	Julie	suppleant 1
QUEMPER-GUÉZENNEC	M.	LE VAILLANT	Gilbert	délégué élu
QUEMPER-GUÉZENNEC	Mme	LE GOFF	Annie	délégué élu
QUEMPER-GUÉZENNEC	M.	LE CALVEZ	Jean-Paul	délégué élu
QUEMPER-GUÉZENNEC	Mme	LE DIGARCHER	Sarah	suppléant 1
QUEMPER-GUÉZENNEC	Mi.	BOIN	Alain	suppleant 2
QUEMPER-GUÉZENNEC	Mime	GERVAISE	Joële	suppléant 3
QUEMPERVEN	M.	MALLO	Yves	délégué élu
QUEMPERVEN	M.	NUSSBAUM	Pierre	suppleant 1
QUEMPERVEN	M.	LAURENT	Arnaud	suppléant 2
QUEMPERVEN	M.	LE BIHAN	Marc	suppléant 3
QUESSOY	M.	GOUYETTE	Jean-Luc	délégué élu
QUESSOY	Mme	GLATRE	Régine	délégué élu
QUESSOY	M.	FOURCHON	Yohann	délégué élu
QUESSOY	Mme	MOISAN	Claudine	délégué élu
QUESSOY	M.	BOINET	Loïc	délégué élu
QUESSOY	Mme	BAUDET	Gisèle	délégué élu
QUESSOY	M.	JONCKEERE	Yves	délégué élu
QUESSOY	Mme	LE RIBAULT	Jocelyne	délégué élu
QUESSOY	M.	BASSET	Ludovic	délégué élu
QUESSOY	Mme	YOU	Françoise	délégué élu
QUESSOY	M.	DAULY	Michel	délégué élu
QUESSOY	Mme	BOITARD	Emmanuella	délégué élu
QUESSOY	M.	PINCEMIN	Maurice	délégué élu
QUESSOY	Mme	MARAIS	Agnès	délégué élu
QUESSOY	M.	LANDIN	Loic	délégué élu
QUESSOY	M.	TROUSSARD	Samuel	suppléant 1

QUESSOY	Mme	LE MAOUT	Marie-Jeanne	suppléant 2	
QUESSOY	M.	LEVE	Frédéric	suppléant 3	
QUESSOY	Mme	REUX	Françoise	supplifiant 4	
QUESSOY	Mme	LE GAL	Carmen	suppléant 5	
QUÉVERT	M.	LANDURE	Philippe	délégue élu	
QUÉVERT	Mme	DENIEL	Catherine	délégué élu	
QUÉVERT	M.	ROLLAND	Michel	délégué élu	
QUÉVERT	Mme	CHEVALIER	Sophie	délégué élu	
QUÉVERT	M.	ADNOT	Francis	délégué élu	
QUÉVERT	Mme	LESNÉ	Sylvie	délégué élu	
QUÉVERT	M.	FOUCRAS	Olivier	délégué élu	
QUÉVERT	Mme	ABOU-MERHI	Maryam	délégué élu	
QUÉVERT	M.	LUCAS	Yannick	délégué élu	
QUÉVERT	Mme	MICHEL	Marie-Laure	délégué élu	
QUÉVERT	M.	LESAICHERRE	Didier	délégué élu	
QUÉVERT	Mme	BONNOUVRIER	Nathalie	délégué élu	
QUÉVERT	Mme	JUGUE-FOURNET	Brigitte	délégué élu	
QUÉVERT	M.	ALLORY	Jean-Luc	délégué élu	
QUÉVERT	Mme	CHARRE	Anne	délégué élu	
QUÉVERT	M.	BRAULT	Joseph	suppléant 1	
QUÉVERT	Mme	RIO	Mélanie	suppléant 2	
QUÉVERT	M.	LECLERC	Christophe	suppleant 3	
QUÉVERT	Mme	LÉOST-TREMEL	Françoise	suppleant 4	
QUÉVERT	M.	ANGER	Jean-Yves	suppleant 4	_
QUINTENIC	Mme	FRIN	Lydie	délégué élu	-
QUINTENIC	Mme	HERPIN	Valérie	suppléant 1	
QUINTENIC	M.	PEDRELLI	Vincent	1000	-
QUINTENIC	Mme	BOURDEL	Marie-Madeleine	supplement 2	-
QUINTIN	M.	CARRO	Nicolas	suppléant 3	
QUINTIN	Mme	MAUJARRET	Marie-Madeleine	délégué élu	
QUINTIN	M.	CHATTARD-GISSEROT		délégué élu	
QUINTIN	Mime	LE BRIS	Thibault Isabelle	délégué élu	
	M.			délégué élu	
QUINTIN		HAMON	Jean-Paul	délégué élu	
QUINTIN	Mme	GUILLOU	Françoise	délégué élu	
QUINTIN	M.	GUILLEMOT	Sébastien	délégué élu	
QUINTIN	Mme	LE COZLER	Marie-Christine	suppléant 1	
QUINTIN	M.	THERIN	Emmanuel	supplénni 2	
QUINTIN	Mme	AUBRY	Isabelle	suppleant 3	
QUINTIN	M.	LE FUR	Corentin	suppléant 4	
ROSPEZ	Mme	ABRAHAM	Gilberte	délégué élu	
ROSPEZ	M.	ROBIN	Jacques	délégué élu	
ROSPEZ	Mme	LAHUEC	Mauricette	délégué élu	
ROSPEZ	M.	PIETO	Loïc	délégué élu	
ROSPEZ	Mme	SALLES-BUISSON	Véronique	délégué élu	
ROSPEZ	M.	LAERON	François	supplemnt 1	
ROSPEZ	Mme	LE MENER	Nicole	suppléant 2	
ROSPEZ	M.	THOMAS	Manuel	suppléent 3	
ROSTRENEN	M.	ROBIC	Guillaume	délégué élu	
ROSTRENEN	Mme	BRETON	Stellane	délégué élu	
ROSTRENEN	M.	ROULLEAU	David	délégué élu	
ROSTRENEN	Mme	CLOAREC	Julie	délégué élu	
ROSTRENEN	M.	GELEOC	Raymond	délégué élu	
ROSTRENEN	Mme	BURLOT	Nolwenn	délégué élu	
ROSTRENEN	M.	FLAGEUL	Jean-Yves	délégué élu	
ROSTRENEN	M.	JAGU	Christophe	suppléant 1	
ROSTRÉNEN	Mme	ROPARS	Lilane	suppléant 2	
ROSTRENEN	M.	MORZEDEC	Christian	suppleant 3	
ROSTRENEN	Mme	PEDRON	Gaël	scippléiant 4	
ROUILLAC	Mme	PELLAN	Mauricette	délégué élu	
ROUILLAC	Mme	CHEVALIER	Sylvie	suppléent 1	
ROUILLAC	M.	COUËLLAN	Jean-Luc	suppleant 2	-
ROUILLAC	M.	HYVERNAGE	Franck	suppleant 3	
RUCA	MME	CIVEL	Anne		-
RUCA	M.	LAYEC	Claude	délégué élu	_
RUCA	MME	VITRAT	Eliane	délégué élu délégué élu	
RUCA	M.				
		VALLEE	Yves	süppléant 1	
RUCA	M.	PERCHE	Domiinique	supplifient 2	
RUCA	M.	GICQUEL	Louis-Claude	supplinant 3	
RUNAN	M.	LE BIANIC	Yvon	délégué élu	
RUNAN	M.	ELIÈS	Erwan	suppléant 1	
RUNAN	Mme	AMOR	Anne	suppléant 2	
RUNAN	Mme	LE ROUX	Marie Christine	suppléant 3	
SAINT-ADRIEN	M.	SALAUN	Jacques	délégué élu	
SAINT-ADRIEN	Mme	MOZER	Florence		_

SAINT-ADRIEN	M.	CREURER	Thierry	suppléant 2
SAINT-ADRIEN	Mme	DE CASTILHO	Claire-Leonore	suppléant 3
SAINT-AGATHON	Mme	PASQUIET	Anne-Marie	délégué élu
SAINT-AGATHON	M.	CASTREC	Alain	délégué élu
SAINT-AGATHON	Mme	PUILLANDRE	Elisabeth	délégué élu
SAINT-AGATHON	M.	BERTRAND	Jean-Yves	délégué élu
SAINT-AGATHON	Mme	LE MAGOAROU	Jocelyne	délégué élu
SAINT-AGATHON	Mme	THIEUX-LAVAUR	Morgane	supplicant 1
SAINT-AGATHON	M.	ROBIN	Almé	suppléant 2
SAINT-AGATHON	Mme	ETIENNE	Annaïg	suppléant 3
SAINT-ALBAN	Mme	GUICHARD	Cindy	délégué élu
SAINT-ALBAN	M.	PECHEU	Yvonnick	délégué élu
SAINT-ALBAN	Mme	RODRIGUES	Yolande	délégué élu
SAINT-ALBAN	M.	LANGLAIS	Mathieu	délégué élu
SAINT-ALBAN	Mme	BEAUVY	Nathalie	délégué élu
SAINT-ALBAN	M.	DAVID	Loïc	suppléant 1
SAINT-ALBAN	Mme	BOCHER	Séverine	supplesof 2
SAINT-ALBAN	M.	BERTRAND	Denis	suppleant 3
SAINT-ALGAN SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	NOGUES	Jean-Louis	délégué élu
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	FEUDE	Yannick	
				supplant 1
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	BLOUTIN	Mickaël	suppléant 2
SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX	M.	PIRIOU	Mael	suppléant 3
SAINT-BARNABÉ	M.	LE FRANC	Georges	délégué élu
SAINT-BARNABÉ	Mme	BOUTIER	Jocelyne	délégué élu
SAINT-BARNABÉ	M.	JOUAN	Michel	délégué élu
SAINT-BARNABÉ	Mme	RIBEIRO	Charlene	suppléant 1
SAINT-BARNABÉ	M.	BOISDRON	Michel	suppléant 2
SAINT-BARNABÉ	Mme	GOOSSAERT	Catherine	suppléant 3
SAINT-BIHY	M.	TESSON	Eric	délégué élu
SAINT-BIHY	Mme	DESPREZ	Eliane	suppléant 1
SAINT-BIHY	Mme	GRANGIENS	Valérie	suppléant 2
SAINT-BIHY	M.	MEROT	Olivier	suppléant 3
SAINT-BRANDAN	M.	TOLIA	Christian	délégué élu
SAINT-BRANDAN	Mme	PHILIPPE	Virginie	délégué élu
SAINT-BRANDAN	М.	CHAMPAGNE	Franck	délégué élu
SAINT-BRANDAN	Mme	LAIGLE	Virginie	délégué élu
SAINT-BRANDAN	M.	LE COQ	Michel	délégué élu
SAINT-BRANDAN	Mme	AUFFRAY	Céline	suppléant t
SAINT-BRANDAN	M.	TANGUY	Romuald	suppléant 2
SAINT-BRANDAN	Mme	SERRE	Claire	suppléant I
SAINT-BRIEUC	M.	SEGALEN	Laurent	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GUIHARD	Hervé	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	CLAESSENS	Blandine	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	-		Thibaut	
	M.	LE HINGRAT		délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	LE BOEDEC	Aline	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	LE BUHAN	Didler	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	AKTAS	Cigdem	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	ROLLANT	Romain	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	HUBERT	Martine	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	FAVRAIS	Stéphane	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	LUCAS	Monique	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	STIEFVATER	Thierry	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	CHAMBON	Nicole	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	MAZEO	Renée	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mi.	URIEN	Vincent	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	BROLLY	Marie-Jo	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	LE CAM	Yannick	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	PORTZER	François	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	LAPORTE	Nadia	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	PRÉVOST	Maryline	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	MONTAGNÉ	Benoît	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	SAN GEROTEO	Juliana	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	L'HER	Stéphane	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	BRULIN	Alexis	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	NGUYEN	Nicolas	délégué de droit
			Rachid	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	DYDA		
SAINT-BRIEUC	Mme	CREISMÉAS	Morgane	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	IBNYASSIN	Mohammed	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GOUYETTE	Ludovic	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GASPAILLARD	Damlen	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	DRUILLENNEC	Nadia	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	UYTTRAEGE LE MOIGNIC	Ludovic	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	BENSOUSSI	Fatiha	délégué de droit

Remplaçant de Mme Gaelle NIQUE

SAINT-BRIEUC	Mme	GENIN	Chloé	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	LE MEHAUTÉ	Raphaël	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	CROGUENNEC	Bernard	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	ANDRÉ	Marina	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	ROUXEL	Richard	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	ROOS	Valérie	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	POILBOUT	Corentin	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	Mme	MOY	Aurélie	délégué de droit
SAINT-BRIEUC	M.	GEORGET	Ambroise	
SAINT-BRIEUC	Mme	HARLE	Monique	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	ROBINE	Alban	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	TEFFO		délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.		Emilie	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	-	SURUN	Stéphane	délégué supplémentaire
	Mme	LE GRAET	Odile	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	SOREAU	Christophe	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	SCOLAN	Madeleine	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	ELIES	Lionel	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	DUMANOIS	Annette	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	WATRELOT	David	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	BOMMERT	Marie-France	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	RAULT	Michel	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	VAUCHER	Eliane	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	GUILLOU	Boris	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	Mme	GAUTIER	Louise-Anne	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	LE GOT	Jean-Christophe	délégué supplémentaire
SAINT-BRIEUC	M.	RECOURSE	Paul	suppléant 1
SAINT-BRIEUC	Mme	BINDER	Catherine	suppléant 2
SAINT-BRIEUC	M.	VERDURE	Patrice	suppléant 3
SAINT-BRIEUC	Mme	LE SENECHAL	Marylou	supplifient 4
SAINT-BRIEUC	M.	LE FLOHIC	Alain	supplement 5
SAINT-BRIEUC	Mme	HINAULT	Marie Madeleine	suppléant 6
SAINT-BRIEUC	M.	HILLAIRET	Pierre Marc	supplem 7
SAINT-BRIEUC	Mme	LE CAM	Pascale	suppleant 8
SAINT-BRIEUC	M.	BREMONT	Michel	suppléant 9
SAINT-BRIEUC	Mme	PRIGENT	Séverine	suppléant 10
SAINT-BRIEUC	M.	VAUCHER	Gérard	suppléant 11
SAINT-BRIEUC	Mme	MAYER	Catherine	suppléant 12
SAINT-BRIEUC	Mme	MOREL MARTINS DE SOUSA	Victoria	supplicant 13
SAINT-BRIEUC	M.	MAGI	Kévin	supplears 14
SAINT-CARADEC	M.	GUILLAUME	Alain	délégué élu
SAINT-CARADEC	Mme	MORIN	Magalie	đélégué élu
SAINT-CARADEC	M.	LE DEUFF	Olivier	délégué élu
SAINT-CARADEC	Mme	OLLITRAULT	Michelle	suppléant 1
SAINT-CARADEC	M.	NOGUES	Loic	
SAINT-CARADEC	Mme	THOME	Valérie	suppléant 2
SAINT-CARNÉ	M.	HOUEL	Allain	suppléent 3
SAINT-CARNÉ	M.	SIMON		délégué élu
SAINT-CARNÉ	Mme	TRELLU	Lifiane Ronan	délégué élu
SAINT-CARNÉ	M.			délégué élu
		ROUXEL	Jean-Marc	suppléant 1
SAINT-CARNÉ	Mme	GUERIN	Nathalie	suppleant 2
SAINT-CARNÉ	M.	ROUFFIGNAC	Fabien	supplement 3
SAINT-CARREUC	Mme	MAHÉ	Laurence	délégué élu
SAINT-CARREUC	M	REBOURS	Miguel	délégué élu
SAINT-CARREUC	Mme	CLÉRICE	Élodie	délégué élu
SAINT-CARREUC	M.	LANCIEN	Régis	délégué élu
SAINT-CARREUC	Mme	LE LEFF	Kathy	délégué élu
SAINT-CARREUC	M.	DAULY	René	süppléant 1
SAINT-CARREUC	Mme	MOISAN MAZÉ	Carole	suppleant 2
SAINT-CARREUC	M.	TOQUET	Jacky	suppléant 3
SAINT-CAST-LE-GUILDO	M.	VELLY	Germain	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDO	Mme	SELMER	Brigitte	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDO	M.	VILT	Gérard	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDO	Mme	TROTEL	Soizic	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDO	M.	PLESIER	8ernard	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDO	Mme	JEGU	Valérie	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDO	М.	VILPASTEUR	Jean-Marie	délégué élu
SAINT-CAST-LE-GUILDO	Mme	MAKLES	Chantal	supplifant 1
SAINT-CAST-LE-GUILDO	M.	PORTE	Didier	suppliant 2
SAINT-CAST-LE-GUILDO	Mme	QUENOUAULT	Barbara	supplemnt 3
SAINT-CAST-LE-GUILDO	M.	DELAMOTTE	Guy	- Control Control Control
SAINT-CLET	M.	PIRIOU	Claude	suppléant 4
SAINT-CLET	M.			délégué élu
		GUERVILLY	Olivier	délégué élu
SAINT-CLET	m.	LE CABEC	Gérard	délégué élu

SAINT-CLET	M.	HAMON	Claude	suppleant I
SAINT-CLET	m.	MORDELET	Eric	suppléant 2
SAINT-CLET	M.	SCOLAN	Guirec	suppléant 3
SAINT-CONNAN	M.	PHILIPPE	Jean Yves	délégué élu
SAINT-CONNAN	M.	LOPIN	Roger	suppléset 1
SAINT-CONNAN	Mme	SÉRANDOUR	Christelle	supplicant 2
SAINT-CONNAN	Mme	CHÉRON	Émilie	suppléant 3
SAINT-CONNEC	M.	LE LOSTEC	Rolland	délégué élu
SAINT-CONNEC	M.	CABON	Gilbert	suppleant 1
SAINT-CONNEC	Mme	LE BIHAN	Christine	supplifiant 2
SAINT-CONNEC	M.	SALMON	Renzo	suppléant 3
SAINT-DENOUAL	М.	ALLAIN	Jérémy	délégué élu
SAINT-DENOUAL	Mme	SALOU	Marie-Thérèse	supplifiant 1
SAINT-DENOUAL	M.	BOIZARD	Jean-François	suppléant 2
SAINT-DENOUAL	M.	CHERBONNET	Daniel	suppleant 3
SAINT-DONAN	M.	PETRA	Michel	délégué élu
SAINT-DONAN	Mme	LE CARDINAL	Isabelle	délégué élu
SAINT-DONAN	M.	TADEJ	Jocelyn	
SAINT-DONAN	Mme	DAMANY	Sandrine	délégué élu
SAINT-DONAN	M.	HEDER		Huppleant 1
			Sylvain	suppléent 2
SAINT-DONAN	Mme	CARDINAL	Marine	suppléant 3
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE-		PICHARD	Pierre	délégué élu
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE-		BEUREL	Isabelle	supplifiant 1
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE-		LE BRETON	Patricia	suppleant 2
SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE-		BARON	Gaston	suppléant 3
SAINT-FIACRE	M.	LE BIHAN	Gilbert	délégué élu
SAINT-FIACRE	M.	BERTHENET	Alain	suppleant 1
SAINT-FIACRE	Mme	LABOURDE	Sylvie	suppléant 2
SAINT-FIACRE	Mme	LE BOUËDËC	Violette	supptéant 3
SAINT-GILDAS	M.	CRUCHET	Bruno	délégué élu
SAINT-GILDAS	M.	TARDIVEL	Anthony	suppléant
SAINT-GILDAS	Mme	SIMON	Annie	suppléant 2
SAINT-GILDAS	M.	MANIVEL	Nicolas	süppleent 3
SAINT-GILLES-LES-BOIS	Mme	COSSE	Nathalie	délégué élu
SAINT-GILLES-LES-BOIS	Mme	LE MEUR	Patricia	suppléant 1
SAINT-GILLES-LES-BOIS	Mme	PRUAL	Zoe	suppléant 2
SAINT-GILLES-LES-BOIS	M.	CADIOU	Yoann	suppléant 3
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	M.	GUYADER	Gildas	délégue élu
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	M.	TROËL	Jacques	suppléant 1
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Mme	GUEGAN	Laurence	suppléant 3
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	M.	SEGUIN	Jean Philippe	suppleant 2
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH		BERTHO	Laurent	délégué élu
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH		JAGLIN	Jean-Pierre	suppleant 1
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH		LE DUAULT	Patrick	suppleant 2
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCH		JÉGOU	Yann	**************************************
SAINT-GLEN	M.	CORDON	Jean François	suppléant 3
SAINT-GLEN	M.	HELLIO	Jean Claude	délégué élu
				délégué élu
SAINT-GLEN	M.	LE BOUCHER	Jean Michel	délégué élu
SAINT-GLEN SAINT-GLEN	M.	BERTHELEU	Pierre Claude	suppléant 1
	MME	BUISINE	Gaelle	suppleant 2
SAINT-GLEN	М.	NOEL	Ollivier	suppléant 3
SAINT-HELEN	М.	BOIXIERE	Olivier	délégué élu
SAINT-HELEN	MME	PINARD	Marie-Christine	délégué élu
SAINT-HELEN	M.	FELIN	Maël	délégué élu
SAINT-HELEN	MME	SAMSON	Solène	suppleant 1
SAINT-HELEN	M.	CHATTON	Elie	soppléant 2
SAINT-HELEN	MME	MOREAU	Monique	suppléant 3
SAINT-HERVE	Mme	LE COUEDIC	Nicole	délégué élu
SAINT-HERVE	Mme	ROBIN	Maryline	suppléent t
SAINT-HERVE	M.	LECANT	Emmanuel	suppliant 2
SAINT-HERVE	M.	ROBIX	Xavier	suppleant 3
SAINT-IGEAUX	M.	BERNARD	Claude	délégué élu
SAINT-IGEAUX	Mme	ROPERT	Clara	suppléant 1
SAINT-IGEAUX	M.	GUEGAN	Mikaël	supplicant 2
SAINT-IGEAUX	Mme	LEVRIER	Françoise	suppléant 3
	M.	coco	Jean-Pierre	délégué élu
	M.	MOLEINS	Gérard	délégué élu
	M.	JARDIN	Auriane	délégué élu
	M.	MEHEUT	Marc	
	M.			supplient 1
		THOMAS	Brigitte	suppléant 2
	Μ,	DUFRESNE	Malo	auppléant 3
	M.	LE VERRE	Jean-Baptiste	délégué élu
	M.	BARBIER	Stéphane	délégué élu
SAINT-JEAN-KERDANIEL	M.	LE CUN	Yvon	délégué élu

SAINT-JEAN-KERDANIEL	Mme	LE MEHAUTE	Claudie	suppléant I	
SAINT-JEAN-KERDANIEL	Mme	AUREGAN	Laure	suppléant 2	
SAINT-JEAN-KERDANIEL	Mme	HENRY	Mélanie	suppléant 3	
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	Mme	THEBAULT	Huguette	délégué élu	
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	M.	COUPU	Gilles	suppleant 1	
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	M.	MAILLARD	Laurent	suppléant 2	
SAINT-JOUAN-DE-L'ISLE	M.	SAUDRAIS	Gaylord	suppliant 3	_
SAINT-JUDOCE	M.	FAIRIER	Martial	délégué élu	
	Mme			délégué élu	_
SAINT-JUDOCE	M.	BARBE	Sylvie		
SAINT-JUDOCE	M.	ECHARD	Eric	délégué élu	
SAINT-JUDOCE	M.	NOGUES	Philippe	nuppléant 1	
SAINT-JUDOCE	Mme	NICOLAS	Jérôme	suppleant 2	
SAINT-JUDOCE		MULLER - TANQUEREY	Diane	вирревии 3	
SAINT-JULIEN	M.	LECOLLINET	Bertrand	délégué élu	
SAINT-JULIEN	Mme	HERVE	Florence	délégué élu	
SAINT-JULIEN	M.	ROUSVOAL	Samuel	délégué élu	
SAINT-JULIEN	Mme	BEAU	Marie-Pierre	délégué élu	
SAINT-JULIEN	M.	PEDRON	Michel	délégué élu	
SAINT-JULIEN	Mme	DARCEL	Stéphanie	suppleant 1	
SAINT-JULIEN	M.	COUTELAN	Benoît	suppleant 2	
SAINT-JULIEN	Mme	BERTHET	Marie	suppléant 3	
SAINT-JUVAT	Mme	THOMAS	Sylvie	delegué élu	
SAINT-JUVAT	M.	LE GRAND	Maxime	délégué élu	
SAINT-JUVAT	M.	BONNAIRE	Nicolas	délégué élu	
SAINT-JUVAT	M.	POULARD	René	suppléant 1	
SAINT-JUVAT	Mme	DUMONT SAINT PRIEST	Pia	Suppléuri 2	
SAINT-JUVAT	M.	AUER	Dominique	suppléant 3	
SAINT-LAUNEUC	Mme	PITHON	Marie-Thérèse	délégué élu	
SAINT-LAUNEUC	M,	GUYOMARD	André	suppleant 1	
SAINT-LAUNEUC	M.	DURAND	Gérard	suppléant 2	
SAINT-LAUNEUC	М.	MARETHEUX	Jean-Louis	suppléant 3	_
SAINT-LAURENT	M.	GAONACH	Pascal	délégué élu	
SAINT-LAURENT	M.	LE GAC	Jean Yves		
SAINT-LAURENT	M.	JOSSELIN	Pierre	suppléant 1	
SAINT-LAURENT	M.			suppléant 2	
	_	BENECH	Herve	suppleant 3	
SAINT-LORMEL	M.	DAUNAY	Loïc	délégué élu	
SAINT-LORMEL	Mme	SORGNIARD	Catherine	délégué élu	
SAINT-LORMEL	M.	AUBIN	William	délégué élu	_
SAINT-LORMEL	M.	BOUAN	René	suppléant 1	
SAINT-LORMEL	M.	AILLET	Louis	suppléant 2	
SAINT-LORMEL	M.	SUIRE	Thierry	suppléant 3	
SAINT-MADEN	M.	LECHEVESTRIER	Jean-Luc	délégué élu	
SAINT-MADEN	M.	CHENU	François	suppléant 1	
SAINT-MADEN	M.	FAUCON	Patrick	suppleant 2	
SAINT-MADEN	Mme	PEDRON	Nathalie	suppleant 3	
SAINT-MARTIN-DES-PRES	M.	LE RIGUIER	Christian	délégué élu	
SAINT-MARTIN-DES-PRES	MME	ROUSSEAU	Marianne	suppléant t	
SAINT-MARTIN-DES-PRES	M.	ALLENO	Patrice	suppléant 2	
SAINT-MARTIN-DES-PRES	M.	SIMON	Pierre-Yves	suppléant 3	
SAINT-MAUDAN	Mme	JAQUEN	Maryline	délégué élu	
SAINT-MAUDAN	M.	LE BIHAN	Edmond	suppléant 1	
SAINT-MAUDAN	M.	ALLARD	Patrick	suppleme 2	
SAINT-MAUDAN	Mme	BELLEC	Delphine	The state of the s	
SAINT-MAUDEZ	M.	RIVALLAN	Fabrice	suppléant 3	
				délégué élu	_
SAINT-MAUDEZ	M.	FAIRIER	Bernard Christophe	suppléant f	
SAINT-MAUDEZ	M.	HERNIO	Christophe	suppléant 2	
SAINT-MAUDEZ	Mme	CHOTARD	Typhaine	suppléant 3	
SAINT-MAYEUX	M.	HELLARD	Gilles	délégué élu	
SAINT-MAYEUX	M.	LE DANTEC	Xavier	suppléant 1	
SAINT-MAYEUX	M.	TACHON	Jean-Christophe	suppléant 2	
SAINT-MAYEUX	M.	BRIERE	Claude	suppleant 3	
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	M.	JOUFFE	Jean-Yves	délégué élu	
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	Mme	LEFEUVRE	Anne-Marie	suppléant 1	
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	Mme	FOULQUES	Caroline	suppleant 2	
SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS	M.	MARÉCHAL	Robin	suppleant 3	
SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	M.	VILLALON	Jean-Yves	délégué élu	_
SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	M.	DENIS	Eugène	suppleant 1	
SAINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	M.	COURTOIS	David	suppléant à	
AINT-MICHEL-DE-PLÉLAN	Mme	BRUGALAY	Claire	suppleant 2	
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	M,	PONCHON	François		
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	Mme			délégué élu	
		MARZIN	Myrlande	suppléant 1	
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	Mme	LAURIN	Brigitte	suppleent 2	
SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE	M. M.	MARTIN DAGORNO	Jean-Max	auppléant 3	
SAINT-NICODÈME			Philippe	délégué elu	

SAINT-NICODÈME	M.	PERROT	Guy	suppléant 1
SAINT-NICODÈME	M.	BEGUIN	Jean-Claude	suppléant 2
SAINT-NICODÈME	M.	DAVID	Christain	suppléant 3
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	LE CAËR	Daniel	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	BOUDIAF NÉE JEGOUIC	Catherine	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	LAGADEC	Guy	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	FRABOULET	Solenn	délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	PASCO	Gérard	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
				délégué élu
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	BERNARD	Christiane	suppléant 1
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	M.	ANDRÉ	Denis	suppleant 2
SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM	Mme	PAVEN	Marie-France	suppléant 3
SAINT-PÉVER	M.	JOURDEN	Jean	délégué élu
SAINT-PÉVER	M.	MAINGOURD	Philippe	suppléant 1
SAINT-PÉVER	Mme	BAHEZRE	Hélène	suppleant 2
SAINT-PÉVER	M.	MOISAN	Guy	sigopléant 3
SAINT-POTAN	M.	LÉCUYER	Arnaud	délégué élu
SAINT-POTAN	М.	CHENU	Mickaël	délégué élu
SAINT-POTAN	Mme	DURAND	Delphine	délégué élu
SAINT-POTAN	M.	BERTHELOT	Christian	
				suppléant 1
SAINT-POTAN	Mme	BÉRÉZAY	Florence	suppléant 2
SAINT-POTAN	M.	CADE	Pascal	suppléant 3
SAINT-QUAY-PERROS	M.	HOUZET	Olivier	délégué élu
SAINT-QUAY-PERROS	Mme	URVOAS	Gaëlle	délégué élu
SAINT-QUAY-PERROS	M.	DAGORN	Christian	délégué élu
SAINT-QUAY-PERROS	Mme	BRIAND	Nolwenn	suppléant !
SAINT-QUAY-PERROS	M.	LE BOZEC	Marcel	suppléant 2
SAINT-QUAY-PERROS	Mme	LE DILAVREC	Nathalie	104/04/40/00/00/00/00/00/00/00/00/00/00/0
SAINT-QUAY-PERROS	Mme	BELLONGLE	Catherine	suppléant 3
				délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	QUELEN	Marcel	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	DANGUIS	Marianne	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	BARBEY CHARIOU	Erwan	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	LATHUILLIERE	Sophie	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	BERTRAND	Anne	délégué élu
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	HENRY	Claude	suppleant 1
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Mme	DROGUET	Yveline	suppléant 2
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	BOULAD	Pierre	suppléant 3
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	M.	HUC	Hervé	- SLEANING CO.
				suppleant 4
SAINT-RIEUL	Mme	DREZET	Catherine	délégué élu
SAINT-RIEUL	Mme	TURBIAUX	Catherine	délégué élu
SAINT-RIEUL	M.	JOSSET	Laurent	délégué élu
SAINT-RIEUL	M.	BALLAN	Rémy	suppléant 1
SAINT-RIEUL	Mme	DANO	Nathalie	suppléant 2
SAINT-RIEUL	M.	BOCHARD	Baptiste	suppleant 3
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	M.	LORRE	Loîc	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	LEMUE	Nicole	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	M.	ROUXEL	Philippe	délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	SOUQUIERE	Marie-Josèphe	délégué élu
	M.	JAVAUDIN	Olivier	
				délégué élu
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	PRIOU JAMOT	Noémie	suppléant 2
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	М.	BEAULIEU	Jean-Yves	suppléant 3
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	Mme	LE BIAVANT	Ghislaine	suppléant 3
SAINT-SERVAIS	М	LE BON	Eric	délégué élu
SAINT-SERVAIS	Mme	BILLAUX	Beatrice	suppléant 1
SAINT-SERVAIS	M.	LE BOURDONNEC	Yannick	suppléant 2
SAINT-SERVAIS	Mme	CHOUPAULT	Juliette	suppléant 3
SAINT-THÉLO	M.	JAGLIN	Loic	délégué élu
SAINT-THÉLO	M.	DURAND	Alain	supplicant 1
SAINT-THÉLO	Mme	DUEDAL	Anne-Laure	supplisant 2
SAINT-THELO	M.			104747475
		MARSOIN	Jean-Michel	suppleant 3
SAINT-TRIMOËL	М.	LUCIENNE	Joel	délegué élu
SAINT-TRIMOËL	Mme	LE ROUX	Marie-Pierre	délégué élu
SAINT-TRIMOËL	Mme	VALO	Annie	délégué élu
SAINT-TRIMOËL	Mme	RONXIN	Annick	suppléant 1
SAINT-TRIMOËL	M.	LE GROS	Alexis	nuppleant 2
SAINT-TRIMOËL	M.	GALERNE	Mickaël	suppléant 3
SAINT-VRAN	Mme	GASPAILLARD	Evelyne	délégué élu
SAINT-VRAN	M.	POSTAIRE	Xavier	délégué élu
SAINT-VRAN	Mme	GONTHIÉ	Martine	
				délégué élu
SAINT-VRAN	М.	DESBOIS	Dominique	suppléant 1
SAINT-VRAN	M.	VIEIRA	Pascal	noppléent 2
SAINT-VRAN	Mme	RUELLAN	Christelle	suppleant 3
SAINTE-TRÉPHINE	M.	GALARDON	Georges	délégué élu
SAINTE-TRÉPHINE	M.	LE DREFF	Richard	suppléant 1

SAINTE-TRÉPHINE	M.	LE PAVEC	Guy	suppléant 3	
SENVEN-LEHART	M.	SIMON	Didier	délégué élu	
SENVEN-LEHART	Mme	HENRY	Morgane	suppleant 1	
SENVEN-LEHART	Mme	RAIMONDO	Annette	suppléant 2	
SENVEN-LEHART	M.	DERRIEN	Jean-Claude	suppléant 3	
SÉVIGNAC	M.	BIGNON	Serge	délégué élu	
SÉVIGNAC	Mme	HENRY	Christelle	délégué élu	
SÉVIGNAC	M.	LESAGE	Pierre	délégué élu	
SÉVIGNAC	Mme	ÉON	Cécile	suppliant 1	
SÉVIGNAC	M.	DUVAL	Christophe	suppleant 2	
SÉVIGNAC	Mme	CHEVALIER	Lisiane	supplieuri 2	
SQUIFFIEC	Mme	RAMAKERS	Elisabeth	délégué élu	
SQUIFFIEC	M.	PICHON	Pascal	délégué élu	
SQUIFFIEC	M.	HERVE	Erwan	délégué élu	-
SOUIFFIEC	M.	PRIGENT	Gildas		_
SQUIFFIEC	M.	MEURIC	Yohan	suppleant 1	_
	Mme			suppliant 2	-
SQUIFFIEC		HAMM	Cristel	Suppleant 3	-
TADEN	М.	NOEL	Olivier	délégué élu	
TADEN	Mme	PASDELOU	Martine	délégué élu	-
TADEN	M.	LUGAN	Philippe	délégué élu	
TADEN	Mme	BOISSIERE	Martine	délégué élu	
TADEN	M.	DARTEVELLE	François	délégué élu	
TADEN	Mime	THOREUX	Evelyne	suppliant 1	
TADEN	M.	GUILLAUME	Patrick	suppléant 2	
TADEN	Mme	D'ENQUIN	Emmanuelle	suppléent 3	
TONQUEDEC	M.	LOZAC'H	William	délegué élu	
TONQUEDEC	Mme	STRUILLOU	Florence	délégué élu	
TONQUEDEC	M.	HERMAN	David	délégué élu	
TONQUEDEC	Mme	LAMBERT	Peggy	suppléant 1	
TONQUEDEC	M.	PRIGENT	Gilles	suppléant 2	
TONQUEDEC	Mme	MORDACQ	Laurence	suppléant 3	
TRAMAIN	M.	REBOURS	Eric	délégué élu	
TRAMAIN	M.	GAIGNEUX	Cyrlle	délégué élu	
TRAMAIN	M.	GUILLERME-JUBIN	Benjamin	délégué élu	
TRAMAIN	MME	BOUTEILLE	Monique	suppléant 1	- 3
TRAMAIN	M.	MAHE	Mickael	suppleant 2	
TRAMAIN	M.	DESPRES	Benoit	suppléant 3	
TRÉBÉDAN	M.	IBAGNE	Didier	délégué élu	
TRÉBÉDAN	M.	HAMONIAUX	Alain	suppléant 1	
TRÉBÉDAN	M.	LAMY	Didier	suppléant 2	
TRÉBÉDAN	Mme	POAC	Daphné	suppléant 3	_
TRÉBEURDEN	M.	MAINAGE	Jacques	délégué élu	_
TRÉBEURDEN	Mme	BOIRON	Bénédicte	délégué élu	
TRÉBEURDEN	M.	HALNA	Yannick	délégué élu	-
TRÉBEURDEN	Mme	VELLA	Viviane	délégué élu	
TRÉBEURDEN	M.	RAMEAU	Pierre	délégué élu	_
TRÉBEURDEN	Mme	LE BERRE	Sandrine	délégué élu	
TRÉBEUROEN	M.	GAUTIER	Pierre-Louis	délégué élu	
TRÉBEURDEN	Mme	TOPART	Karine	délégué élu	
TRÉBEURDEN	M.	LE PROVOST	Franck	délégué élu	
TRÉBEURDEN	Mme	LE HENAF-LE JEUNE	Michelle		
TRÉBEURDEN	M.	JULIENNE	Didier	délégué élu	
TRÉBEURDEN	Mme	LE PENVEN	Morgane	délégué éku	
TRÉBEURDEN	Mme M.			délégué élu	
TREBEURDEN TRÉBEURDEN		LE GUEN	Guillaume	délégué élu	
	Mme	SCHAEFFER-MORIN	Aurélie	délégué élu	
TRÉBEURDEN	M.	FAIVRE	Alain	délégué élu	
TRÉBEURDEN	Mme	LE COZ	Valérie	suppléant 1	
TRÉBEURDEN	M.	BILLIOU	Antoine	suppleant 2	
TRÉBEURDEN	Mme	MONFORT	Anaig	E Insélagua	
TRÉBEURDEN	M.	CHARMENTRAY	Stéphane	suppléant 4	
TRÉBEURDEN	Mme	HOUSTLER	Colette	suppleant 5	
TRÉBRIVAN	M.	ROLLAND	Patrick	délégue élu	
TRÉBRIVAN	M.	EVEN	Fabrice	délégué élu	
TRÉBRIVAN	M.	GILLET	Thierry	délégué élu	
TRÉBRIVAN	Mme	THORAVAL	Laurence	suppléant 1	
TRÉBRIVAN	M.	QUILTU	Alain	suppléant 2	
TRÉBRIVAN	Mme	GUEGUEN	Josette	suppléant 3	
TREBRY	M.	COMMAULT	Daniel	délégué élu	
TREBRY	M.	MACÉ	Daniel	délégué élu	
TREBRY	Mme	RAMEL	Magalie	délégué élu	
TREBRY	Mme	CARRO	Christelle	suppléant I	
TREBRY	M.	TIJERAS	Matthieu	suppléant 2	
TREBRY	M.	BASSET	Jérémy	suppleant 3	
TRÉDANIEL	M.	BOURGOIS	Patrick	délégué élu	

TRÉDANIEL	Mme	NOIROT	Catherine	délégué élu
TRÉDANIEL	M.	ROBIN	Christophe	délégué élu
TRÉDANIEL	M.	PECHEUX	Jean-Luc	suppléant 1
TRÉDANIEL	M.	DONNIO	Bertrand	suppléant 2
TRÉDANIEL.	Mme	RIO	Christelle	Supplifient 3
TRÉDARZEC	M.	LE SEGUILLON	Yvon	délégué élu
TRÉDARZEC	Mme	LE COADOU	Virginie	délégué élu
TRÉDARZEC	M.	ROUZES	8ernard	délégué élu
TRÉDARZEC	Mme	MATHECADE	Camille	141-141
TRÉDARZEC	M.	BERTRAND	Régis	suppliant 1
TRÉDARZEC	Mme	IACONELLI	Rose	suppléant 2
TRÉDIAS	M.			suppléant 3
TRÉDIAS		LE BERRE POILVE	Renaud	délégué élu
	Mme		Marle Pierrette	suppléunt 1
TRÉDIAS	Mme	TIENGOU	Catherine	suppléant 2
TRÉDIAS	M.	BELLANGER	Yannick	suppléant 3
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	M.	LEJEUNE	Joël	délégué élu
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	Mme	LEBON	Mariannick	délégué élu
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	M.	JORAND	Patrick	délégué élu
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	Mme	BRIAND	Elsa	suppléant 1
TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU	М.	CADREN	Vincent	suppléant 2
TRÉOREZ-LOCQUÉMEAU	Mme	MARSHALL	Catherine	suppléant 3
TREDUDER	M.	PIOLOT	Rene	délégué élu
TREDUDER	M.	MORVAN	Gildas	suppléant 1
TREDUDER	MME	LE GUEZIEC	Patricia	suppleant 2
TREDUDER	Mi.	TANGUY	Jean-Pierre	suppléant 3
TREFFRIN	M.	LE FER	Etienne	délégué élu
TREFFRIN	Mme	MONTALVO	Myriam	délégué élu
TREFFRIN	M.	COACOLOU	Jean Christophe	délégué élu
TREFFRIN	Mme	LEVENEZ	Sophie	suppléant 1
TREFFRIN	M.	MET	Philippe	207.000.00
TREFFRIN	Mme	BOURLES		suppléant 2
TRÉFUMEL	-		Delphine	supplemnt 3
	Mme	HEDE	Françoise	délégué élu
TRÉFUMEL	M.	AGAESSE	Hervé	suppléant 1
TRÉFUMEL	Mme	CHEVREUIL	Martial	виррібалі 2
TRÉFUMEL	Mme	THOMAS	Frédérique	suppléant 3
TRÉGASTEL	Mme	MACE	Annie	délégué élu
TRÉGASTEL	M.	ROPARS	Alain	délégué élu
TRÉGASTEL	Mme	BALLACEY	Françoise	délégué élu
TRÉGASTEL	M.	LE BRICQUIR	Jean-Paul	délégué élu
TRÉGASTEL	Mme	LALEUF	Claudie	délégué élu
TRÉGASTEL	M.	DEMELIN	Marc	suppléant 1
TRÉGASTEL	Mme	LABORDE	Dominique	suppleant 2
TRÉGASTEL	M.	BOREL	Erwan	Suppleant 3
TREGLAMUS	M.	PARISCOAT	Dominique	délégué élu
TREGLAMUS	MME	CHERITEL	Morgane	délégué élu
TREGLAMUS	M.	COSSIN	Antoine	délégué élu
TREGLAMUS	M.	DELET	Jean-Hubert	suppléant 1
TREGLAMUS	MME	LE BLOAS	Mireille	suppléant 2
TREGLAMUS	MME	PRIGENT	Yves	suppleant 3
TRÉGOMEUR	M.	MANAC'H	Denis	
	-			délégué élu
TRÉGOMEUR	M.	LE BUHAN	Denis	délégué élu
TRÉGOMEUR	M.	RENIER	Bertrand	délégué élu
TRÉGOMEUR	M.	HUET	Hervé	nuppléant f
TRÉGOMEUR	MME	RAMONÉ	Valérie	suppléant 2
FRÉGOMEUR	M.	LE GONIDEC	Nicolas	suppliant 3
TRÉGONNEAU	Mme	CARADEC-BOCHER	Stéphanie	délégué élu
TRÉGONNEAU	Mme	HENRY	Ludivine	délégué élu
TRÉGONNEAU	M.	LE DU	Pascal	délégué élu
TRÉGONNEAU	Mme	MAUDET DE PENHOUET	Hélène	suppl inant t
TRÉGONNEAU	Mme	QUEMENER-GUILLOU	Aurélie	suppléant 2
TRÉGONNEAU	M.	JOURDEN	Ludovic	suppléant 3
rrégrom	M.	LE BRAS	Jean-François	délégué élu
reégrom	M.	MONARD	Jean-Yves	suppléant 4
RÉGROM	M.	GARLANTEZEC	Hervé	suppleant 2
FRÉGROM	Mme	LE BOULANGER	Danielle	suppleant 3
FRÉGUEUX	Mme	METOIS-LE BRAS	Christine	Total Secretary
				délégué élu
rrégueux	M.	RAULT	Alain	délégué élu
rrégueux	Mme	LE MEUR	Sandra	délégué élu
RÉGUEUX	M.	PEDRONO	Pascal	délégué élu
rrégueux	Mme	BACCELLI	Michèle	délégué élu
rrégueux	M.	THOMAS	Jean-Yves	délégué élu
reégueux	Mme	FEUNTEUN	Cristina	délégué élu
rrégueux	M.	BAPTISTA-SOARES	Philippe	défégué élu

TRÉGUEUX	M.	NAVINER	André	délégué élu	
TRÉGUEUX	Mme	INIZAN	Solenn	délégué élu	-
TRÉGUEUX	M.	PIEDERRIERE	Dorian	délégué élu	-
TRÉGUEUX	Mme	LEMAITRE	Julie	délégué élu	_
TRÉGUEUX	M.	KIDDEM	Omar	délégué élu	
TRÉGUEUX	Mme	HERVÉ	Isabelle	délégué élu	
TRÉGUEUX	M.	QUINTIN	Philippe	suppleant 1	
TRÉGUEUX	Mme	HERNOT	Martine	suppléant 2	-
TRÉGUEUX	M.	MICHEL	Alain	suppleant 3	
TRÉGUEUX	Mme	LE THERIZIEN	Hélène		-
TRÉGUEUX	M.	RAOULT	Roland	supptéant 4	_
TRÉGUIDEL	M.	PRIGENT		suppleant 5	_
TRÉGUIDEL	Mme		Jean-François	délégué élu	
TRÉGUIDEL		LACHIVER HELARY	Virginie	délégué élu	_
TRÉGUIDEL	Mme		Valérie	délégué élu	-
TRÉGUIDEL	M.	HELARY	Bernard	snippreant 1	
	Mme	BLOUIN	Marjolaine	suppléant 2	
TRÉGUIDEL	Mme	BOURSE	Mélina	suppléant 3	
TREGUIER	M.	ARHANT	Guirec	délégué élu	
TREGUIER	Mme	BODIN	Marie-Pierre	délégué élu	
TREGUIER	M.	MACÉ	Pierre	délégué élu	
TREGUIER	Mme	LE DANTEC	Anne	délégué élu	
TREGUIER	M.	REVAULT D'ALLONNES	Yves	délégué élu	
TREGUIER	Mme	MADEC	Marie-Yvonne	suppléant f	
TREGUIER	M.	TOULARASTEL	Patrick	suppleant 2	
TREGUIER	Mime	COHAS	Marie-Paule	auppléant 3	
TRÉLÉVERN	M.	QUEGUINER	Yannick	délégué élu	
TRÉLÉVERN	Mme	CARBON	Paulette	délégué élu	
TRÉLÉVERN	M.	SANDRON	Bernard	délégué élu	
TRÉLÉVERN	Mme	CARMILLAT	Brigitte	suppléant 1	
TRÉLÉVERN	M.	CADIN	Herve	suppléant 2	-
TRÉLÉVERN	Mme	LE CUN	Michelle	suppleant 3	
TRÉLIVAN	Mme	LEBRETON	Suzanne	délégué élu	-
TRÉLIVAN	M.	GODET	Pascal	délégué élu	_
TRÉLIVAN	Mme	BOTREL	Marie-Claire		
TRÉLIVAN	M.			délégué élu	
TRÉLIVAN		GUILLEMOT	Jean-Claude	délégué élu	
	Mme	RAULT	Annie	délégué élu	
TRÉLIVAN	M.	PELHATRE	Michel	délégué élu	
TRÉLIVAN	Mme	PICOUAYS	Jacqueline	délégué élu	
TRÉLIVAN	M.	YVART	Didier	suppleant 1	
TRÉLIVAN	Mme	AMBROISE	Fabienne	suppleary 2	
TRÉLIVAN	M.	MAILLARD	Rémi	suppléant 3	
TRÉLIVAN	Mme	MENARD	Vanessa	suppleant 4	==
TREMARGAT	M.	SALLIOU	François	délégué élu	
TREMARGAT	Mme	HAMON	Nadine	suppléent 1	
TREMARGAT	M.	MARIN	Antoine	suppleant 2	
TREMARGAT	Mme	GESTIN	Aurélie	suppléant 3	
TRÉMEL	Mme	AURIAC	Cécile	délégué élu	
TRÉMEL	M.	DUBOIS	Pascal	suppléant 1	-
TRÉMEL	Mme	PETIBON	Sandrine	suppléent 2	
TRÉMEL	M.	FUSTEC	Hervé	suppleant 3	
TRÉMÉREUC	M.	BOISIVON	Denis	délégué élu	-
TRÉMÉREUC	M.	LE GAILLARD	Pascal	délégué élu	
TRÉMÉREUC	M.	LEMEUR	Rémi		-
TRÉMÉREUC	M.	ROUINSARD		délégué élu	-
			Philippe	suppleant 1	
TRÉMÉREUC	M.	PERRINEL	Brivael	suppléant 2	
TRÉMÉREUC	M.	MAISONNEUVE	Stéphane	suppléant 3	
TRÉMEUR	M.	NOÊL	Philippe	délégué élu	
TRÉMEUR	Mme	POINÇU	Sandra	délégué élu	
TRÉMEUR	M.	MEUNIER	Romain	délégué élu	
TRÉMEUR	M.	DAULT	Francis	suppléant 1	
TRÉMEUR	Mme	BASTIEN	Carole	suppléant 2	
TRÉMEUR	Mme	DESCHAMPS	Marie-Noëlle	suppléant 3	
TREMEVEN	M.	LIENNEL	Yves	délégué elu	
TREMEVEN	M.	ELIE	Michel	suppléant 1	
TREMEVEN	M.	LE TROADEC	Stéphane	suppléant 2	
FREMEVEN	M.	RANNOU	Jérôme	suppléant 3	
FRÉMOREL	M.	ROUVRAIS	Michel	délégué élu	-
TRÉMOREL	Mme	CHERIAUX GOUBIN	Marie-Thérèse	délégué élu	
RÉMOREL	M.	PERTUISEL	Yves	délégué élu	
TRÉMOREL	Mme	MADIGAND	Aurélie		
TRÉMOREL	M.		Didier	suppleant 1	
		PERTUISEL		suppleant 2	_
TRÉMOREL	Mme	DELOURME	Régine	suppléent 3	
FREMUSON	M.	ORGEBIN	Yvon	délégué élu	
FREMUSON	Mme	CALVEZ	Laurence	délégué élu	

TREMUSON	M.	LE GALL	Gerard	délégué élu
TREMUSON	Mme	JANOT-MONFORT	Annie	délégué élu
TREMUSON	M.	DROUET	Fabien	délégué élu
TREMUSON	Mme	CONAN	Sylvie	suppleant 1
TREMUSON	М.	MAHE	Jean-Paul	suppléant 2
TREMUSON	Mme	8ATTAS	Guenaelle	suppléant 3
TREOGAN	M.	LE GOFF	Bruno	délégué élu
TREOGAN	M.	LESCORT	Honoré	suppléant 1
TREOGAN	M.	LE COENT	Joël	suppléant 2
TREOGAN	Mme	BELLENGER	Marie-Christine	suppleant 3
TRESSIGNAUX	M.	CADIO	Thierry Yvon	délégué élu
TRESSIGNAUX	M. Mme	REBOUR GAUDIN	Rose-Marie	délégué élu
TRESSIGNAUX	Mme	LE CALVEZ	Marie-Madeleine	délégué élu
TRESSIGNAUX	M.	JOUSSE	Fablen	suppléant 1
TRESSIGNAUX	Mme	ROSSIGNOL	Aurélie	auppléant 2 suppléant 3
TRÉVÉ	M.	ADELIS	Gildas	délégue élu
TRÉVÉ	Mme	BERNARD	Emmanuelle	délégué élu
TRÉVÉ	M.	LANGLOIS	Régis	délégué élu
TRÉVÉ	Mme	IVANOV	Laure	délégué élu
TRÉVÉ	M.	PERENNEZ	Gildas	délégué élu
TRÉVÉ	Mme	BOIN	Céline	suppleant 1
TRÉVÉ	M.	MATHECADE	Gérard	suppleant 2
TRÉVÉ	Mme	OLLITRAULT	Sophie	suppleant 3
TRÉVENEUC	M.	SERANDOUR	Marcel	délégué élu
TRÉVENEUC	M.	LELIEVRE	Arnaud	délégué élu
TRÉVENEUC	Mme	KERVOËL	Annick	délégué élu
TRÉVENEUC	Mme	MENDES EZEQUIEL	Sandrina	suppléant 1
TRÉVENEUC	M.	CHARBONNIER	Guy	suppléant 2
TRÉVENEUC	M.	HÉRAUT	Jean-François	suppléant 3
TRÉVÉREC	Mme	GEFFROY	Sandrine	délégué élu
TRÉVÉREC	Mme	LE CALVEZ	Denise	suppléant 1
TRÉVÉREC	Mme	LE BOULZEC	Armelle	suppléant 2
TRÉVÉREC	M.	HELARY	Richard	suppléant 3
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	Mme	SAUVEE	Julie	délégué élu
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	M.	ADAM	Plerre	délégué élu
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	Mme	DAVID	Mare-Josée	délégué élu
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	M.	DERRIEN	Dominique	suppléant 1
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	Mme	LE GOFF	Gwénaëlle	suppléant 2
TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	M.	ROUZAUT	Fabian	suppléant 3
TRÉVRON	MME	MÉTAYE-BRUNET	Cécile	délégué élu
TRÉVRON	M.	ABBÉ	David	délégué élu
TRÉVRON	MME	RAFFRAY	Stéphanie	délégué élu
TRÉVRON	MME	DAILLY	Mélissa	suppléant 1
TRÉVRON	MME	NEUVILLE	Céline	suppléant Z
TRÉVRON	M.	BAFFET	Jacques	supplifient 3
TREZENY	M.	LE QUEMENER	Michel	délégué élu
TREZENY	M.	PEUROU	Yves	suppléant 1
TREZENY	M.	RICHARD	Alain	suppléant 2
TREZENY	M,	GAUTHIER	Guy	suppleant 3
TROGUERY	M.	HENRY	Serge	délégué élu
TROGUERY	M.	PASQUIOU	Yvan	suppleant 1
TROGUERY	Μ.	GAYIC	Matthieu	suppléant 2
TROGUERY	M.	BLOAS	Claire	suppléant 3
UZEL	M.	CHOUPAUX	Guénaël	délégué élu
UZEL	Mme	PAULIN	Nathalie	délégué élu
UZEL	M.	LE TINNIER	François	délégué élu
UZEL	Mme	WENGER	Dominique	suppleant I
UZEL	M.	JONVILLE	Jean Louis	suppléant 2
UZEL	Mme	THOMAS	Fabienne	Suppléant 3
VILDÉ GUINGALAN	M.	JUHEL	Jean-Yves	délégué élu
VILDÉ-GUINGALAN VILDÉ-GUINGALAN	Mme	LEMOINE	Monique	délégué élu
VILDE-GUINGALAN VILDE-GUINGALAN	M.	CARAGE	Jean-Sebastien Virginie	délégué élu
VILDE-GUINGALAN VILDE-GUINGALAN	Mme M.		-	suppléant I
VILDE-GUINGALAN VILDÉ-GUINGALAN	Mme	PIGEON LE BAIL	Marcel	supplemet 2
			Myriam	Suppléant 3
YFFINIAC YFFINIAC	M.	HAMAYON	Denis	délégué élu
	Mme	RIVIÈRE	Catherine Alain	délégué élu
YFFINIAC VEEINIAC	M.	THORAVAL		délégué élu
YFFINIAC	Mme	GLÂTRE	Annick	délégué élu
YFFINIAC	M.	MARTIN	Jean-Yves	délégué élu
YFFINIAC YFFINIAC	Mme	KERGADALLAN	Sandrine	délégué élu
YFFINIAC YFFINIAC	M.	LE TIEC	Frédéric	délégué élu
cmm (DH O)	Mme	BOUTRUCHE	Céline	délégué élu

YFFINIAC	M.	OGIER	Danlel	délégué élu
YFFINIAC	Mme	LE NAGARD	Rozenn	délégué élu
YFFINIAC	M.	BOINET	Jean-François	délégué élu
YFFINIAC	Mme	RAFFRAY LAGADOU	Karelle	délégué élu
YFFINIAC	M.	MARC	Denis	délégué élu
YFFINIAC	Mme	LEFEBVRE	Doriane	délégué élu
YFFINIAC	M.	BOULIOU	Fabrice	délégué élu
YFFINIAC	Mme	DUVAL	Françoise	suppléant T
YFFINIAC	M.	TURBÉ	Laurent	suppléant 2
YFFINIAC	Mme	POULLAIN	Gwénaelle	supplement 3
YFFINIAC	M.	RAULT	Yvonnick	suppléant 4
YFFINIAC	Mme	RIMAURO	Pascale	suppléant 6
YVIAS	M.	CARRIER	Jean	délégué élu
YVIAS	M.	LE MEUR	Daniel	délégué élu
YVIAS	Mme	LE GRAET	Karine	délégué élu
YVIAS	M.	HUCHET	Jean-Paul	suppléant f
YVIAS	M.	LE PIVER	Alan	supplifant 2
YVIAS	Mme	LE GONIDEC	Julie	suppléant 3
YVIGNAC-LA-TOUR	M.	BOISSEL.	Jean-Luc	délégué élu
YVIGNAC-LA-TOUR	Mme	LAFFICHER LE FLOCHIC	Christine	délégué élu
YVIGNAC-LA-TOUR	M.	LHERBETTE	Alain	délégué élu
YVIGNAC-LA-TOUR	Mme	LEBIGUE	Sandie	suppléant 1
YVIGNAC-LA-TOUR	M.	RESLOU	Florian	suppléant 2
YVIGNAC-LA-TOUR	Mme	POISSONNIER	Béatrice	suppleant 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-20-001

Arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2020 portant dissolution SI du Gouët



Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Arrêté préfectoral

portant dissolution du syndicat intercommunal des eaux du Gouët

Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-26 et 5212-33;

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 1970 modifié portant création du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu la délibération du comité syndical du 24 juin 2019 portant approbation du dernier compte administratif du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu la délibération du comité syndical du 4 novembre 2019 approuvant la convention de dissolution fixant les modalités de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du syndicat intercommunal des eaux du Gouët ;

Vu les délibérations des organes délibérants de la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération (28 novembre 2019) et de la communauté de communes Leff Armor Communauté (26 novembre 2019) approuvant la convention de dissolution du syndicat ;

Vu la convention de dissolution du syndicat et les deux pièces annexées ;

Considérant que les compétences exercées par le syndicat intercommunal des eaux du Gouët ont été transférées à la communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération et à la communauté de communes Leff Armor Communauté au 1er janvier 2019;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor,

ARRÊTE:

Article 1er: Le syndicat intercommunal des eaux du Gouët est dissous.

Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr Prefet22 Prefet22 **Article 2** : L'actif et le passif constatés au moment de la dissolution seront répartis entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté selon la convention de dissolution et les deux pièces ci-annexées.

Article 3 : Les résultats de clôture de l'exercice 2018 se répartissent de la manière suivante :

.21.7	Saint-Brieuc Armor Agglomération	Leff Armor Communauté
Résultat de fonctionnement	164.746,58 euros	26.921,60 euros
Résultat d'investissement	736.691,65 euros	119.765,55 euros

<u>Article 4</u>: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : <u>www.telerecours.fr</u>

<u>Article 5</u>: La Secrétaire générale de la Préfecture des Côtes d'Armor, la sous-préfète de l'arrondissement de Guingamp, le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Brieuc, le Saint-Brieuc, le 20 JUL 2020

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

CONVENTION DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOUËT

Entre

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Gouët, représenté par son Président, Yves LE GUEN, agissant en application de la délibération du Comité Syndical en date du 4 novembre 2019,

<u>Et</u>

Leff Armor Communauté, représentée par son Président, Philippe LE GOUX, agissant en application de la délibération du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2019,

Et

Saint-Brieuc Armor Agglomération, représentée par sa Présidente, Marie-Claire DIOURON, agissant en application de la délibération du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2019,

Préambule

La dissolution du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët a été réalisée à l'initiative de ses membres, c'est-à-dire les communes de Boquého, Cohiniac, Lanfains, Le Foeil, le Leslay, Plaine-Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas jusqu'au 31 décembre 2018.

L'arrêté préfectoral mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët à compter du 1er janvier 2019 a été pris le 27 décembre 2018.

La compétence eau potable a été transférée respectivement à Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération à compter du le janvier 2019.

Aux fins de dissolution et liquidation, un comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens a été chargé de coordonner les opérations en vue de l'adoption de la présente convention, permettant l'établissement de l'arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët.

Objet de la convention :

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités relatives à la dissolution du Syndicat intercommunal des eaux du Gouët et organise les conditions de la liquidation du Syndicat. La convention définit les modalités de répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération :

- du personnel,
- des biens et du matériel,
- des contrats,
- des restes à payer et restes à recouvrer,
- des résultats de clôture,
- des comptes de trésorerie,
- des restes à réaliser

Modalités de calcul de la clé de répartition :

La répartition de l'actif a été effectuée entre les 2 EPCI à fiscalité propre selon les règles suivantes :

- pour l'activité de production d'eau potable : affectation à Saint-Brieuc Armor Agglomération de l'usine du Grand Gué, située sur la commune de Saint-Brandan
- pour l'activité de distribution d'eau potable :
 - o affectation à Leff Armor Communauté du réservoir de Bellevue et du réservoir Marc'hallac'h, tous deux situés sur la commune du Boquého
 - o affectation à Saint-Brieuc Armor Agglomération des autres réservoirs (Porpaire Lanfains ; Cardry ; La Lande Uhel ; Saint Gildas Pempoulezy) et surpresseurs (reprise L'Epine ; Poemen ; Bel Air ; La Marette)
 - o linéaire de réseau : selon l'origine géographique ou en application du prorata respectif du linéaire de réseau (21,43% pour Leff Armor Communauté et 78,57% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération)

La répartition détaillée à partir de l'état de l'actif est jointe en annexe 1.

A partir de la valeur nette comptable de l'état-de l'actif (patrimoine syndical) au 31 décembre 2018, il a été ainsi calculé la clé globale de répartition de l'actif :

e)	VNC au 31/12/2018	Soit en %
Saint-Brieuc Armor Agglomération	2 953 591	86%
Leff Armor Communauté	493 930	14%

La clé s'établit par conséquent à 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

I - LE TRANSFERT DU PERSONNEL:

Sans objet

Il n'y a pas de transfert de personnel.

2 - LE TRANSFERT DES BIENS ET DU MATERIEL :

Conformément à l'article L5211-25-1 du code général des collectivités locales les biens meubles et immeubles sont répartis entre les deux EPCI à fiscalité propre qui reprennent la compétence.

L'état de l'actif au 31 décembre 2018 figure en annexe 1, avec sa répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les subventions perçues par le Syndicat intercommunal des eaux du Gouët, pour le financement des biens transférés, doivent également être réparties entre les deux EPCI à fiscalité propre, selon les mêmes règles de répartition que celles des biens.

Les biens et subventions rattachées sont répartis comme consolidé dans le cadre de l'annexe 1 :

- en fonction de l'origine géographique lorsqu'elle est connue,
- ou en application des clés d'affectation exposées pour la production d'eau potable et la distribution d'eau potable (cf. point précédent « Modalités de calcul de la clé de répartition globale »).

3 - LE TRANSFERT DES CONTRATS:

Aux termes de l'article L5211-25-1 du code général des collectivités locales : « Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les établissements publics de coopération intercommunale n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. L'établissement public de coopération intercommunale qui restitue la compétence informe les cocontractants de cette substitution. »

Les contrats en cours sont repris par Leff Armor Communauté ou Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ce dispositif concerne tous les types de contrats et notamment, les emprunts et les marchés publics. Seuls sont concernés les contrats nécessaires à la continuité des compétences transférées.

La liste des contrats transférés est la suivante, avec sa répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Contrat de délégation de service public :
 Le contrat de délégation de service public en vigueur est repris par Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération, autorités organisatrices du service public d'eau potable sur leur périmètre respectif. Une convention de suivi a déjà été conclue par LAC et SBAA, ainsi qu'un avenant avec le Délégataire.

Marchés publics La répartition des marchés publics de travaux en vigueur a déjà été réalisée entre LAC et SBAA dans le cadre d'une précédente convention.

- Convention d'achat d'eau en gros entre le Syndicat intercommunal des eaux du Gouët et le Syndicat des eaux d'Avaugour Cette convention est transférée à Leff Armor Communauté, étant considéré que cet approvisionnement dessert la commune de Boquého (sauf cas éventuel de crise où cette alimentation pourrait être utilisée en secours par SBAA). En cas de crise et d'approvisionnement du périmètre de SBAA, le remboursement des coûts afférents est dû par SBAA à LAC. La méthode de calcul retenue est le différentiel de volume entre les volumes entrants dans les réservoirs de Boquého et les volumes sortants des points de comptage d'alimentation d'Avaugour. L'alimentation du secteur SBAA en cas de crise pourra faire l'objet d'un protocole spécifique avec SUEZ qui transmettra les volumes concernés.
- Contrats de prêt

La répartition des emprunts est établie selon les règles suivantes :

- Les emprunts n°900031028011, n°900031028311, n°900031028411, n°900063511311 (ou numérotation interne : 14, 15 et 16) sont repris par Saint-Brieuc Armor Agglomération;
- o L'emprunt n°900092420211 (ou numérotation interne : 17) fera l'objet d'une scission entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération, selon la quote-part respective suivante permettant de respecter la clé de répartition globale sur le total des 4 emprunts, soit la quote-part suivante appliquée sur l'emprunt 17 : 34 464,38 € pour Leff Armor Communauté et 74 942,52 € pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.
- o Les ICNE sont répartis en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

	CRD au 31/12/2018	Ventilati	on ·
	CRD au 31/12/2018	SBAA	LAC
n°900031028011	13,43	100,00%	
n°900031028311	4 466,66	100,00%	
n°900031028411	36 666,80	100,00%	
n°900063511311	90 000,00	100,00%	
n°900092420211	109 406,90	74 942,52	34 464,38
	240 553,79	206 089,41	34 464,38

Répartition Globale au prorata de la VNC	86%	14%
--	-----	-----

Par ailleurs, il est précisé que Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération seront solidairement responsables des dommages qui ont pu être causés à un cocontractant dans le cadre d'un contrat arrivé à terme au moment de la dissolution du syndicat.

4 - LA REPARTITION DES RESTES A PAYER ET RESTES A RECOUVRER

Les restes constatés au 31 décembre 2018 seront répartis entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération comme suit :

- Le reste est à recouvrer afférent au SMICTOM des Châtelets (pour un montant de 29 392,90 €) est affecté à 100% à SBAA. SBAA procèdera à l'annulation de ce titre, SBAA étant désormais compétent suite à la dissolution SMICTOM.
- Les autres restes à payer et restes à recouvrer, dont les admissions en non-valeur, sont répartis en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Concernant les nouvelles factures afférentes à la convention d'achat d'eau en gros entre le Syndicat intercommunal des eaux du Gouët et le Syndicat des eaux d'Avaugour (reçues en 2019), celles-ci sont affectés à 100% à LAC, en cohérence avec le transfert de la convention concernée.

5 - LA REPARTITION DU RESULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture constaté au 31 décembre 2018 sera partagé entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

6 - LA REPARTITION DES RESERVES

Le partage des réserves résultera de la répartition des autres comptes du bilan. Il permettra d'assurer l'équilibre financier du transfert entre les deux EPCI à fiscalité propre par le respect des règles de répartition arrêtées dans la présente convention.

La synthèse de la répartition de l'actif et du passif à partir du bilan détaillé du compte de gestion 2018 figure en annexe 2, avec la répartition entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

7 - LA REPARTITION DES RESTES A REALISER

Sans objet

Il n'y a pas de reste à réaliser (selon le compte administratif 2018).

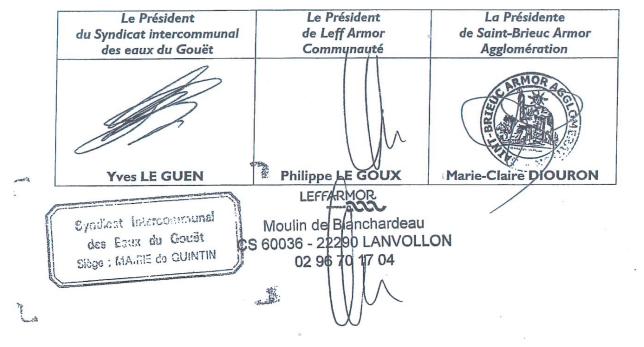
8 – <u>LA REGULARISATION DE LA TVA</u>

SBAA se charge de piloter la procédure de régularisation de la TVA, notamment sur les années 2017 et 2018.

Les recettes qui seraient récupérées le cas échéant seront réparties entre les deux EPCI à fiscalité propre en fonction de la clé de répartition globale calculée, soit 14% pour Leff Armor Communauté et 86% pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

9 - <u>LE SORT DU FONDS DE SOLIDARITE LOCAL (dispositif d'aide aux usagers en situation difficile pour l'eau)</u>

Un avenant visant à la suppression de ce fonds sera à prévoir par les deux EPCI à fiscalité propre, permettant d'assurer une égalité de traitement des usagers sur chaque périmètre considéré. A la suppression de ce fonds, il est convenu que le solde sera réparti entre les deux EPCI à fiscalité propre par différence des sommes perçues sur les abonnés de chaque EPCI à fiscalité propre et des abandons de créance consentis sur les foyers de chaque EPCI à fiscalité propre.



ANNEXE I - ETAT DE L'ACTIF ET REPARTITION

Version définitive

_022021 TRES. ST-BRIEUC MUNICIPALE ET AMENDES _73200 SIVU DES EAUX DU GOUET

ÉTAT DE L'ACTIF

MODALITES DE REPARTITION & AFFECTATION à partir de l'état de l'actif

Répartition de l'actif entre LAC et SBAA

RCICE ION DI Sept	2018 tembre 2	019								-	POUR LE CONVENTIONNEMENT (PAR	OUR LA REPARTITION DES BIE	ıs						
										Répartition production /	DIFFERENTIEL AVEC AFFECTATION FUTURE)	Affectation future	-	LAC	vC .	5		SBAA	
									Répartition AO / exploitation	distribution	Répartition actuelle Leff Saint-Brieuc	Leff Saint-Briet				/aleur nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur
s-total CO	MPTE	N° INVENTA	IRE FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	ANTERIEURS	VALEUR NETTE	AO Exploitation	Production Distribution	Communit	Communauté Agglomérati	n	0.00 Amortiss	0.00	0.00	52 652.81	52 652.81	
	1088			PERIMETRE DE PROTECTION autres immobilisations incorporelles	31/12/2004	52 652.81 52 652.81		0.00	100.00 %			100.00	06	0.00	0.00	0.00	1 344.53		13
	115		_	TERRAIN ANDRE CARDRIX	31/12/1972	1 344.53 365.88	0.00	1 344,53 365,88	100.00 % 100.00 %	100.00 % 100.00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	100.00	%	0.00	0.00	0.00	365.88 757.34	:	7
2	115		2 Oui	PARCELLE DU RESERVOIR TERRAIN RAULT RESERVOIR	31/12/1974 31/12/1979	757.34	0.00	757.34 1 148.58	100.00 % 100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 10.10 % 89.90 %	100.00	%	0.00	0.00	0.00	1 148.58 1 699.09	:	11
2	115		4 Oui	PLANTATIONS A LA STATION TERRAIN DE ROBIEN	31/12/1987 31/12/1972	1 148.58 1 699.09	0.00	1 699.09	100.00 % 100.00 %	100.00 % 100.00 %	10.10 % 89.90 % 10.10 % 89.90 %	100.0	%	0.00	0.00	0.00	28.36 348.61	:	
2	115		6 Oui	TERRAIN ST BRANDAN	31/12/1972 31/12/1989	28.36 348.61	0.00	348.61	100.00 % 100.00 %	100.00 % 100.00 %	10.10 % 89.90 % 10.10 % 89.90 %	100.00 100.00	%	0.00	0.00	0.00	1 730.76 303.66	:	1
	2115		8 Oui	ACQU.TERRAIN ME BOUDET AMENAGEMTS ABORDS STATION	31/12/1978 31/12/1982	1 730.76 303.66	0.00	1 730.76 303.66	100.00 %	160.00 %	10.10 % 89.90 %	100.00	%	0.00	0.00	0.00		-	-
	115	- 171_ =		PLANTATIONS ABORDS STATION terrains bâtis		7 726 81	0.00	7 726.81	100.00 %	100,00 %	21.43 % 78.57 %	100.0		0.00	0.00	0.00	73 408.03 8 308.47	69 737.63 6 023.58	
	1311			RESERVOIR SURELEVE CARDRIX	31/12/1977 31/12/1987	73 408.03 8 308.47		3 670.40 2 284.89	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 10.10 % 89.90 %	100.0 100.0		0.00	0.00	0.00	18 293.88 114 739.99	18 293.88 109 117.53	
	1311 1311		13 Oui	TRAVAUX SUR RESERVOIR CESSION STATION PONT RENAULT	31/12/1975 31/12/1977	18 293.88 114 739.99		0.00 5 622.46	100.00 % 100.00 %	100.00 %	10.10 % 89.90 % 10.10 % 89.90 %	100.0		0.00	0.00	0.00	91 612.47	87 031.79	
2	1311		14 Oui 15 Oui	STATION DE TRAITEMT ST BRANDAN TRAVX STATION ST BRANDAN	31/12/1978	91 612.47 235,44	87 031.79	4 580.68 35.28	100.00 % 100.00 %	160.00 % 160.00 %	10.10 % 89.90 %	100.0		0.00	0.00	0.00	235.44 34 212.40	200.16 29 080.50	
2	1311		16 Oui	EXTENSION STATION ST BRANDAN STATION ST GILDAS PEMPOULEZY	31/12/1982 31/12/1979	34 212.40	29 080.50	5 131.90	100.00 %	100.00 % 100.00 %	10.10 % 89.90 %	100.0 100.0	%	0.00	0.00	0.00	4 573.47 175 082.33	4 573.47 100 672.34	7
2	1311 1311		18 Oui	CESSION INSTALL. LA VILLENEUVE RESERVOIR SURELEVE	31/12/1974 31/12/1993	4 573.47 175 082.33	100 672.34	74 409.99 24 524.84	100.00 % 100.00 %	100.00 % 100.00 %	21.43 % 78.57 %	100.0	%	0.00	0.00	0.00	57 705.51 19 570.94	33 180.67 10 274.62	
2	1311		20 Oui	RESERVOIR SEMI ENTERRE CITERNE INCENDIE	31/12/1993 31/12/1995	57 705.51 19 570.94	10 274.62	9 296.32 28 930.11	130.00 % 100.00 %	100.00 % 100.00 %	10.10 % 89.90 % 10.10 % 89.90 %	100.0 100.0		0.00	0.00	0.00	34 035.42	5 105.31	
2	1311	_	21 Oui 92 Oui	AMENAGEMENT USINE DU GRAND GUE	31/12/2008	34 035.42 631 778.35		158 486 87	100.00 %	and the same of th				0.00	0.00	0.00	263 790.37	131 895.19	1
2	1311	-	-	batiments exploitation	31/12/1998	263 790.37		131 895.18	100.00 % 100.00 %	100.00 % 100.00 %	10.10 % 89.90 % 10.10 % 89.90 %	100.0 100.0	96	0.00	0.00	0.00	80 755.01 7 111.00	16 328.82 3 441.12	
	2151 2151	73-bis	Oui	USINE DU GRAND GUE travaux usine de traitement	31/12/2009 31/12/2006	80 755.01 7 111.00	3 441.12	64 426.19 3 669.88	100.00 %	100.00 % 130.00 %	10.10 % 89.90 % 10.10 % 89.90 %	100.0 100.0		0.00	0.00	0.00	1 048,51	235.75	
	2151 2151		75 Oui 91 Oui	BASSIN DECANTATION PROGRAMME 2006 TRAVX DIGUE ETAND LE QUELLENEC ST GILDAS	31/12/2007	1 048.51 352 704 89		812.76 200 804 01	100.00 %	100.00 %			100	0.00	0.00	0.00	04 279 20	94 278.29	
	2151		_	instal complexes special	31/12/1977	119 990.56		0.00	100.00 %	100.00 %		21.43 % 78.5 21.43 % 78.5		70 823.40 70	70 823.40	0.00	94 278.29 259 685.78	259 685.78	
	1531		23 Oui 24 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX 1ERE TRAN. RESEAUX 2EME A EME TRANCHE	31/12/1978	330 509.18 126 770.48	8 330 509.18	0.00 6 338.50	100.00 % 100.00 %	100.00 % 100.00 %	21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.5 21.43 % 78.5	%		25 806.85 28 586.82	1 358.25 1 504.56	99 605.38 110 335.05	94 625.13 104 818.31	
2	1531		25 Oui	RESEAUX SEME TRANCHE RESEAUX 7EME TRANCHE	31/12/1980 31/12/1980	140 426.43	3 133 405.13	7 021.30 31 998.80	100.00 % 100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.5	96	68 568.90 6	61 712.01 10 374.92	6 856.89 2 593.73	251 419.31 47 551.68	226 277.40 38 041.36	
	21531 21531		26 Oui 27 Oui	RESEAUX 8EME A 11EME TRANCHE	31/12/1982 31/12/1985	319 988.2° 60 520.33	3 48 416.28	12 104.05	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.5 21.43 % 78.5	%	4 083.36	3 675.01	408.35 0.00	14 972.34 13 391.41	13 475.07 13 391.41	
	21531		28 Oui 29 Oui	RESEAUX 12 ET 13EME TRANCHE TRAVX ADDUCTION EAU	31/12/1981 31/12/1973	19 055.70 17 043.61	1 17 043.61	1 905.62	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.5 21.43 % 78.5	7 %	25 944.20 2	3 652.20 25 944.20	0.00	95 128.74	95 128.74 12 705.71	
2	21531 21531		30 Oui 31 Oui	RESEAU D'EAU LE FOEIL CESSION INSTALLATIONS D'EAU	31/12/1975 31/12/1974	121 072.94 16 170.90		0.00	100.00 % 100.00 %	100.00 %		21.43 % 78.5 21.43 % 78.5	***	47 460.97 3	3 465.19 37 968.86	9 492.11	12 705,71 174 023.58	139 219.17	
2	21531		32 Oui 33 Oui	CESSION INSTALLATIONS D'EAU CESSION INSTALLATIONS D'EAU	30/12/1985	221 484.5 38 050.9	5 177 188.03	44 296.52 9 512.84	100.00 %	100.00 % 100.00 %	21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.5 21.43 % 78.5	7 %		6 115.31 17 287.08	2 038.47 8 323.44	29 897.20 93 905.26	22 422.83 63 385.98	
2	21531 21531		34 Oui	TRAVX RESEAUX TRAVX RESEAUX	31/12/1987 31/12/1990	119 515.7	8 80 673.06	38 842.72 31 165.53	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.	7 %	15 714.03	9 035.70 8 807.35	6 678.33 6 509.75		33 130.92 32 293.60	
	21531 21531		35 Oui 36 Oui	TRAVX RESEAUX	31/12/1994 31/12/1994	73 332.1 71 479.7	8 41 100.95	30 378.83 16 511.88	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78. 21.43 % 78.	7 %	8 325.28	4 787.03 59 903.82	3 538.25 44 276.73	30 526.05 381 995.34	17 552.42 219 647.34	
	21531 21531		37 Oui 38 Oui	TRAVX RESEAUX DEPLACEMT DES RESEAUX	31/12/1994 31/12/1994	38 851.3 486 175.8	19 279 551.16	206 624.73	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.	7 %	36 229.46	20 831.93	15 397.53		76 383.69 21 965.97	
- 2	21531 21531		39 Oui 40 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1994 31/12/1996	169 070.7 50 830.2		71 855.17 22 873.54		100.00 %	21.43 % 78.57 %	21,43 % 78. 21,43 % 78.		5 927.12	5 990.72 3 263.12	4 901.47 2 664.00	21 732.77	11 964.75	
	21531		41 Oui 42 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVX RENFORCEMT EAU POTABLE	31/12/1996	27 659.8 36 239.4	15 227.87	12 432.02 16 307.72	100.00 %	100.00 % 100.00 %	21.43 % 78.57 %	21.43 % 78. 21.43 % 78.	7 %		4 271.09	3 494.51 10 965.91	28 473.88 89 351.92	15 660.67 49 143.60	
	21531 21531		43 Oui 44 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1996 31/12/1996	113 720.6	62 546.40	51 174.23 1 119.70	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.	7 %	563.52 1 440.35	323.59 792.19	239.93 648.16	2 066.24 5 281.27	1 186.47 2 904.68	
	21531 21531		45 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1996 31/12/1996	2 629.7 6 721.6	3 696.87	3 024.75 9 933.51	100.00 %	100,00 %	21.43 % 78.57 % 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78.	7 %	4 730.23 6 308.91	2 601.62 3 469.90	2 128.61 2 839.01	17 344.19 23 132.67	9 539.29 12 722.97	
	21531 21531		46 Oui 47 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1996 31/12/1996	22 074.4	58 16 192.87	13 248.71	100.00 %	100.00 %		21.43 % 78.	7 %	14 138.27	7 776.03	6 362.24	51 840.32	28 512.10 3 644.15	
	21531 21531		48 Oui 49 Oui	CANALISATIONS PROGR.91 TRAVAUX ALIMENTATION EAU	31/12/1996 31/12/1996			29 690.46 3 794.73	100.00 %	100.00 %	21.43 % 78.57 %		7 %		993.86 12 150.79	813.15 9 941.58	81 005.37	44 552.90 26 577.84	
	21531 21531		50 Oui 51 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1995	103 097.7	74 56 703.69	46 394.05 31 698.53		100.00 %	6 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78	57 % 57 %	14 041.05 31 443.30	7 248.51 14 149.50	6 792.54 17 293.80	115 292.11	51 881.51	-
	21531		52 Oui 53 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1995 31/12/1997	146 735.4	41 66 031.01	80 704.40 74 597.35		100.00 %	6 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78	57 % 57 %	31 970.26 16 090.57	15 985.11 8 045.27	15 985.15 8 045.30		58 612.09 29 499.34	
	21531 21531		54 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1998 31/12/1998	75 089.3	31 37 544.61	37 544.70 78 530.01		100.00 9	6 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78	57 %		16 812.43	16 827.86 1 899.24		61 645.57 6 963.93	
	21531		55 Oui 56 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/1996 31/12/1996		34 8 863.19	8 863.15	100.00 %	100.00 9		21.43 % 78	57 % 57 %	25 886.34	11 001.68	14 884.66		40 339.49 2 005.05	
	21531 21531		57 Oui 58 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX TRAVAUX SUR RESEAUX	31/12/200° 31/12/200°	1 120 802.9		69 461.73 0.00	100.00 %	100.00 9	6 21.43 % 78.57 %		57 % 57 %		546.83 12 594.37	3 148.57	57 724.12	46 179.34 197.02	
	21531 21531		59 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX CESSION DES INSTALLATIONS	31/12/198	73 467.	.06 58 773.71	14 693.35 306.54		100.00 9	% 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78	57 % 57 %	119.42 26 925.32	9 423.87	65.70 17 501.45		34 554.18	
	21531		61 Oui 65 Oui	TRAVAUX AEP TRAVAUX 31EME TRANCHE	31/12/199 31/12/200	4 125 651.	51 43 978.05	81 673.46 139 751.08		100.00 9	% 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78	57 % 57 %	46 071.78 11 135.64	16 125.12 3 897.52	29 946.66 7 238.12	40 830.67	59 125.43 14 290.89	
	21531 21531		66 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX 32EME TR TRAVX SUR RESEAUX 33EME TRANCH	31/12/200 31/12/200	4 51 966.	.31 18 188.41	33 777.90 92 304.43	100.00 %	100.00 9	% 21.43 % 78.57 %	21.43 % 78	57 %	25 521.96 21 495.33	5 742.44 4 836.45	19 779.52 16 658.88	93 580,50	21 055.59 17 733.65	
	21531 21531		67 Oui 68 Oui	TRAVAUX SUR RESEAUX 34EME	31/12/200 31/12/200		.54 22 570.10	77 741.44	100.00 %	100.00 9		21.43 % 78	57 % 57 %	23 298.55	5 242.16	18 056.39 20 592.89	85 428.03	19 221.27 21 921.44	
	21531 21531		69 Oui 71 Oui	ALIMENTATION EP PROGR 03 CANALISATIONS PROGRAMME 2004 EAU POTABLE	31/12/200 31/12/200	5 108 726.	.11 27 900.00	84 263.15 96 100.11	100.00 %	100.00	% 21.43 % 78.57 %	6 21.43 % 78	57 % 57 %	26 571.45 8 819.93	5 978.56 1 984.49	6 835.44	32 339.75	7 276.48	3
	21531 21531		72 Oui 74 Oui	CANALISATIONS PROGRAMME 2005 EAU POTABLE CANALISATIONS PROGRAMME 2006 EAU POTABLE	31/12/200	6 41 159.	.68 9 260.97	31 898.71 6 690.89		100.00	% 21.43 % 78.57 %	6 21.43 % 7	57 % 57 %	1 850.01 37 585.59	416.24 8 456.75	1 433.77 29 128.84	137 813.84	1 526.23 31 008.15	
	21531		76 Oui	RESEAUX EAU POTABLE BRANCHT BEAUCE ET BEUCHERIE	31/12/200 31/12/200	7 175 399.	.43 39 464.90	135 934.53 21 908.04	100.00 %	100.00	% 21.43 % 78.57 9	6 21.43 % 7	57 %	4 694.58 14 150.24	0.00 2 476.30	4 694,58		9 079.76	3
	21531 21531	90000968	90 Oui 235711 Oui	2315-récup tva n°94	31/12/200	21 908 66 034	1.45 11 556.06	54 478.39	100.00 %	100.00			57 % 57 %	23 951.95	4 897.94	19 054.0		17 959.03	3
	21531 21531		93 Oui 94 Oui	TRAVAUX AEP 2009	31/12/200			88 918.81 2 060 390.61		The second secon		A SECTION AND A SECTION AND ASSESSMENT OF THE PARTY OF TH		0.00	0.00	0.0		5 042.75	9
al	21531	_		réseaux adduction eau	31/12/199	6 418		0.00		100.00		% 21.43 % 7	.57 % .57 %	1 375.31	1 375.31 167.09	0.0	0 612.68	612.6	8
	2154 2154		62 Oui 63 Oui		31/12/199	779	9.77 779.77	0.00	0 100.00 %	100.00			.57 %	1 505.00	1 505.00	0.0		5 516.3	
	2154		64 Oui	SATELLITE DE TELEGESTION	31/12/199	14 221	100	0.00	0			1		0.00	0.00	0.0	0] -		1
otal	2154	_	_	mat indust			0.00			6									

			_						Répartition AO / es	xploitation	Répartition p distrib		Répartitio	n actuelle	Affectati	ion future
Sous-total	COMPTE	N° INVENTAIRE	FICHE	E DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	VALEUR NETTE	AO E	xploitation	Production	Distribution	Leff Communaut	Saint-Brieuc	Leff Communauté	Saint-Brie Agglomérai
Sous-total	2313	90003168948211		transfert du 238	30/12/2011	4 905.87	0.00	4 905.87	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.
ous-total	2313	_ 5.0,00	-	constructions		4 905.87		4 905 87							30 1 1 TO 5	
	2315	3	Oui	TSM Filtre à charbon Facture 2015/174	24/12/2015	171 650.65	0.00	171 650.65	400.00.00		400.00.00		40.40.00			
	2315	4	Oui	Medialex AAPC renouvellement réseau Le foeil	26/10/2016	269 007.14		269 007.14	100.00 %		100.00 %	100.00 %	10.10 % 21.43 %	89.90 % 78.57 %		100.0
	2315		Oui	Travaux réseau eau potable Saint Brandan SETAP Fact 17/04/2017 situation 1	01/06/2017	30 906.68	0.00	30 906.68				100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315		Oui	Medialex annonce AAPC travx remplacemt réseaux eau potable Cohiniac, Le Foeil, St Gil	25/07/2017	685.61	0.00	685.61	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	
	2315		Oui	CQM facture 30/06/2017 Travaux La Marette	25/07/2017	64.69		64.69	100.00 %			100.00 %	21,43 %	78.57 %	4.1.10	100.0
	2315		Oui	Règlement 1ère situation marché Le DU Travaux Le Foeil PARCELLE DU RESERVOIR	31/12/2000	94 349.50		94 349.50				100,00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
		2014-tray-anc.genc		extension reseau ep ancienne gendarmerie	31/12/1974	4 200.00		4 200.00				100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
			Oui	extension réseau Plaine Haute	08/04/2014 15/09/2016	5 147.25 7 283.82	0.00	5 147.25				100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	
			Oui	travaux de remplacement de reseaux ep St brandan	03/03/2017	515,93	0.00	7 283.82 515.93				100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315	4	Oui	PLANTATIONS A LA STATION	31/12/1987	103 063.20	0.00	103 063.20	100.00 %		100.00 %	100.00 %	21.43 % 10.10 %	78.57 % 89.90 %		100.0
	2315	70	Oui	Suez Travaux route des Croix à Plaine haute Extension réseau eau potable	31/12/2003	15 735.42	0.00	15 735.42	100.00 %		100.00 %	100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315	90000968235711		2315-récup tva n°94		0.00	0.00	0.00	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
	2315 2315	90001414251511		MANDAT -16-1-2010-20500 paiement par mandat n°16 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19/05/2010	9 444.21	0.00	9 444.21	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
	2315	90001414251611		MANDAT -18-1-2010-20500 paiement par mandat n°18 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19/05/2010	1 905,61	0.00	1 905.61	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
	2315	90001489894711		MANDAT -17-1-2010-20500 paiement par mandat n° 17 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ MANDAT -24-1-2010-20500 paiement par mandat n° 24 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	19/05/2010	7 111.74	0.00	7 111.74				100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
	2315	90001624376711		renouvellement de canalisations à quintin	11/06/2010 21/07/2010	3 040.75 56 479.22	0.00	3 040.75 56 479.22				100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.
	2315	90001640795511		MANDAT -34-1-2010-20500 paiement par mandat numero 34 - 1-EDF	27/07/2010	650.40	0.00	650.40				100.00 %	21.43 %	78.57 %	24 42 04	100.0
	2315	90001922077611		DEBITMETRE STATION DU GRAND GUE	15/10/2010	3 854.25	0.00	3 854,25	100.00 %		100.00 %	100.00 %	21.43 % 10.10 %	78.57 % 89.90 %	21.43 %	78. 100.
	2315	90002091798711		raccordement au réseau d'eau lotissement bsb pl.haute	01/12/2010	1 775,69	0.00	1 775.69	100.00 %		100.00 %	100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315	90002091798811		remplacement regard rue des perneres	01/12/2010	351.23	0.00	351.23	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315 2315	90002240835311 90002244992811		MANDAT -68-1-2010-20500 paiement par mandat n° 68 - 1-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	31/12/2010	13 710.42	0.00	13 710.42	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.
	2315	90002244992811		TRAVAUX MARCHE AUX CHEVAUX deplacement de conduite le leslay	31/12/2010	2 120.01	0.00	2 120.01	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.
	2315	90002411940211		extension des reseaux st brandan	01/03/2011	25 870.02	0.00	25 870.02	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.
	2315	90002411941111		reseau aep le foeil	01/03/2011	4 561.13 1 220.13	0.00	4 561.13 1 220.13	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.
	2315	90002521901611		MANDAT -14-1-2011-travaux extens factu n°5032162-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	14/04/2011	2 291.32	0.00	2 291.32	100.00 % 100.00 %			100,00 %	21.43 %	78.57 %	24 42 64	100.
	2315	90002669033911	Oui	MANDAT -20-1-2011-facture n°5032538 du 18/5/2011-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	21/06/2011	1 838.59	0.00	1 838.59	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 % 78.57 %	21.43 % 21.43 %	78.5 78.5
	2315	90002726198811		TRAVAUX AEP DEMOY LANFAINS	13/07/2011	12 543.50	0.00	12 543.50	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21,43 %	100.0
	2315	90002726198911		TRAVAUX AEP ST BLAISE BOQUEHO	13/07/2011	6 457.60	0.00	6 457,60	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	100.00 %	100.0
	2315 2315	90002726588011		TRAVAUX AEP LES BURONS LANFAINS	13/07/2011	6 252.49	0.00	6 252.49	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315	90003124229211		TRAVAUX SUR RESEAUX BOQUEHO	19/12/2011	13 704.86	0.00	13 704.86	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	100.00 %	
	2315	90003417104111		AEP KERYVOANNIC ST GILDAS AEP LA PORTE ES MERLEAD ST BRANDAN	29/03/2012	3 759.64	0.00	3 759.64	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315	90003655262411		MANDAT -18-1-2012-TRAVAUX AEP RUE DU PETIT REST-LYONNAISE DES EAUX DUME	29/03/2012 11/07/2012	3 972.94 764.76	0.00	3 972.94 764.76	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315	90003741864811		EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 044.02	0.00	3 044.02	100.00 % 100.00 %			100.00 % 100.00 %	21.43 %	78.57 % 78.57 %	21.43 %	78.5 78.5
	2315	90003741864911		'un compte CCP	21/09/2012	3 994.68	0.00	3 994.68	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
		90003741865011		EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 530.67	0.00	3 530.67	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
		90003741865111		EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 343.42	0.00	3.343.42	100,00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
		90003741865211 90003820679011		EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	21/09/2012	3 703.78	0.00	3 703.78	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
		90003820679111	-	AEP LES MEURTIAUX, LE FOEIL 2012	19/11/2012	13 122,64	0.00	13 122.64	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
		90003820679211		APE CARBOUREUX, ST BRANDAN 2012 AEP BOQUEHO KERELEN 2012	19/11/2012 19/11/2012	2 172.21	0.00	2 172.21	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
		90003820679311		aep st blaise, BOQUEHO 2012	19/11/2012	4 213.75 2 717.03	0.00	4 213.75 2 717.03	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	100.00 %	
		90003882376811	Oui	MANDAT -52-1-2012-TRAVAUX ADDUCTION EAU POTA-LYONNAISE DES EAUX DUMEZ	28/12/2012	20 033.47	0.00	20 033.47	100.00 %			100.00 % 100.00 %	21.43 %	78.57 % 78.57 %	100.00 % 21,43 %	78.5
		90003993820911	Oui	AEP LE FOEIL LIEU DIT CRENAN	15/03/2013	6 885.94	0.00	6 885,94	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21,43 %	100.0
		90003993821011		ANNONCES POUR TRAVAUX ETANCHEITE CUVE CARDRY	15/03/2013	599.47	0.00	599,47	100.00 %		100.00 %	100.00 70	10.10 %	89.90 %		100.0
		90004075427111		EXTENSION RESEAU EAU POTABLE	02/05/2013	4 211.33	0.00	4 211.33	100.00 %	1		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.5
		90004196057611 (castello d'en bas st brandan	10/07/2013	7 295,17	0.00	7 295.17	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100,0
		90004222331311		moulin des canards lanfains DIAGNOSTIC RESERVOIR CARDRY ET PENPOULEZY	10/07/2013	2 258.48	0.00	2 258.48	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
		90004222331411		TRAVAUX AEP BEL AIR LANFAINS	24/07/2013	2 000.00 3 811.47	0.00	2 000.00	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
		90004347722511		diagnostic chateau d'eau	18/10/2013	2 000.00	0.00	3 811.47 2 000.00	100.00 %		100.00 %	100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
		90004453802011		travaux sep St Fiacre	31/12/2013	2 417.02	0.00	2 417.02	100.00 %		100.00 %	100.00 %	10.10 %	89.90 % 78.57 %	100.00 %	100.0
		90004628020411	Oui	TRAVAUX EXTENSION RESEAU EAU POTABLE RUE DU VOLOZEN	14/05/2014	7 193.09	0.00	7 193.09	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	100.00 %	100.0
	2315	90004628020511	Oui	TRAVAUX EXTENSION RESEAU EAU POTABLE RUE DE LA CORDERIE	14/05/2014	16 669.46	0.00	16 669.46	100.00 %	1		100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315	90005283023111	Oui	Facture travaux lyonnaise des eaux Extension réseau EP Carboureux St Brandan	31/12/2015	2 277.14	0.00	2 277.14	100.00 %	1		100.00 %	21.43 %	78.57 %		100.0
	2315 2315	90005643472111 (TSM Etat d'accompte n 1	31/12/2016	10 616.25	0.00	10 616.25	100.00 %			100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.
	2315	90000390202911 (Remboursement travaux Suez RIB erroné		0.00	0.00	0.00	100.00 %	- 1		100.00 %	21.43 %	78.57 %	21.43 %	78.
		-	-	instal mat outil techn		1 014 400 89	0.00	1 014 400.89						1	A STATE OF THE STA	
	272 6	9-272	Dui	PARTS SOCIALES CRCA	31/12/1990	805.67	0.00	905.03	400.00.00			400.00	24 42 44			
s-total	272			titres immob : droit de créance	31/12/1990	805.67	0.00	805.67 805.67	100.00 %	1		100.00 %	21.43 %	78.57 %	0.00 %	100.0
	_	_				500.07	0.00	603.67						3 7 8		
al général						7 113 841 26	3 666 320,53	3 447 520.73	3 447 520.73	0.00		2 906 693,34			100 700 00	2 953 763
-						1 113 041.20	3 000 320,33	3 44/ 020,/31	2 441 020.13	0.001	540 827.39	2 906 693 341	5// 508.00 2	770 012 731		

	LAC			SBAA	
Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette
1 051.26	0.00	1 051.26	3 854.61		3 854.61
0.00	0.00	0.00			E late New House
0.00	0.00	0.00	171 650,65		171 650,65
0.00	0.00	0.00	269 007.14		269 007.14
0.00	0.00	0.00	30 906.68		30 906.68
146.88		146.88			
	0.00		538.73		538.73
0.00	0.00	0.00	64.69		64.69
0.00	0.00	0.00	94 349.50		94 349.50
0.00	0.00	0.00	4 200.00		4 200.00
1 102.98	0.00	1 102.98	4 044.27		4 044.27
0.00	0.00	0.00	7 283.82	-	7 283.82
0.00	0.00	0.00	515.93	-	515.93
0.00	0.00	0.00	103 063.20		103 063.20
0.00	0.00	0.00	15 735.42	-	15 735.42
0.00	0.00	0.00	-		
2 023.76	0.00	2 023.76	7 420.45		7 420.45
408.34	0.00	408.34	1 497.27		1 497.27
1 523.94	0.00	1 523.94	5 587.80		5 587.80
651.59	0.00	651.59	2 389,16	-	2 389.16
0.00	0.00	0.00	56 479.22	-	56 479.22
139.37	0.00	139.37	511.03		511.03
0.00	0.00	0.00	3 854.25	-	3 854.25
0.00	0.00	0.00	1 775.69	-	1 775.69
0.00	0.00	0.00	351.23	-	351.23
2 937.95	0.00	2 937.95	10 772.47		10 772.47
454.29	0.00	454.29	1 665,72		1 665.72
0.00	0.00	0.00	25 870.02		25 870.02
0.00	0.00	0.00	4 561.13	-	4 561.13
0.00	0.00	0.00	1 220.13		1 220,13
491.00	0.00	491.00	1 800.32	-	1 800.32
393.98	0.00	393.98	1 444.61	-	1 444.61
0.00	0.00	0.00	12 543.50	-	12 543.50
6 457.60	0.00	6 457.60	-	-	-
0.00	0.00	0.00	6 252.49	-	6 252,49
13 704.86	0.00	13 704.86	-	-	-
0.00	0.00	0.00	3 759.64	-	3 759.64
0.00	0.00	0.00	3 972.94	-	3 972.94
163.88	0.00	163.88	600.88	200	600.88
652.29	0.00	652.29	2 391.73	-	2 391.73
856.00	0.00	856.00	3 138.68	-	3 138.68
756.57	0.00	756.57	2 774.10	-	2 774.10
716.45	0.00	716.45	2 626.97	-	2 626.97
793.67	0.00	793.67	2 910.11	-	2 910.11
0.00	0.00	0.00	13 122.64	-	13 122.64
0.00	0.00	0.00	2 172.21	-	2 172.21
4 213.75	0.00	4 213.75	-	-	-
2 717.03	0.00	2 717.03	-		-
4 292.89	0.00	4 292.89	15 740.58		15 740.58
0.00	0.00	0.00	6 885.94		6 885.94
0.00	0.00	0.00	599.47		599.47
902.43	0.00	902.43	3 308.90	- 1	3 308.90
0.00	0.00	0.00	7 295.17	- 1	7 295.17
0.00	0.00	0.00	2 258.48		2 258,48
0.00	0.00	0.00	2 000.00		2 000.00
0.00	0.00	0.00	3 811.47		3 811.47
0,00	0.00	0.00	2 000.00		2 000.00
2 417.02	0.00	2 417.02	-		
0.00	0.00	0.00	7 193.09		7 193.09
0.00	0.00	0.00	16 669.46		16 669.46
0.00	0.00	0.00	2 277.14		2 277.14
2 274.94	0.00	2 274.94	8 341.31		8 341.31
0.00	0.00	0.00	0 041.01		0 341.31
	. 0.00	0.00	12.		
0.00	0.00	0.00			
0.00	0.00	0.00	805.67		805.67
0.00	0.00	0.00	000.07		805.67
		The second second			
1 134 144 57	640 387 58	493 756 99	5 979 696 69	3 025 032 05	2 053 763 74

Ventilation de l'actif et du passif à partir du compte de gestion 2018

	3 06.4/0 000 4
Immobilisations incorporelles (nettes)	0.00 €
Immobilisations corporelles (nettes)	3 446 715.06 €
Terrains	7726.81 €
Constructions	158 486.87 €
Réseaux et installations de voirie et résec	2 261 194.62 €
Immobilisations corporelles en cours	1 019 306.76 €
Immobilisations financières	805.67€
Autres titres immobilisés	. 805.67 €
Total actif immobilisé	3 447 520.73 €
Stocks	0.00€
Créances	30 869.58 €
Autres créances diverses	30 869.58 €
Valeurs mobilières de placement	0.00 €
Disponibilités	1 028 284.65 €
Autres actifs circulant	0.00€
Total actif circulant	1 059 154.23 €
Comptes de régularisations	0.00€

	, 10:01	
Constructions	158 486.87 €	
Réseaux et installations de voirie et résea	2 261 194.62 €	4
Immobilisations corporelles en cours	1 019 306.76 €	
Immobilisations financières	805.67 €	
Autres titres immobilisés	805.67€	
Total actif immobilisé	3 447 520.73 €	
Stocks	0.00€	
Créances	30 869.58 €	-
Autres créances diverses	30 869.58 €	
Valeurs mobilières de placement	0.00 €	
Disponibilités	1 028 284.65 €	1
Autres actifs circulant	0.00 €	-
Total actif circulant	1 059 154.23 €	
Comptes de régularisations	0.00€	
Passif	4 506 674.96 €	64
Dotations	1 147 168.52 €	16
Fonds globalisés	149 663.67 €	N
Réserves	1 984 893.54 €	28
Résultat de l'exercice	192 297.18 €	N
Subventions d'investissement	780 709.33 €	11
Total fonds propres	4 254 732.24 €	
Provisions pour rsiques et charges	0.00 €	
Dettes financières à long terme	249 077.58 €	
Emprunts auprès des étab de crédits	249 077.50 €	ω
Emprunts et dettes financières	0.08 €	
Dettes à court terme	2865.14€	
Fournisseurs	2 865.14 €	
Total dettes	251 942.72 €	
Comptes de régularisations	0.00 €	

35 672.15 € 0.00 € 0.00 €	641 291.90 € 164 593.81 € 21 442.46 € 280 179.90 € 27 550.60 € 111 852.98 €	147 323,34 €	211.57 €	0.00 €	0.00 € 0.00 € 441 512.27 € 52 244.72 €	LAC 641 291.90 €
213 405.35 € 0.08 € 2 865.14 €	3 565 383.06 C 982 574.71 £ 128 221.21 £ 1 704 713.64 £ 164 746.58 £ 668 856.35 £	880 961,31	30 658.01 6	805.67	7 726.81 (158 486.87 (1819 682.35 (967 062.04 (SBAA 3 865 383.06 €
213 405.35 € Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future) 0.08 € 100% SBAA 2 865.14 € 100% SBAA	3 S65 383.06 C 982 574.71 © Les dotations (compte 1021) servent d'ajustement 128 221.21 © Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future) 1 704 713.64 © Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future) 164 746.58 © Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future) 668 856.35 © Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)	880 961.31 € Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)	30 658.01 © Créance de 29 392,9 (SMICTOM) à 100% sur SBAA Reste réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)	805.67 € 100% SBAA	7726.81.© Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future) 158 486.87 © Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future) 1819 682.35 © Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future) 967 062.04 © Réparti au prorata de la VNC (selon affectation future)	

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2020-07-20-002

Arrêté préfectoral en date du 20/07/2020 portant modification des statuts du "syndicat mixte de protection du littoral breton - Vigipol et de sa dénomination en "Vigipol"



Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

Arrêté préfectoral

portant modification des statuts du « syndicat mixte de protection du littoral breton – Vigipol et de sa dénomination en « Vigipol »

Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté interpréfectoral signé le 30 mai 1980 par le Préfet des Côtes du Nord et le 24 juin 1980 par le Préfet du Finistère, modifié, portant création du syndicat mixte de protection et de conservation du littoral du Nord-Ouest de la Bretagne ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de La Roche-Jaudy (22) du 21 mars 2019, de Plovan (29) du 8 novembre 2019, de Plozévet (29) du 14 octobre 2019, de Pouldreuzic (29) du 9 décembre 2019, de Saint-Philibert (56) du 5 novembre 2019, de Sauzon (56) du 18 mars 2019 et de Tréogat (29) du 11 décembre 2019 souhaitant adhérer au syndicat mixte ;

Vu les délibérations n°2019-17, n°2019-25 et n°2020-01 du comité syndical des 5 octobre 2019, 30 novembre 2019 et 8 février 2020 approuvant l'extension du périmètre du syndicat mixte et sollicitant la modification des statuts ;

 ${f Vu}$ la délibération n°2020-06 du comité syndical du 8 février 2020 approuvant les nouveaux statuts ;

Considérant que les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes d'Armor;

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er:}</u> Le « Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton, Vigipol » se nomme désormais **Vigipol.**

Article 2: La modification des statuts du syndicat mixte Vigipol est acceptée.

Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr

Prefet22 Prefet22

<u>Article 3</u>: Les statuts modifiés sont annexés au présent arrêté et se substituent aux statuts précédents.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : www.telerecours.fr

Article 5:

Les Secrétaires Généraux de la Préfecture des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Morbihan, le Président de VIGIPOL, les maires et les présidents des collectivités membres, les Directeurs Départementaux des Finances publiques des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche et du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Saint-Brieuc, le Saint-Brieuc, le 20 JUIL. 2020

Le Préfet,

Thierry MOSIMANN

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU 20 JUL. 2020

ACTANT LA MODIFICATION DES STATUTS ET LA DÉNOMINATION

DU SYNDICAT MIXTE VIGIPOL

Le Préfet des Côtes d'Armor,

Thierry MOSIMANN

STATUTS DU SYNDICAT MIXTE Vigipol



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1: COMPOSITION

Un syndicat mixte est constitué entre la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de la Manche et :

- > 51 communes des Côtes d'Armor : Beaussais-sur-Mer, Binic Étables-sur-Mer, Ile de Bréhat, Erquy, Fréhel, Kerbors, Kerfot, Lamballe-Armor, Lanloup, La Roche-Jaudy, Lanmodez, Lannion, Lézardrieux, Louannec, Minihy-Tréguier, Paimpol, Penvénan, Perros-Guirec, Pléboulle, Pléneuf-Val-André, Plérin, Plestin-Les-Grèves, Pleubian, Pleudaniel, Pleumeur-Bodou, Plévenon, Ploubazlanec, Plouézec, Plougrescant, Plouguiel, Plouha, Ploulec'h, Ploumilliau, Plourivo, Plurien, Pontrieux, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Michel-en-Grève, Saint-Quay-Portrieux, Trébeurden, Trédarzec, Trédrez-Locquémeau, Tréduder, Trégastel, Tréguier, Trélévern, Tréveneuc, Trévou-Tréguignec et Troguéry;
- > **59 communes du Finistère :** Batz, Brélès, Brest, Plounéour-Brignogan-Plages, Carantec, Cléder, Goulven, Guimaëc, Guissény, Henvic, Ile Molène, Ile de Sein, Ile d'Ouessant, Kerlaz, Kerlouan, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau, Landéda, Landunvez, Lanildut, Lannilis, Le Conquet, Le Relecq-Kerhuon, Locmaria-Plouzané, Locquénolé, Locquirec, Morlaix, Plouarzel, Ploudalmézeau, Plouénan, Plouescat, Plouézoc'h, Plougasnou, Plougonvelin, Plougoulm, Plouguerneau, Plouguin, Plouider, Ploumoguer, Plounévez-Lochrist, Plouzané, Plovan, Plozévet, Porspoder, Pouldreuzic, Roscoff, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Nic, Saint-Pabu, Saint-Pol de-Léon, Santec, Sibiril, Taulé, Trébabu, Tréflez, Tréglonou, Tréguennec et Tréogat;
- > 4 communes d'Ille et Vilaine : Cancale, Saint-Coulomb, Saint-Lunaire et Saint Malo ;
- > **11 communes du Morbihan :** Bangor, Belz, Erdeven, Étel, Le Palais, Locmaria, Locoal-Mendon, Plouhinec, Saint-Philibert, Sainte-Hélène et Sauzon.

Le périmètre pourra être élargi à de nouveaux membres (collectivités territoriales et établissements publics) qui souhaiteraient unir leurs efforts dans la lutte contre les pollutions maritimes ou affectant le littoral à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique. Tout élargissement ou réduction du périmètre du Syndicat mixte se fera selon les modalités fixées aux articles 2 et 3 des présents statuts.

ARTICLE 2: ADHÉSION

Article 2-1: Procédure d'adhésion

Toute collectivité ou établissement public intéressé à adhérer au Syndicat mixte en informe celui-ci et prend une délibération de son organe délibérant pour entériner sa décision qu'il notifie au Syndicat mixte.

Le Comité syndical est seul compétent pour approuver l'adhésion d'un nouveau membre.

Par exception aux règles de vote applicables aux modifications statutaires, le Comité syndical délibère sur les demandes d'adhésion à la majorité absolue des membres présents et représentés.

Article 2-2: Dispositions provisoires

Durant la période séparant la demande d'adhésion et l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant les statuts, une convention peut être conclue entre le Syndicat mixte et la collectivité ou l'établissement public ayant demandé à adhérer afin de définir les modalités d'intervention du Syndicat mixte à son profit.

ARTICLE 3: RETRAIT

Un membre du Syndicat mixte ne peut se retirer qu'avec l'accord du Comité syndical exprimé par délibération votée à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

Les conditions particulières du retrait d'un membre sont fixées par délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public concerné.

ARTICLE 4: DÉNOMINATION

Le Syndicat mixte prend la dénomination suivante : « Vigipol »

ARTICLE 5: TERRITOIRE

Le territoire du Syndicat mixte est constitué de celui de l'ensemble de ses membres.

Dans le cadre de ses missions, il peut néanmoins agir au-delà de ce territoire, sur sollicitation de collectivités, d'établissements publics ou d'autres partenaires.

ARTICLE 6: OBJET

Le Syndicat mixte a pour objet, en fédérant l'action de ses membres et en intervenant à leurs côtés, de contribuer à la prévention des pollutions, à la protection du littoral, à la préservation et à la conservation du milieu marin.

Il défend ses intérêts propres, ceux des collectivités et établissements publics qui le composent et ceux des usagers de la mer et du littoral contre tout accident ou acte intentionnel dont les causes ou les conséquences affectent ou sont susceptibles d'affecter leurs intérêts.

Son domaine d'intervention s'étend aux pollutions et arrivées exceptionnelles de déchets, de quelque nature qu'elles soient, survenant en mer ou sur le littoral, issues du transport maritime, de tout autre activité maritime, industrielle ou portuaire, ou d'une catastrophe naturelle ou technologique.

ARTICLE 7: COMPÉTENCES ET MOYENS

Le Syndicat mixte agit en matière de prévention des pollutions, de préparation des collectivités à la gestion de crise, d'assistance en cas de pollution et de réparation des dommages.

Pour ce faire, il peut notamment :

- > mener toute action en justice visant à défendre les intérêts qu'il représente, en particulier en se constituant partie civile ;
- > conduire toute action destinée à sensibiliser l'ensemble des acteurs et les populations littorales face aux risques

maritimes;

- > établir des partenariats, tant en France qu'à l'étranger ;
- > accompagner les collectivités, notamment en développant des outils opérationnels et des actions de formation et en les assistant en cas de pollution ;
- > assurer des missions opérationnelles, juridiques et administratives pour le compte de ses membres ;
- > défendre le point de vue des collectivités auprès de toute instance influant sur la prévention et la gestion d'une pollution, en particulier auprès des services de l'État ou des représentants du navire à l'origine d'une pollution ou de toute instance décisionnelle nationale ou internationale ;
- > effectuer ou faire effectuer toute étude ou recherche utile à la réalisation de ses missions ;
- effectuer, par convention, des prestations relevant de sa compétence pour le compte de partenaires publics ou privés, français ou étrangers.

ARTICLE 8: SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte est fixé 1, rue Claude Chappe - 22300 Lannion.

Il pourra être modifié par délibération du Comité syndical.

ARTICLE 9: DURÉE

Le Syndicat mixte est institué pour une durée illimitée. Il peut être dissous dans les conditions fixées par les articles L.5721-7 et L.5721-7-1 du code général des collectivités territoriales.

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

ARTICLE 10: COMITÉ SYNDICAL

Article 10-1: Composition

Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat mixte.

Il est composé des délégués de ses membres.

Les délégués sont désignés par l'organe délibérant de chaque membre, en son sein. Ces délibérations sont systématiquement transmises au Syndicat mixte.

Le nombre de délégués est fixé en fonction de la catégorie de collectivité à laquelle appartient chaque membre, comme suit :

Commune:

1 délégué

+ 1 délégué au-delà du seuil démographique de 50 000 habitants (population INSEE)

- EPCI:

1 délégué

Département :

4 délégués

- Région :

4 délégués

Chaque délégué dispose d'une voix.

Chaque délégué titulaire doit disposer d'un délégué suppléant nommément désigné par la collectivité adhérente. Le suppléant siège au Comité syndical et, le cas échéant, au Bureau, avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire sans qu'il soit nécessaire pour ce dernier de lui donner un pouvoir.

En cas de présence au Comité syndical du délégué titulaire et du délégué suppléant, seul le titulaire dispose du droit de vote.

Les délégués sont nommés pour la durée du mandat qu'ils détiennent dans la collectivité ou l'établissement public qu'ils représentent.

Les agents du Syndicat mixte, ainsi que toute personne dûment autorisée par le Président, assistent, en tant que de besoin, aux séances du Comité syndical. Le Président peut leur demander d'intervenir, sous sa responsabilité, pour

5/13

fournir toute explication nécessaire ou pour apporter un éclairage particulier sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le public est admis à assister aux séances du Comité syndical dans les conditions prévues par le règlement intérieur, sauf en cas de huis clos.

Article 10-2: Attributions

Le Comité syndical règle, par ses délibérations, les décisions qui sont de la compétence du Syndicat mixte. Il donne son avis chaque fois que celui-ci est requis par les lois et règlements.

Il peut déléguer, par délibération, au Président ou au Bureau syndical ses attributions à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- de l'adhésion du Syndicat mixte à un établissement public.

Le Comité syndical procède à l'élection du Président, des vice-Présidents et du Bureau syndical.

Il adopte le règlement intérieur sur proposition du Bureau syndical.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales, les actes pris par le Comité syndical sont exécutoires de plein droit dans les conditions prévues par les articles L. 3131-1 et suivants de ce code.

Article 10-3: Vacance, absence et empêchement

En cas de vacance ou de démission d'un délégué, la collectivité ou l'établissement public qu'il représente au sein du Comité syndical doit pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais et en informer le Syndicat mixte. Dans l'attente, il est remplacé, au sein du Comité syndical et, le cas échéant, du Bureau, par son suppléant.

Le Comité syndical ne peut valablement se réunir et délibérer que s'il est réputé complet. Si une collectivité ou un établissement public adhérent n'a pas désigné son ou ses délégué(s) au Syndicat mixte, il est représenté au Comité syndical par son Maire ou son Président s'il ne compte qu'un délégué; s'il compte plusieurs délégués, il est représenté par son Maire ou son Président et un ou plusieurs Adjoints ou vice-Présidents, pris dans l'ordre de leur élection ou, le cas échéant, de leur présentation sur la liste.

En cas d'empêchement, et si son délégué suppléant ne peut être présent, un délégué titulaire peut donner, par écrit, pouvoir de voter en son nom au délégué de son choix parmi les autres membres du Comité syndical présents.

Un même délégué peut détenir jusqu'à trois pouvoirs.

Article 10-4 : Présidence de séance

Le Président préside le Comité syndical dans les conditions prévues aux présents statuts.

En cas de vote à bulletins secrets, il contrôle avec deux scrutateurs le bon déroulement des scrutins.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président du Syndicat mixte est présidée par le doyen des délégués présents, de l'installation du Comité syndical jusqu'à l'élection du Président.

Article 10-5: Quorum

Le Comité syndical ne délibère valablement que si le quorum est atteint, c'est-à-dire que la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Si trente minutes après l'heure fixée pour le début de la réunion, le quorum n'est pas atteint, la séance est ajournée. Ce fait est consigné au registre des délibérations.

Après cette première convocation régulièrement faite, une nouvelle convocation est adressée aux membres du Comité syndical avec le même ordre du jour en respectant un intervalle de trois jours au moins entre ces deux séances. À cette

6/13

seconde séance, le Comité syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Article 10-6: Modalités de vote

Les délibérations du Comité syndical sont adoptées à la majorité absolue des membres présents et représentés. Seules les modifications statutaires autres que celles portant sur l'adhésion d'un nouveau membre dérogent à cette règle et requièrent la majorité des deux tiers des présents et représentés.

En cas de partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Article 10-7 : Périodicité et lieu des séances

Le Président réunit le Comité syndical au moins une fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Le Comité syndical se réunit au siège du Syndicat mixte ou dans tout autre lieu permettant le bon déroulement de la séance. Compte-tenu de l'étendue du territoire du Syndicat mixte, une alternance entre les différents départements est privilégiée, dans la mesure du possible, pour la tenue des Comités syndicaux.

Article 10-8: Convocation

La convocation du Comité syndical est à l'initiative du Président. Elle doit impérativement mentionner la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que les questions portées à l'ordre du jour.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs au moins avant la séance du Comité syndical. En cas de situation exceptionnelle nécessitant des décisions rapides, il peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département siège du Syndicat mixte ou par le tiers au moins des membres du Comité syndical en exercice.

La convocation est adressée par voie dématérialisée aux délégués titulaires du Syndicat mixte à l'adresse électronique qu'ils ont indiquée au Syndicat mixte.

Article 10-9: Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Président en concertation avec le Bureau syndical. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du Comité syndical est jointe à la convocation.

Le Comité syndical délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Président et qui sont de sa compétence.

Une question non-inscrite à l'ordre du jour d'une séance ne peut faire l'objet d'une décision, sauf à titre exceptionnel, en cas d'urgence ou si le Comité syndical le décide à la majorité des membres présents et représentés. Dans tous les autres cas, elle sera renvoyée à une séance ultérieure.

Tout membre du Comité syndical est informé des affaires du Syndicat mixte inscrites à l'ordre du jour d'une séance selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

ARTICLE 11: PRÉSIDENT

Article 11-1 : Élection

Le Président est élu par le Comité syndical.

Il est élu à la majorité absolue des membres présents et représentés parmi les délégués des communes membres du Syndicat mixte pour la durée de son mandat municipal.

Son élection a lieu lors de la première réunion du Comité syndical qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Président sortant assume ses fonctions jusqu'à l'élection du nouveau Président. Durant cette période, il assure la

continuité du service public dans le respect des missions statutairement définies.

Les candidats au poste de Président du Syndicat mixte doivent se déclarer au moins un mois avant l'élection ou, lorsqu'elle a été précisée, avant la date limite de candidature, sous peine de ne pas voir leur candidature prise en compte.

Article 11-2: Attributions

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat mixte.

Il prépare et exécute les décisions du Comité syndical et du Bureau et représente le Syndicat mixte dans les actes de la vie civile.

Il est également l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes et nomme aux emplois.

Il est seul chargé de l'administration du Syndicat mixte.

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical ou du Bureau sur délibération de ces derniers. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions, y compris celles qui lui ont été déléguées, aux vice-Présidents ou aux autres membres du Bureau. Il peut également déléguer sa signature au Directeur du Syndicat mixte.

Il représente le Syndicat mixte en justice.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des attributions qu'il exerce et des attributions exercées par le Bureau syndical par délégation du Comité syndical.

Article 11-3 : Vacance, absence et empêchement

En cas de vacance de poste, le Comité syndical procède à un nouvel appel à candidatures et inscrit l'élection du nouveau Président à l'ordre du jour du Comité syndical suivant.

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un vice-Président dans l'ordre des nominations.

ARTICLE 12: BUREAU SYNDICAL

Article 12-1: Composition

Lors de chaque élection du Président du Syndicat mixte, le Comité syndical élit en son sein un Bureau syndical composé du Président, de vice-Présidents et de représentants de toutes les catégories de collectivités et d'établissements publics membres du Syndicat mixte ainsi que, le cas échéant, du coordinateur de chaque commission régionale.

Le Comité syndical définit le nombre des membres du Bureau syndical en respectant les règles suivantes :

- Chaque région : 1 siège
- Chaque département : 1 siège
- Communes et EPCI: 12 sièges maximum sont attribués à leurs représentants, en assurant une bonne représentation géographique et démographique des membres

Le Comité syndical définit le nombre et l'ordre des vice-Présidents au sein du Bureau et procède à leur désignation parmi les membres élus selon les modalités précisées ci-dessus.

Un membre du Bureau ne peut y siéger qu'à un seul titre. S'il est élu Président ou coordinateur d'une commission régionale, cette représentation prime sur son mandat initial. Le Comité syndical pourvoit alors le siège vacant dans les conditions prévues au présent article.

Le Directeur du Syndicat mixte assiste aux réunions du Bureau syndical.

Les autres agents du Syndicat mixte, ainsi que toute personne dûment autorisée par le Président, peuvent assister, en tant que de besoin, aux séances du Bureau syndical. Le Président peut leur demander d'intervenir, sous sa responsabilité, pour fournir toute explication nécessaire ou pour apporter un éclairage particulier sur les questions

inscrites à l'ordre du jour.

Article 12-2: Élection

Les membres du Bureau syndical sont élus par le Comité syndical à la majorité absolue des membres présents et représentés lors de la première réunion de celui-ci suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Bureau syndical est renouvelé en totalité après chaque renouvellement général des conseils municipaux et à l'occasion de chaque élection du Président du Syndicat mixte. En cours de mandat, un renouvellement général peut être effectué pour rééquilibrer la représentation géographique des adhérents. Il intervient à la demande du Président, d'un tiers des membres du Bureau, ou d'un tiers des membres du Comité syndical.

Les membres du Bureau syndical sont élus pour la durée du mandat qu'ils détiennent dans la collectivité ou établissement public qu'ils représentent ou jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

Le Bureau syndical assume ses fonctions jusqu'à son renouvellement.

Les candidats doivent se déclarer au moins un mois avant l'élection ou, lorsqu'elle a été précisée, avant la date limite de candidature indiquée sous peine de ne pas voir leur candidature prise en compte.

Article 12-3: Attributions

Le Bureau syndical est chargé:

- d'examiner les affaires courantes du Syndicat mixte ;
- de préparer les dossiers à présenter au Comité syndical.

Le Bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical dans les conditions prévues par les présents statuts. Il peut, par délibération, déléguer une partie de celles-ci au Président.

Article 12-4 : Périodicité et lieux des réunions

Il se réunit au moins une fois par trimestre dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Le Bureau se réunit au siège du Syndicat mixte ou dans tout autre lieu jugé nécessaire par le Président en fonction des circonstances.

Article 12-5: Convocation

La convocation du Bureau syndical est à l'initiative du Président. Elle doit impérativement mentionner la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que les questions portées à l'ordre du jour.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs au moins avant la séance du Bureau syndical. En cas de situation exceptionnelle nécessitant des décisions rapides, il peut être abrégé par le Président, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Président est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le tiers au moins des membres du Comité syndical ou du Bureau.

La convocation est adressée par voie dématérialisée aux membres du Bureau syndical à l'adresse électronique qu'ils ont indiquée au Syndicat mixte.

Article 12-6: Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le Président. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du Bureau syndical est jointe à la convocation.

Le Bureau syndical délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Président et qui sont de sa compétence.

Une question non-inscrite à l'ordre du jour d'une séance ne peut faire l'objet d'une décision, sauf à titre exceptionnel, en cas d'urgence ou si le Bureau syndical le décide à la majorité des membres présents ou représentés. Dans tous les autres cas, elle sera renvoyée à une séance ultérieure.

Tout membre du Bureau syndical est informé des affaires du Syndicat mixte inscrites à l'ordre du jour d'une séance selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

Article 12-7: Vacance, absence, empêchement

En cas de vacance d'un poste au sein du Bureau syndical, un appel à candidatures est lancé pour la prochaine réunion du Comité syndical. Dans l'attente de son remplacement, le délégué dont le poste est vacant y est remplacé par son suppléant ou, pour le coordinateur d'une commission régionale, par le coordinateur-adjoint. En cas de cessation de fonctions également du suppléant ou du coordinateur-adjoint, ou de suspension du coordinateur régional et de son adjoint, le Bureau siège valablement jusqu'à ce que le Comité syndical pourvoie le poste vacant.

En cas d'empêchement ou d'absence, un membre du Bureau est représenté par son suppléant au sein du Comité syndical ou, pour le coordinateur d'une commission régionale, par le coordinateur-adjoint. À défaut, il peut donner, par écrit, pouvoir de voter en son nom à un membre du Bureau de son choix.

Chaque membre du Bureau syndical ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Article 12-8: Quorum

Le Bureau syndical ne délibère valablement que si le quorum est atteint, c'est-à-dire que la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Si trente minutes après l'heure fixée pour le début de la réunion, le quorum n'est pas atteint, la séance est ajournée. Ce fait est consigné au registre des délibérations.

Après cette première convocation régulièrement faite, une nouvelle convocation est adressée aux membres du Bureau syndical avec le même ordre du jour en respectant un intervalle de trois jours au moins entre ces deux séances. À cette seconde séance, le Bureau syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Article 12-9: Modalités de vote

Chaque membre du Bureau dispose d'une voix.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés.

En cas de partage des voix, sauf en cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

ARTICLE 13: COMMISSIONS RÉGIONALES

Article 13-1: Création, composition, suspension et dissolution

Le Comité syndical peut créer, par délibération, des commissions régionales dès lors que des collectivités ou établissements publics situés sur le territoire d'au moins deux régions sont membres du Syndicat mixte et que le territoire de chaque région compte un nombre suffisant de collectivités et établissements publics adhérents.

Chaque commission régionale est composée des délégués des collectivités et établissements publics membres situés sur le territoire de la région concernée. La durée du mandat des délégués au sein de la commission régionale est la même que celle au sein du Comité syndical.

Lors de la création d'une commission régionale, le Comité syndical désigne, parmi les délégués titulaires composant ladite commission, un coordinateur provisoire et son adjoint. Ceux-ci assurent les fonctions de coordinateur et de coordinateur-adjoint prévues par les présents statuts jusqu'à la désignation du coordinateur et du coordinateur adjoint dans les conditions prévues à l'article 13-3.

Des partenaires peuvent être invités à participer à ces réunions en fonction des thématiques abordées.

Le Comité syndical peut suspendre ou dissoudre une commission régionale par délibération.

En cas de suspension, les mandats du coordinateur et du coordinateur-adjoint sont également suspendus et la commission régionale ne se réunit pas.

Article 13-2: Attributions d'une commission régionale

Les commissions régionales ont un rôle exclusivement consultatif.

Elles visent à prendre en compte les spécificités de chaque région en termes de risques et d'enjeux.

À cet effet, elles peuvent :

- émettre des avis sur les choix d'options et les orientations qui leur sont soumis par le Comité syndical ;
- proposer des initiatives et formuler des demandes dont elles souhaitent voir le Syndicat mixte se saisir.

Les avis et propositions sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

Article 13-3: Coordinateur de la commission régionale

Lors de sa première réunion, la commission régionale désigne parmi ses membres un candidat comme coordinateur et un autre comme coordinateur-adjoint qu'elle propose ensuite à l'approbation du Bureau syndical puis au vote du Comité syndical.

Le coordinateur et le coordinateur-adjoint sont élus par le Comité syndical pour la durée du mandat au titre duquel ils siègent au Comité syndical.

Les candidats doivent se déclarer au moins un mois avant la réunion de la commission régionale ou, lorsqu'elle a été précisée, avant la date limite de candidature indiquée, sous peine de ne pas voir leur candidature prise en compte.

Le coordinateur de la commission régionale est membre de droit du Bureau syndical dans les conditions définies par les présents statuts.

Article 13-4: Attributions du coordinateur

Le coordinateur de la commission régionale a pour mission d'assurer la bonne prise en compte des spécificités de la région qu'il représente au sein du Syndicat mixte.

À cet effet :

- il est membre de droit du Bureau syndical ;
- il est l'interlocuteur privilégié de Vigipol, en lien avec le Président, auprès des diverses instances régionales ;
- il propose les sujets à mettre à l'ordre du jour de la commission régionale ;
- il préside la commission régionale en l'absence du Président;
- il veille à l'identification et à la bonne remontée des besoins des collectivités et établissements publics adhérents de la région ;
- il s'assure de la mise en œuvre des actions spécifiques sur le territoire régional.

Article 13-5 : Périodicité et lieux des réunions

Chaque commission régionale se réunit au moins une fois par an dans les conditions prévues par le règlement intérieur du Syndicat mixte.

Une commission régionale se réunit sur le territoire de la région concernée, ou en tout autre lieu pertinent en fonction des circonstances.

Article 13-6 : Absence et empêchement

Les règles prévues aux présents statuts pour le Comité syndical en cas de vacance, de démission ou d'absence de désignation d'un délégué, s'appliquent à la commission régionale.

En cas d'empêchement, et si son délégué suppléant ne peut être présent, un délégué titulaire peut donner, par écrit, pouvoir de voter en son nom au délégué de son choix parmi les autres membres de la commission régionale présents.

Un même délégué peut détenir jusqu'à trois pouvoirs.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président du Syndicat mixte et du coordinateur de la commission régionale, la

séance de la commission régionale est présidée par le coordinateur-adjoint.

En cas de vacance du poste de coordinateur, ses fonctions sont assurées par le coordinateur-adjoint jusqu'à la désignation de son remplaçant par le Comité syndical selon les modalités prévues à l'article 13-3.

ARTICLE 14: POOL EXPERTS

Article 14-1: Composition

Le Pool Experts est composé de bénévoles qui mettent leur expertise et leurs connaissances au service des missions exercées par le Syndicat mixte.

Toute personne intéressée pour rejoindre le Pool Experts soumet sa candidature au Président de Vigipol qui statue sur l'opportunité de l'intégrer à ce groupe de réflexion.

Article 14-2: Attributions

Le Pool Experts a pour but de fournir à Vigipol un éclairage technique sur les enjeux liés au transport et à la sécurité maritimes, à la préservation de l'environnement ou la gestion des pollutions maritimes.

Ses travaux ont trois finalités:

- veille : suivi des évolutions réglementaires et de leurs conséquences, de l'actualité maritime, des accidents et pollutions, rôle d'alerte sur des situations à risque;
- analyse : risques de pollution présents et émergents, analyse de situation et conseil en cas d'accident ;
- vulgarisation et sensibilisation : diffusion d'une culture maritime au sein de Vigipol via des publications, des interventions ou des formations.

Article 14-3: Fonctionnement

Le fonctionnement du Pool Experts est réglé par délibération du Comité syndical.

FINANCES ET BUDGET

ARTICLE 15: RESSOURCES

Chaque collectivité ou établissement public adhérent verse une cotisation annuelle obligatoire dont la base de calcul est fixée annuellement par le Comité syndical.

Pour les régions et les départements, la cotisation est forfaitaire. Pour les communes et les EPCI, la cotisation est calculée au prorata de la population DGF. Les cotisations constituent la source principale de financement du Syndicat mixte.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-19 du CGCT, les ressources du Syndicat mixte peuvent également être constituées par :

- le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat mixte ;
- les sommes reçues des administrations et établissements publics, associations et particuliers en échange d'un service rendu ;
- les subventions de l'État, des régions, des départements, des EPCI, des communes ;
- les produits des dons et legs ;
- le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- le produit des emprunts ;
- toute autre ressource autorisée par la réglementation.

ARTICLE 16: BUDGET

Le budget du Syndicat mixte est proposé par le Président, après examen en Bureau syndical, et soumis au vote du Comité syndical.

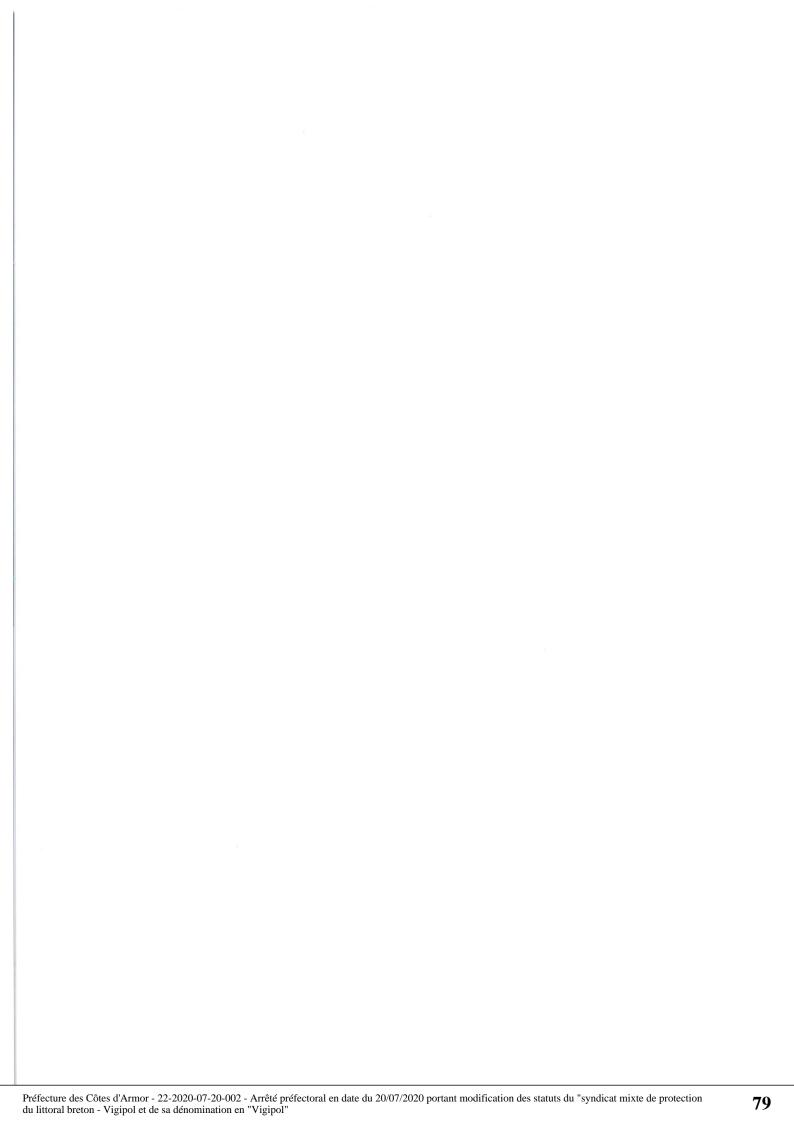
Le débat budgétaire a lieu dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Les crédits sont votés par chapitre sauf si le Comité syndical en décide autrement.

ARTICLE 17: COMPTABILITÉ

La comptabilité du Syndicat mixte est tenue conformément aux règles de la comptabilité publique.

Les fonctions de receveur du Syndicat mixte sont exercées par le trésorier de la commune siège du Syndicat mixte.



22-2020-07-22-001

Arrêté du 22 juillet 2020 portant délégation signature à Mme BLANC directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest



Préfecture Direction

Direction des ressources humaines et des moyens

Bureau des relations avec les usagers, du contrôle de gestion, de la qualité et de la performance Saint-Brieuc, le 2 2 JUL 2020

-ARRETE-

portant délégation de signature à Mme Emmanuelle BLANC, Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest et à certains agents placés sous son autorité

Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code des transports;
- VU le code de l'aviation civile;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée;
- VU le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 modifié notamment par le décret n° 93-479 du 24 mars 1993 portant harmonisation des circonscriptions administratives ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;
- VU le décret du 18 décembre 2019 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor;
- VU l'arrêté conjoint du ministre de la transition écologique et solidaire et du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, en date du 7 décembre 2018, nommant Mme Emmanuelle BLANC, Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest à compter du 1^{er} décembre 2018;

CONSIDERANT les mouvements de personnels intervenus ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor

-ARRETE-

- ARTICLE 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle BLANC, Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest, en vue :
 - 1 de procéder dans le département des Côtes d'Armor à la rétention de tout aéronef français ou étranger, dont le pilote a commis une infraction aux dispositions de la 6° partie (aviation civile) du code des transports;
 - 2 de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément d'organisme exerçant l'activité d'assistance en escale sur les aérodromes des Côtes d'Armor;
 - **3 -** en ce qui concerne le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs et la prévention et la lutte contre le péril animalier :
 - 3-1 : de délivrer, refuser, suspendre ou retirer l'agrément des personnels chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes des Côtes-d'Armor,
 - 3-2 : de contrôler sur les aérodromes des Côtes-d'Armor le respect des dispositions réglementaires en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs.
 - 3-3 : de signer tous actes, arrêtés, décisions, courriers et documents du ressort du préfet relatifs à la prévention du péril animalier sur les aérodromes des Côtes-d'Armor, à l'exception des actes relatifs aux modalités de capture, de tir d'espèces d'animaux sauvages et de restitution des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité ;
 - 4 de délivrer, refuser, suspendre ou et retirer les titres de circulation en zone de sûreté à accès réglementé des aérodromes des Côtes d'Armor;
 - 5 de délivrer des dérogations aux hauteurs minimales de vol à l'exception du survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
 - 6 de délivrer les autorisations relatives aux installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et aux constructions ou installations temporaires nécessaires à la conduite des travaux dans les zones frappées de servitudes aéronautiques.

ARTICLE 2: Restent soumis à la signature du Préfet des Côtes d'Armor :

- les recours introductifs devant les juridictions ainsi que les saisines du Procureur de la République, à l'exclusion de la transmission de procès verbaux établis par des agents assermentés du service;
- 2 les actes ressortissant à la compétence du Préfet non expressément cités à l'article 1.
- ARTICLE 3: Conformément à l'article 6 du décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 susvisé, la délégation de signature consentie à Mme Emmanuelle BLANC par l'article 1 du présent arrêté est également consentie à certains agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions, selon les modalités suivantes:
 - M. Michel KERMARREC, chef de cabinet, M. Christian DOMINIQUE, chargé de mission auprès de la directrice, Mme Claudine AIDONIDIS, adjointe à la Directrice, chargée des affaires techniques, M. Frédéric DANTZER, chargé de mission auprès de l'adjointe à la Directrice, chargée des affaires techniques, pour les articles 1.1 à 1.6;

- M. Pierre THERY, chef de la division aéroports et navigation aérienne, pour l'article 1.3;
- M. Cédric NEBATI, chef de la division sûreté, Mme Edith THEURET, chargée d'affaires, Mme Annette FRITSCH-CORNET, Mme Sandrine CAVAN-LERU, Mme Amanda YDE-POULSEN, M. Benoît BLEUNVEN, M. Grégoire LERY et M. Bastien VOYENNE, inspecteurs de surveillance, pour l'article 1.4;
- M. Charles PEYRO, chef de la division aviation générale, pour l'article 1.5;
- Mme Sylvie PAYN, chef de la division régulation et développement durable, pour les articles 1.2 et 1.6.

ARTICLE 4: L'arrêté du 13 janvier 2020 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle BLANC, Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest et à certains agents placés sous son autorité est abrogé.

ARTICLE 5 La Secrétaire générale de la préfecture des Côtes d'Armor et la Directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Ouest sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à SAINT-BRIEUC, le

7 3 JUIL 2020

Thierry MOSIMANN

Place du général de Gaulle BP 2370 - 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr

😱 Prefet22 📝 Prefet22

22-2020-07-18-001

Arrêté portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial





Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ

portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial

Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code de commerce ;

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18 et L 5211-9 ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises et notamment son chapitre III ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;
- VU le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial ;
- VU le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la Commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU l'arrêté préfectoral modificatif du 8 octobre 2019 portant renouvellement des membres de la commission départementale d'aménagement commercial et d'aménagement cinématographique des Côtes d'Armor ;
- VU la demande de permis de construire PC 02213620J0020 déposée le 23 juin 2020 à la mairie de Loudéac (22600) ;
- VU la demande d'avis déposée le 26 juin par la SCI TER LOUDEAC représentée par M. Philippe Ginestet et complétée le 10 juillet 2020, en vue de la création d'un magasin à l'enseigne « Biocoop» d'une surface de vente de 600 m², zone de Ker d'Hervé à Loudéac (22600) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à M. Bernard Musset, Sous-Préfet de Dinan ;

SUR proposition de M. le Sous-Préfet de Dinan ;

17, rue Michel
CS 72061 – 22102 DINAN CEDEX
sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr
www.cotes-darmor.gouv.fr
Prefet22 Prefet22

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er :} La commission départementale d'aménagement commercial des Côtes d'Armor, présidée par le Préfet ou son représentant, comprend, pour le projet précité :

- Monsieur le président du Conseil régional, ou son représentant;
- Monsieur le président du Conseil départemental, ou son représentant;
- Monsieur le maire de Loudéac, ou son représentant, désigné conformément aux articles L 2122-17 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales;
- Monsieur le président de la communauté de communes Loudéac communauté-Bretagne Centre, ou son représentant, conformément à l'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales;
- M. le maire de Saint-Brieuc, ou son représentant, représentant la commune la plus peuplée de l'arrondissement de Saint-Brieuc, désignée conformément aux articles L2122-17 et L2122-18 du code général des collectivités territoriales;
- Monsieur Christian Urvoy, maire de Binic, ou Monsieur Jean-Yves Lebas, maire de Pléneuf Val André, en qualité de membres représentant les maires au niveau départemental;
- Monsieur Mickaël Chevalier ou Madame Claudine Guillou, en qualité de membres représentant les intercommunalités au niveau départemental;
- Monsieur Yves Heuzé, commissaire enquêteur, et/ou Monsieur Gérard Clément (UFC que choisir) et/ou Monsieur Christian Villon (UFC que choisir) et/ou M. Vincent Urien (CLCV) et/ou Mme Yveline Le Chenne (CLCV), en qualités de personnalités qualifiées en matière de consommation;
- Monsieur Guillaume Rouxel, commissaire-enquêteur, ou Monsieur Jean Olu, commissaire-enquêteur, ou Mme Nicole Queille, commissaire-enquêteur, en qualité de personnalité qualifiée en matière de développement durable;
- Monsieur Christophe Gauffeny, architecte, directeur-adjoint du CAUE, ou, à défaut, Monsieur Claude Cherel-Giraud, architecte conseiller au CAUE, ou Monsieur Didier Pidoux, paysagiste conseiller au CAUE, en qualité de personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire;
- Monsieur Gilles Blanschong, en qualité de personnalité désignée, représentant la chambre de commerce et d'industrie;
- Monsieur Louis Noël, en tant que personnalité désignée, représentant la chambre de métiers et de l'artisanat;
- Madame Nathalie Bourdonnec, ou, à défaut, Monsieur Didier Lucas, en tant que personnalité désignée représentant la chambre d'agriculture;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – Tél : 02 23 21 28 28).

ARTICLE 3 : Monsieur le sous-préfet de Dinan est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Dinan, le 18 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet

Bernard MUSSET

22-2020-07-17-002

Arrêté portant habilitation d'un organisme à produire des analyses d'impact





Liberte Égalité Fraternité

- A R R E T E n° 22/28-20200715Al portant habilitation d'un organisme à produire des analyses d'impact au titre de l'article L. 752-6 du Code de commerce

Le Préfet des Côtes d'Armor Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le code de commerce ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;
- VU le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commercial ;
- VU le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la procédure devant la commission d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2020 portant délégation de signature à M. Bernard Musset, Sous-Préfet de Dinan;
- VU la demande formulée le 5 novembre 2019 par l'entreprise DU RIVAU CONSULTING ;
- VU l'accusé réception attestant la complétude du dossier ;

-ARRETE-

ARTICLE 1er: L'entreprise DU RIVAU CONSULTING immatriculée 528 351 992 située 34, rue Vignon 75009 PARIS est autorisée à produire des analyses d'impact conformément aux dispositions du III de l'article L752-6 et de l'article R752-6 du code de commerce sur le territoire du département des Côtes d'Armor. Son habilitation porte le numéro 22/28-20200715AI, qui devra être rappelé sur toutes les analyses d'impact produites.

ARTICLE 2 : La durée de la présente habilitation est fixée à 5 ans pour les activités précitées.

ARTICLE 3: Toute modification, suppression ou adjonction affectant l'un des renseignements figurant au dossier initial doit faire l'objet, dans un délai de 1 mois, d'une déclaration à la souspréfecture de Dinan.

ARTICLE 4: Un organisme habilité ne peut pas établir d'analyse d'impact d'un projet dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres est intervenu, à quelque titre ou stade que ce soit et/ou s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire. Une déclaration sur l'honneur est annexée à l'analyse d'impact par son auteur.

<u>ARTICLE 5</u>: Conformément aux dispositions de l'article R.752-6-3 du code de commerce, cette habilitation peut être suspendue ou retirée si l'organisme ne remplit plus les conditions d'obtention, de mise à jour ou d'exercice mentionnées à l'article R.752-6-3 du code de commerce.

ARTICLE 6: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor et peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – Tél: 02 23 21 28 28 ou par l'application "télérecours citoyens" accessible par le site : www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : Le Sous-Préfet de Dinan est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dinan, le 17 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation Le Sous-Préfet de Dinan

Bernard MUSSET

22-2020-05-28-001

avis de la commission nationale d'aménagement commercial rejetant le recours 4077T01 et autorisant le projet porté par la SAS Binic Distribution

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

VU le code de commerce ;

l'ordonnance modifiée n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la VU période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

la demande de permis de construire n° PC 022 055 19 Q 0045 déposée le 16 septembre 2019 à la mairie de la VU commune de Binic-Etables-sur-Mer :

le recours présenté par la SA « TICHOUNE », enregistré le 13 décembre 2019, sous le n° 4077T01 ; VU

et dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial des Côtesd'Armor, rendu le 7 novembre 2019, concernant le projet, porté par la SAS « BINIC DISTRIBUTION », portant sur l'extension à Binic-Etables-sur-Mer (Côtes-d'Armor), de 1 350 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 2 850 m², portant sa surface de vente future à 4 200 m², par

- extension de 1 183 m² de la surface de vente d'un hypermarché « SUPER U », portant sa surface de vente future à 3 993 m²;
- extension de 50 m² d'une boutique (fleuriste), portant sa surface de vente future à 90 m²;
- création d'une boutique (zone d'exposition-vente) de 117 m² de surface de vente ;

et extension d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, qui passera de 3 à 5 (+2) pistes de ravitaillement et de 159 m² à 327 m² (+168 m²) d'emprise au sol affectée au retrait de marchandises ;

l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du15 mai 2020 ; VU

VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 20 mai 2020 ;

Après avoir entendu :

Mme Luisa OLIVEIRA, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteure ;

Me Stéphanie ENCINAS, avocate°;

M. Christian URVOY, maire de la commune de Binic-Etables-sur-Mer ; M. Jérôme BRY, gérant de l'hypermarché « SUPER U »; Me Bernard CAZIN, avocat°:

M. Renaud RICHE, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 28 mai 2020 ;

CONSIDERANT

que le projet s'implantera au sein de la ZACom des Prés Calans sur le territoire de la commune de Binic-Etables-sur-Mer, sur un site implanté le long de la RD 786 à environ 1,6 km au nord du centreville de Binic et à environ 2 km au sud du centre-ville d'Etables-sur-Mer ;

CONSIDERANT qu'au cours de la période 2007-2017, la zone de chalandise a connu une progression démographique de 7,6 %, tandis que la commune de Binic-Etables-sur-Mer a connu une progression

4077T01

de 10,4 % ; que la zone de chalandise accueille par ailleurs une population touristique additionnelle en été ; que l'extension de l'ensemble commercial dont l'offre commerciale est essentiellement alimentaire, peut donc être considéré comme répondant à un besoin ;

CONSIDERANT que 48 places de stationnement seront supprimées dans le cadre du projet faisant aisni passer le nombre total de places de 406 à 358 ; que l'extension du bâtiment projetée sera réalisée sur une partie de l'aire de stationnement actuelle ; que 4 places réservées aux véhicules électriques seront

CONSIDERANT que la desserte de l'ensemble commerciale, tant par la route que par les transports en commun, sera satisfaisante ; qu'en outre, la desserte par les modes doux sera d'ailleurs améliorée par la création d'un cheminement partagé par les cyclistes et les piétons sur la parcelle, le long de la RD 786 ; qu'il permettra de relier de manière plus satisfaisante les quartiers d'habitations environnants ainsi que la piste cyclable permettant la desserte des centres-villes de Binic et Etables-sur-Mer ; que les aménagements projetés seront réalisés au frais du pétitionnaire sur l'emprise foncière ;

CONSIDERANT

que malgré l'extension du bâtiment, la réalisation du projet entraînera une réduction de son impact énergétique de 23 %, et de son impact climatique de 20 % ; qu'il est prévu la mise en œuvre de dispositifs favorisant le développement durable par la modernisation de la gestion technique centralisée (GTC) pour la gestion du chauffage, le remplacement de l'installation de chauffage de la surface de vente et du mail par des roof-tops réversibles, l'installation sur la toiture de l'extension du bâtiment de 500 m² de panneaux photovoltaïquesde, le remplacement de l'intégralité des installations d'éclairage par un éclairage à LED, etl'optimisation de l'éclairage naturel°;

CONSIDERANT

qu'il est prévu la création d'un second bassin de rétention équipé d'un séparateur d'hydrocarbures et la création de 122 places perméables permettant l'infiltration des eaux; que la surface imperméabilisée sera diminuée de 3 282 m², soit environ 10 %;

CONSIDERANT

que l'insertion paysagère et architecturale sera retravaillée à l'occasion de la réalisation du projet, améliorant ainsi l'existant ; qu'en effet, les façades seront modernisées et que 43 nouveaux arbres de haute tige seront plantés ; qu'au surplus, des plantations seront réalisées le long de la RD 786 ;

CONSIDERANT

que l'ensemble commercial projeté s'implantera à proximité immédiate des lieux de vie de la zone de chalandise ; qu'il permettra d'étoffer et de compléter l'offre existante en matière de produits frais, produits bio et produits locaux ; que le confort d'achat des consommateurs sera amélioré;

CONSIDÉRANT qu'ainsi le projet répond aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

EN CONSEQUENCE :

- rejette le recours n° 4077T01
- émet un avis favorable au projet, porté par la SAS « BINIC DISTRIBUTION ».

Votes favorables: 8 Vote défavorable : 0 Abstention: 0

> Le Président de la Commission nationale d'aménagement commercial.

> > Jean GIRARDON

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET JOINT A L'AVIS DE LA CNAC N°436 DU 28/05/2020

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL (a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

	(<i>a</i> à	e du 3° de l'article R. 752-44	4-3 du code de	commerce)		
Superficie totale du	ı lieu d'imp	lantation (en m²)	33 580 m ²			
Et références cadas (cf. b du 2° du I de	trales du te l'article art	rrain d'assiette R 752-6)				
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)		Nombre de A		THE PARTY OF THE P		
	Avant projet	Nombre de S				
		Nombre de A/S	2			
	Après projet	Nombre de A				
		Nombre de S				
		Nombre de A/S	3			
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)		e du terrain consacrée aux erts (en m²)	6 362 m²			
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m²)					
	imperméa	rfaces non bilisées : ériaux / procédés utilisés	1 603 m² de voirie perméable 1 597 m² de places perméables			
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux m² et loca	photovoltaïques : lisation	500 m² sur la toiture de l'extension du bâtiment			
	Eoliennes	(nombre et localisation)				
	localisatio	océdés (m² / nombre et n) tions éventuelles :				
utres éléments	43 arbres de haute tige plantés, au total le site comptera 47 arbres					
intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par	Modernisation des façades					
la commission ans son avis ou sa décision			THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T			

			P.P. A. T. S. C. S	4541-03-00	"van" mirad da krimaniyan asironiyan gan bahaga la		11 19 1
					Sanda da d		
Pe			NS ET ENSEMBI article R.752-44 du co			RCIAUX	
Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-		Surfac	Surface de vente (SV) totale		1 ²		
	Avant projet	D -	Nombre	2			
		t Magasins de SV ≥300 m²	SV/magasin	2 810 m ²	40 m²		
6) Et			Secteur (1 ou 2)	1	2	AND THE PERSON OF THE PERSON O	
Secteurs d'activité		Surfac	Surface de vente (SV) totale		1 ²	I BEE	
(cf. a, b, d et e du 1° du I de			Nombre	3			17.71.000 04.1
l'article R.752- 6)	Après projet	t Magasins de SV ≥300 m²	SV/magasin	3 993 m ²	90 m²		
			Secteur (1 ou 2)	1	2	2	
			Total	406			
			Electriques/hybrides	0			
	Avant proje	t Nombre de places	Co-voiturage	0			
Capacité de			Auto-partage	0			
stationnement (cf. g du 1° du I			Perméables	0			
de l'article			Total	358	B.C.		
R.752-6)			Electriques/hybrides	4			
	Après projet	Nombre de places	Co-voiturage	0	47		
			Auto-partage	0	25.5		
			Perméables	101	HH		
POU	JR LES PO		RMANENTS DE cle R.752-44 du code de			DRIVE »)	
Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet	2		5 17 3			
	Après projet	5					
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m²)	Avant projet	159 m²					
	Après projet	327 m²					

22-2020-07-11-001

Décision commission nationale d'aménagement commercial autorisant la création d'un magasin Connexion de 900 m² à Lannion

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DECISION

La Commission nationale d'aménagement commercial,

VU le code de commerce ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;

VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU le recours exercé par la société « ETABLISSEMENT NEHLIG », qui exploite un magasin à l'enseigne « DARTY », et par la société « CHARLEX » qui exploite un magasin à l'enseigne « FNAC », enregistré le 1er octobre 2018 sous le n°3745T01,

dirigé contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Côtes d'Armor du 6 septembre 2018,

accordant à la SCI « LANMOR » l'extension de 900 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial de 878 m² par création d'un magasin à l'enseigne « CONNEXION », pour atteindre une surface totale de vente de 1 778 m² à Lannion ;

VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 17 décembre 2018 ;

VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 13 décembre 2018 ;

Après avoir entendu :

Mme Hélène DEREUX, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Frédéric CORRE, adjoint au maire de Lannion ;

M. Laurent WEILL, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 20 décembre 2018 ;

CONSIDERANT

que le projet s'implantera dans le secteur du Cruguil, situé au nord de l'agglomération Lannionaise, dans un local vacant au sein d'un ensemble commercial existant aisément accessible au public, à 3,5 km du centre-ville, conformément aux prescriptions du SCoT qui souhaite privilégier l'implantation du type de magasin demandé en périphérie afin d'éviter les difficultés particulières liées aux conditions de livraison ou à l'encombrement des produits vendus;

CONSIDERANT

qu'à l'appui du projet, la commune de Lannion met en avant la nécessité de pourvoir le centre-ville d'enseignes de vente de vêtements telles que « CELIO » ou « BURTON » ; que cependant, il apparait plus pertinent d'implanter le présent projet en centre-ville et non en périphérie, d'autant plus que la commune de Lannion est lauréate du programme national « Action cœur de ville » ;

CONSIDERANT

que le projet ne propose qu'une faible amélioration paysagère du site actuel ; que le volet développement durable est peu développé ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, le projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce.

EN CONSEQUENCE:

- admet le recours susvisé des sociétés « ETABLISSEMENT NEHLIG » et « CHARLEX »;
- refuse à la SCI « LANMOR » l'extension de 900 m² de la surface de vente d'un ensemble commercial de 878 m² par création d'un magasin à l'enseigne « CONNEXION », pour atteindre une surface totale de vente de 1 778 m² à Lannion (Côtes d'Armor).

Votes favorables: 2 Votes défavorable : 6

Abstention: 0

Le Président de la Commission nationale d'aménagement commercial

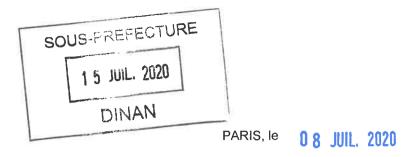
Jean & RARDON

22-2020-06-11-001

Décision de la commission nationale d'aménagement commercial rejetant le recours 4098T01 et autorisant la société Ar Piler à créer un magasin Biocoop de 250 m²



Secrétariat



Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor Secrétariat de la CDAC 17 rue Michel BP 72061 22102 DINAN CEDEX

ОВЈЕТ	OBSERVATIONS
Recours nº 4098T 01 Ampliation de l'avis concernant le recours exercé par l'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE ROSTRENEN contre l'avis favorable, de la commission départementale d'aménagement commercial intervenu lors de la réunion du 19 décembre 2019, autorisant l'extension d'un ensemble commercial sur le territoire de la commune de ROSTRENEN	 Pour publication au RAA et dans deux journaux régionaux ou locaux, en application de l'article R.752-39 du code de commerce. Pour information : des membres de la commission départementale présents à la réunion rappelée ci-contre, du représentant des services territorialement compétents chargés de l'urbanisme et de l'environnement, du représentant des services territorialement compétents chargés du commerce,
(la notification de cet avis, aux différentes parties, est assurée par mes soins)	La Secrétaire Luisa OLIVEIRA

Télédoc 121 - 61 Boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS CEDEX 13 - Tél : 01 44 97 27 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

DECISION

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU le code de commerce ;
- VU l'ordonnance modifiée n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;
- le recours présenté par M. Raymond GAUGIRAN, exploitant d'un magasin « CROQ'NATURE » situé à Rostrenen et responsable de l'Union des Commerçants et Artisans de Rostrenen, enregistré le 16 janvier 2020 sous le numéro 4098T01, et dirigé contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial du 19 décembre 2019 autorisant l'extension, par la société « AR PILER », d'un ensemble commercial par la création d'un magasin alimentaire « BIOCOOP » d'une surface de vente de 250 m², à Rostrenen, par modification substantielle d'un projet d'extension examiné par la CDAC le 2 juin 2017 et qui prévoyait notamment la création de deux boutiques non alimentaires de 104,41 m² et 103,88 m²;
- VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 10 juin 2020 ;
- VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 8 juin 2020 ;

Après avoir entendu

- M. Emmanuel MARC, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;
- M. Raymond GAUGIRAN, exploitant d'un magasin « CROQ'NATURE » à Rostrenen ;
- M. Christophe de QUELEN, président de l'U2P des Côtes-d'Armor;
- M. Jean-Marie CAPITAINE, représentant la société « AR PILER » ;
- M. Romain TALAMONI, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 11 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT

que le projet initial, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la CDAC des Côtes d'Armor le 2 juin 2017, prévoyait l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin spécialisé dans la vente d'articles de la maison ou dans la culture et les loisirs (317,47 m²), d'une boulangerie de 208,02 m², de trois boutiques non alimentaires (104,41 m², 103,88 m², 104,94 m²) et d'un point de retrait « Click & Collect INTERMARCHE » comprenant 3 pistes de ravitaillement ; que le présent projet vise à modifier le projet initial en remplaçant deux des trois boutiques non alimentaires par la création d'un magasin alimentaire « BIOCOOP » de 250 m²;

CONSIDÉRANT

que le projet prendra place au sein de la zone de Kerjean, situé lieu-dit « Prat Stangorin », à environ un kilomètre au nord du centre-ville de Rostrenen; que le magasin « BIOCOOP » sera installé sur un terrain déjà imperméabilisé, dans un bâtiment construit en 2019; qu'il n'y aura pas d'imperméabilisation supplémentaire des sols;

CONSIDÉRANT

que la clientèle bénéficiera des 156 places de stationnement mutualisées et déjà aménagées ; que sur les 156 places, 110 ont été réalisées en pavés drainants ; que, selon les estimations du pétitionnaire, la fréquentation du futur point de vente « BIOCOOP » sera d'environ 120 clients par jour ; que le projet ne nécessitera pas d'aménagement routier ;

CONSIDÉRANT

que le site d'implantation du projet est facilement accessible aux piétons ; que les habitations les plus proches sont situées à moins de 300 mètres ;

CONSIDÉRANT

que, dans le cadre de l'aménagement de la zone, 29 arbres de hautes tiges d'essences locales ont été plantés en plus des arbres déjà existants ; que la zone comprend au total $3.097,35~\text{m}^2$ d'espaces verts ;

CONSIDÉRANT

qu'ainsi, ce projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

DECIDE :

- Le recours n° 4098T01 est rejeté ;

- Le projet de la société la société « AR PILER » est autorisé ;

En conséquence, est accordée à la société « AR PILER » l'autorisation préalable requise en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin alimentaire « BIOCOOP » d'une surface de vente de 250 m², à Rostrenen (Côtes d'Armor) par modification substantielle d'un projet d'extension examiné par la CDAC le 2 juin 2017 et qui prévoyait notamment la création de deux boutiques non alimentaires de 104,41 m² et 103,88 m².

Votes favorables : 5 (dont la voix prépondérante du président)

Votes défavorables : 5

Abstention: 0

Le Président de la Commission nationale d'aménagement commercial

Jean GIRARDON

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET JOINT A LA DECISION¹ DE LA CNAC² N°4098T01 DU 11/06/2020

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL (a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce) Superficie totale du lieu d'implantation (en m²) 1 407 m² Section BB n° 231 Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6) Points d'accès (A) Nombre de A Avant et de sortie (S) du Nombre de S projet site Nombre de A/S 2 (cf. b, c et d du 2° Nombre de A Après du I de l'article Nombre de S projet R. 752-6) Nombre de A/S Superficie du terrain consacrée aux 3 097,35 m Espaces verts et espaces verts (en m²) surfaces Autres surfaces végétalisées 0 perméables (toitures, façades, autre(s), en m2) (cf. b du 2° et d du Autres surfaces non 4° du I de l'article 110 places mutualisées en pavés drainants sur 156 imperméabilisées: R. 752-6) m² et matériaux / procédés utilisés Panneaux photovoltaïques: 0 m² et localisation 0 Eoliennes (nombre et localisation) Energies renouvelables 0 (cf. b du 4° de Autres procédés (m² / nombre et l'article R. 752-6) localisation) et observations éventuelles : Ce qui me parait important : Reprise d'un site en friche pollué et amianté Préservation et valorisation de la zone naturelle Autres éléments Réduction des surfaces imperméabilisées intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision

¹ Rayer la mention inutile.

² Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

	(a	à c du 1° de	l'article R.752-44 du co	de de con	nmerce)			
Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752-	Avant projet	Surface de vente (SV) totale						
		Magasins de SV ≥300 m²	Nombre					
			SV/magasin ³					
6) Et			Secteur (1 ou 2)	***************************************			-CHH M.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W.W	
Secteurs d'activité	Après projet	Surfac	ce de vente (SV) totale					
(cf. a, b, d et e du 1° du I de		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre			,	_	
l'article R.752-6)			SV/magasin ⁴					
			Secteur (1 ou 2)					
	Avant projet	Nombre de places	Total		i i			
			Electriques/hybrides					
			Co-voiturage					
Capacité de			Auto-partage	THE PERSON AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN				
stationnement (cf. g du 1° du I			Perméables					
de l'article R.752-	Après projet	Nombre de places	Total					
6)			Electriques/hybrides					
			Co-voiturage					
			Auto-partage					
			Perméables		n [
POU	R LES P		Perméables ERMANENTS DE ticle R.752-44 du code d			· DRIV	/E »)	
	Avant					100	N. C.	
Nombre de pistes de ravitaillement	projet							
	Après projet	8						
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m²)	Avant projet							
	Après projet	154.20						

³ Si plus de 5 magasins d'une surface de vente $(SV) \ge 300 \text{ m}^2$, ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

⁻ rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;

⁻ listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente \geq 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV \geq 300 m² ».

⁴ Cf. ⁽²⁾